



Groupe Romande Energie

Rapport de gestion 2023



Glossaire des abréviations

AGEPP	Alpine Geothermal Power Production
ARIS	Architecture of Integrated Information System
AVS	Assurance-Vieillesse et Survivants
AES	Association des entreprises électriques suisses
BRM	Building Relationship Manager
CA	Conseil d'Administration
CAD	Chauffage à Distance
CEO	Chief Executive Officer
CFC	Chlorofluorocarbures
CCT	Convention Collective de Travail
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CFA	Comité Finances et Audit
CIFER	Centre de Formation romand des électriciennes et des électriciens de Réseau
CNR	Comité Nominations et Rémunération
CO	Code des Obligations
CREM	Centre de Recherches Energétiques et Municipales
CSD	Comité Stratégie et Développement
CSE	Comité de suivi environnemental
DST	Design Thinking & Sprint
E4S	The Enterprise for Society Center
EBIT	Earnings Before Interest and Taxes
EBITDA	Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization
ECUCAD	Chauffage à distance de la municipalité d'Ecublens
ESG	Environnement, social et gouvernance
ESTI	Inspection fédérale des installations à courant fort
ETHZ	Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich
ETP	Equivalent Temps Plein
FTTH	Fiber to the Home
FMHL	Forces Motrices Hongrin-Léman SA
g3	Green Gas for Grid
GES	Gaz à Effet de Serre
GHG	Protocol Greenhouse Gas Protocol
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIS	Gas Isolation System
GRD	Gestionnaire de Réseau de Distribution
GREE	Groupement romand pour l'énergie éolienne
GRI	Global Reporting Initiative
HFCF	Hydrochlorofluorocarbure
IA	Intelligence Artificielle
ISO	International Organization for Standardization
LApEI	Loi sur l'Approvisionnement en Electricité
LED	Light-Emitting Diode
LEg	Loi sur l'Egalité
LEne	Loi sur l'Energie
nLPD	nouvelle Loi sur la Protection des Données
NOx	Oxydes d'azote
NPS	Net Promoter Score
ODD	Objectif de Développement Durable
ODiTr	Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants
OFEN	Office Fédéral de L'Energie
ONG	Organisation Non Gouvernementale

ONU	Organisation des Nations Unies
ORAb	Ordonnance contre les Rémunérations Abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse
ORRChim	Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques
ORODE	Observatoire Romand de la Décarbonation
PAC	Pompe à Chaleur
PCF	Performance des Critères Financiers
PET	Polytéréphtalate d'Ethylène
POE	Performance des Objectifs d'Entreprise
RPRE	Représentation du Personnel de Romande Energie
R&D	Recherche & Développement
RSE	Responsabilité Sociétale d'Entreprise
SACO	Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone
SBTi	Science Based Targets initiative
SF6	Hexafluorure de soufre
SGS	Société Générale de Surveillance SA
SMSST	Système de Management de la Santé et Sécurité au Travail
SMI	Système de Management Intégré
SOx	Oxydes de soufre
SPI	Swiss Performance Index
SST	Santé et Sécurité au Travail
THASAI	Tour d'Horizon des Assurances Sociales et Autres Informations
UNIL	Université de Lausanne
UX	Pôle User Experience – Expérience Utilisateur (Groupe Romande Energie)

Unités

Monnaies

CHF	franc suisse
EUR	euro
mio	million
mrd	milliard

Puissance

kW	kilowatt
kWc	kilowatt-crête
MW	mégawatt 1'000 kW
MWc	mégawatt-crête 1'000 kWc

Énergie

kWh	kilowattheure
MWh	mégawattheure 1'000 kWh
GWh	gigawattheure 1 million de kWh
TWh	térawattheure 1 milliard de kWh

Tension

kV	kilovolt 1'000 volts
----	----------------------

Empreinte carbone

gCO ₂ -e	gramme équivalent carbone
tCO ₂	tonne équivalent carbone

Après les crises, notre détermination est intacte

Les crises inédites que nous avons récemment traversées ont renforcé notre détermination à contribuer à la souveraineté énergétique de la Suisse par notre production d'énergies renouvelables et à accélérer notre transition vers une économie bas carbone.

L'urgence climatique mobilise plus que jamais nos équipes à trouver des solutions innovantes et durables, à construire de nouvelles infrastructures énergétiques, à accompagner nos clients, et à soutenir la transition vers les villes de demain.

Nous confirmons notre ambition d'être un acteur de la décarbonisation en Suisse romande ainsi que notre approche basée sur les trois piliers de la durabilité. Notre Groupe poursuit sa stratégie de croissance et clôture un exercice 2023 réjouissant dû à un effet de rattrapage exceptionnel de notre marge énergie conformément aux prévisions du 2^{ème} semestre, démontrant à nouveau la solidité de son modèle d'affaires.

En plus des états financiers, ce rapport relève les temps forts de Romande Energie durant l'année 2023, notamment dans la partie dédiée à la durabilité. Nos remerciements vont à celles et ceux qui ont participé à son élaboration ainsi qu'à tous les collaborateurs du Groupe qui ont permis avec nos partenaires d'atteindre ces bons résultats.

Sommaire

1 Messages à nos actionnaires	2
Message de Guy Mustaki, président du Conseil d'administration et de Christian Petit, directeur général	4
Message de Nicolas Conne, directeur Finance et Services	8
2 Gouvernement d'entreprise	12
3 Rapport sur les rémunérations	46
4 Rapport de durabilité	58
Synthèse de nos indicateurs spécifiques et de leur évolution depuis 2020	62
Evolution de notre Gouvernance	63
Notre engagement selon les trois piliers du développement durable	73
Innovations	105
Perspectives et conclusion	106
5 Etats financiers	116
Commentaires financiers du Groupe Romande Energie	118
Comptes consolidés du Groupe Romande Energie	124
Comptes annuels de Romande Energie Holding SA	157

Calendrier financier 2024-2025

Contacts Éditeur

Photos de couverture et entrées de chapitres: Parc éolien de Sainte-Croix



1

Groupe Romande Energie

Messages à nos actionnaires

- Excellente performance opérationnelle qui reflète l'effet de rattrapage lié à la crise énergétique.
- Les évolutions du cadre législatif participent à créer des conditions favorables au déploiement de notre stratégie.
- Depuis 2021, plus d'un demi-milliard a été investi dans la décarbonisation.
- Grâce à notre politique d'investissements et la diversification de nos activités, la dynamique est positive pour les années à venir.



Une année de rattrapage pour Romande Energie

Après trois années chahutées par des crises sanitaires, géopolitiques et énergétiques, 2023 retrouve un cadre plus habituel. La page a été tournée sur la période de pandémie et les pénuries d'énergie n'ont pas créé d'inquiétudes cet hiver. Ainsi, les prix de l'électricité se sont stabilisés, bien que restant à des niveaux plus hauts qu'avant 2021. Dans ce contexte, le positionnement stratégique de Romande Energie nous permet d'être en bonne voie pour réaliser nos objectifs à long terme. En 2023, notre Groupe affiche une excellente performance opérationnelle, à la fois sous l'effet du rattrapage de la hausse des prix de l'énergie dans nos tarifs 2023 et des résultats des sociétés associées.

De nouvelles installations renouvelables concrétisent nos ambitions durables

Grâce à la mise en œuvre de sa stratégie 2021-2026, notre Groupe continue de démontrer la solidité de son modèle d'affaires et sa résilience à long terme. La volonté de développer massivement notre production d'énergie renouvelable, thermique et électrique, s'est par exemple concrétisée, cette année, avec l'achèvement des travaux du parc éolien de Sainte-Croix. Les premiers kilowattheures produits en janvier 2024 sont venus récompenser 25 années d'efforts. Les 6 éoliennes construites produiront chaque année 22 millions de kilowattheures, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 8'800 ménages. Une journée d'accueil sera organisée pour le public le 4 mai 2024 afin de répondre aux questions des nombreux curieux qui nous sollicitent. Du côté des chauffages à distance, nous avons mis en service huit nouveaux réseaux thermiques.

Vent en poupe pour l'énergie solaire

En Suisse, le déploiement de l'énergie solaire a subi une croissance sans précédent depuis fin 2022, notamment sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie, mais aussi grâce aux mesures incitatives. Cette accélération a eu pour conséquence de créer des tensions, aujourd'hui résolues, sur la chaîne d'approvisionnement, mais aussi des difficultés sur la disponibilité de main d'œuvre qualifiée. Impactée indirectement par cette pénurie de personnel, Romande Energie a malgré tout réussi, grâce à l'anticipation de nos équipes, à mettre en service 39 parcs solaires industriels durant les 12 derniers mois, pour une puissance de 17.3 megawatts-crête.

Grâce à l'anticipation de nos équipes, Romande Energie a mis en service 39 parcs solaires industriels.



Guy Mustaki, président du Conseil d'administration et Christian Petit, directeur général

Développer nos réseaux pour répondre aux défis de la transition énergétique

Face au développement de l'énergie solaire, accroissant de manière exponentielle la production d'électricité décentralisée, les réseaux subissent une pression inédite, tant en termes de dimensionnement (puissance) que de nombre d'installations à relier. En 2023, plus de 2/3 des annonces de raccordement sur notre réseau ont concerné une installation de production d'énergie solaire. Depuis 2021, ce type de demandes a augmenté de 250%. Outre le point de connexion, c'est toute l'infrastructure en aval qui doit être repensée: le réseau de distribution, mais aussi de transport, car la production se fait parfois à distance des lieux de consommation. Cette nouvelle équation demande donc anticipation, arbitrage et innovation pour optimiser les investissements dans les réseaux de demain et limiter autant que possible les hausses prévisibles des tarifs d'acheminement (timbre réseau).

Parallèlement, nous avons poursuivi l'installation des compteurs intelligents, atteignant à nouveau le chiffre de 60'000 compteurs par an et laissant augurer d'une finalisation près de deux ans avant l'obligation légale de 2027.

Mutation législative pour l'énergie

2023 a été marquée par d'importantes discussions autour du cadre législatif de l'énergie. De manière générale, les évolutions à venir participent à créer, pour Romande Energie, des conditions favorables au déploiement de sa stratégie.

D'une part, le parlement a adopté l'acte modificateur unique, « Mantelerlass », durant sa session d'automne 2023. Ce dernier modifie plusieurs lois en lien avec l'énergie. Il a pour ambition d'assurer l'approvisionnement de la Suisse et de faciliter la transition énergétique, dans un pays où la patience est de mise pour développer des projets d'énergie renouvelable. Un référendum ayant abouti, la population sera appelée à se prononcer sur cette « loi sur l'électricité » le 9 juin 2024.

La Confédération a également renoué le dialogue avec l'Union Européenne (UE), dans le but de conclure un accord sur l'électricité. La reprise de ces échanges est une bonne nouvelle, car ils sont notamment indispensables à la stabilité de nos réseaux. L'accord devrait permettre à la Suisse d'être à nouveau partie prenante dans les décisions techniques et juridiques européennes du marché de l'électricité.

Augmentation de la croissance de Romande Energie Services

Romande Energie Services a poursuivi la consolidation de ses activités, grâce, notamment, à l'accompagnement de ses clients en faveur de la transition énergétique. L'augmentation de la croissance endogène vient récompenser cet engagement dans toute la Suisse romande. De plus, la réunion de l'ensemble des activités présentes à Genève en un seul lieu, où de nouveaux locaux ont été inaugurés, permet de créer de nouvelles synergies, à la hauteur de nos objectifs dans ce canton.

Accélération de la rénovation des bâtiments

Le secteur de l'immobilier résidentiel et commercial représente à lui seul plus d'un tiers des émissions de CO₂ en Suisse. Pour répondre à la nécessité d'accélérer la rénovation du bâti, notre Groupe a utilisé plusieurs leviers dans le but de simplifier les démarches des propriétaires. Le segment « immobilier » spécifiquement créé au sein de Romande Energie a été très actif et a notamment proposé une solution novatrice appelée « Building Relationship Manager » (BRM).

Pour répondre à la nécessité d'accélérer la rénovation du bâti, notre Groupe a utilisé plusieurs leviers dans le but de simplifier les démarches des propriétaires.

Cette solution propose un nouveau concept, basé sur la donnée, pour proposer une approche plus systémique, à la fois globale et dynamique du parc bâti.

Parallèlement, la création d'une nouvelle société fille de Romande Energie Services a été décidée: ID GO Management SA. Sa mission est d'accompagner les acteurs du secteur immobilier dans la transition énergétique de leur parc immobilier, en simplifiant la rénovation. En s'appuyant sur l'expérience des sociétés du Groupe, ID GO peut proposer une approche d'énergéticien global, alliant des compétences uniques, à la croisée de l'énergie, la physique du bâtiment et l'architecture.

Ces deux axes s'inscrivent en parfaite adéquation avec l'ambition du Groupe de faire de la Suisse romande la première région décarbonée de Suisse.

La durabilité guide notre modèle d'affaire

Depuis plusieurs années, la durabilité est au centre de nos préoccupations et de nos décisions. Basée sur les trois piliers du développement durable (économique, environnemental et sociétal), elle fait partie intégrante de notre stratégie de long terme et garantit notre pérennité. Nous impliquons également nos collaboratrices et collaborateurs, nos parties prenantes, nos clients et fournisseurs dans notre démarche. Sensible à l'importance de développer l'économie de proximité, notre Groupe a réalisé plusieurs initiatives dans ce sens. Tout d'abord au sein de la centrale d'Enerbois, où une ligne de production de pellets additionnelle a été développée. La nouvelle presse utilise toujours les sous-produits de bois local issus de la scierie Zahnd et une électricité renouvelable auto-consommée pour produire ces pellets, qui sont ainsi durables et respectueux des ressources naturelles.

L'innovation reste au coeur de nos métiers et nous contribuons au déploiement de nouvelles solutions qui bénéficieront à nos clients.

Ensuite, Romande Energie s'est associée aux entreprises Spontis, Thévenaz-Leduc, Greenlina et Humana, pour créer un projet pilote destiné à recycler les déchets plastiques et les transformer par pyrolyse en carburant liquide et gazeux. Il s'agit essentiellement de composants plastiques des composants et des gaines électriques provenant de nos câbles réseau. La revalorisation locale de ces déchets contribuera dès 2024 à diminuer leur impact environnemental global.

Enfin, notre entreprise a investi dans la start-up Proxipel, qui propose une usine à pellets itinérante. Capable de se déplacer sur site et de transformer les déchets verts en pellets pour le chauffage, elle est montée sur semi-remorque. Elle peut dès lors intervenir sans encombre au plus près de la matière première, auprès de services forestiers communaux, par exemple.

Des résultats hors du commun

L'excellente performance opérationnelle affichée par le Groupe reflète l'effet de rattrapage lié à la crise énergétique. Les hausses des prix de l'électricité, atteignant même des niveaux spectaculaires à l'été 2022, n'avaient en effet pas été répercutées sur nos clients jusqu'ici. La stabilisation des prix de l'énergie au cours de cette année laisse donc augurer d'un retour à un niveau plus habituel dans le calcul de la part énergie de nos tarifs.

Par ailleurs, notre participation dans Alpiq, via EOS, vient fortement augmenter nos résultats nets 2023, sans générer de liquidités autres que le dividende.

Les défis de demain

L'énergie reste un secteur en pleine transformation. Qu'elles soient législatives, techniques ou sociétales, de nombreuses évolutions attendent notre secteur.

Romande Energie s'adapte et investit pour répondre à ces défis. L'innovation reste au coeur de nos métiers et nous contribuons, via nos investissements ou la participation à des projets de recherche, au déploiement de nouvelles solutions qui bénéficieront à nos clients. Ces derniers sont placés au coeur des activités de notre entreprise. Nous souhaitons leur adresser notre sincère reconnaissance pour leur confiance. Même si des incompréhensions et des difficultés sont apparues suite à l'augmentation des prix de l'électricité, nous souhaitons honorer cette confiance en faisant preuve de transparence, de dialogue et de fiabilité.

Nous pouvons également compter sur nos 1'338 collaboratrices et collaborateurs pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, ainsi que sur notre Comité de direction et sur notre Conseil d'administration. Nous les remercions toutes et tous chaleureusement pour leur implication, leur créativité, leur énergie et leur volonté d'œuvrer collectivement à la réussite de notre ambition.

Enfin, nos remerciements vont à nos fournisseurs, nos actionnaires et nos autres parties prenantes qui apportent leur pierre à la mise en œuvre de notre stratégie.

Guy Mustaki
Président du Conseil d'administration

Christian Petit
Directeur général

Très bonne performance opérationnelle

pour une stratégie durable de création de valeur

Diversification des revenus du Groupe

Sur le plan financier, l'année 2023 aura été marquante à plus d'un titre. Premièrement, notre Groupe affiche une très bonne performance opérationnelle, portée par une rentabilité hors norme qui inclut le rattrapage de l'explosion des coûts de l'énergie de 2021 et 2022. La rentabilité 2023 du Groupe s'établit ainsi à 11%, pour un EBIT de CHF 100 millions, contre 6% un an auparavant. Deuxièmement, et grâce au redressement spectaculaire d'Alpiq, le résultat net bondit à CHF 215 millions.

Au-delà des chiffres, si nous devons ne retenir qu'une chose de cette année, c'est l'apport de notre stratégie de diversification tant sectorielle que géographique. En plus du rôle historique de Romande Energie dans les réseaux de distribution, nos trois Unités d'Affaires développent des activités majeures dans les productions électrique et thermique, ainsi que dans les services énergétiques. Il s'agit d'ajouter à cela les contributions financières et néanmoins primordiales d'Alpiq et EOS.

Des investissements de création de valeur sur le long terme

La génération d'énergie propre et l'électrification de notre société sont des tendances de fond, qui captent chaque année davantage de capitaux afin d'accélérer la transition énergétique. Ce contexte offre des opportunités d'investissements et de rentabilité, qui confirment la justesse du positionnement de Romande Energie. D'une part, parce que nos activités se trouvent au cœur de ce nouveau système. D'autre part, parce que nous investissons chaque année davantage dans les infrastructures d'énergies renouvelables.

En 2023, Romande Energie a franchi le seuil symbolique des CHF 200 millions d'investissements, soit une hausse de 12%

comparée à 2022. Ces capitaux ont essentiellement été investis dans des infrastructures de production électrique (30%) issue de sources renouvelables et des chauffages à distance (20%). Le renforcement du réseau électrique représente toujours un montant substantiel des investissements (44%). Ces derniers sont appelés à se maintenir pour, d'une part, soutenir le déploiement des compteurs intelligents et, d'autre part, permettre aux réseaux de distribution et de transport d'absorber les flux exponentiels de production décentralisée, conséquence de la transition énergétique.

En prenant en compte les investissements cumulés depuis le démarrage de notre stratégie 2021-2026, ce sont plus de CHF 500 millions que Romande Energie a alloués à la décarbonisation massive de notre société, particulièrement en Suisse romande. Ce sont dans leur grande majorité des investissements directs, plutôt que sous forme de prises de participations. Au total, 60% de ce demi-milliard ont donc été affectés à des investissements porteurs de création de valeur additionnelle, proportion qui se renforce année après année, avec 65% en 2023.

Notre forte contribution à la transition énergétique va s'accroître ces prochaines années, puisque nous ne sommes qu'à mi-parcours de notre plan d'investissement. Entre CHF 200 et 250 millions par an sont prévus jusqu'en 2026. L'objectif d'investir un montant total de CHF 1.4 milliard devrait donc être atteint avec un décalage d'un an par rapport à la stratégie initiale, soit en 2027. La complexité administrative et politique à laquelle nous faisons face retarde certains de nos projets mais ne les condamne pas. Les moyens alloués à la transition énergétique continueront à croître au cours de ces prochaines années. En effet, nous avons entamé une réflexion stratégique qui vise à poursuivre cet ambitieux programme d'investissements au-delà de 2027, donnant lieu à une communication ad hoc ultérieure. Les besoins de financement accrus ces prochaines années seront satisfaits en maintenant la limite d'une dette nette équivalente à environ 2.5 fois l'EBITDA.

Depuis 2021, ce sont plus de CHF 500 millions que Romande Energie a alloués à la décarbonisation massive de notre société.

Un dividende inchangé et un titre plus dynamique

Grâce à un bilan sain et fidèle à sa politique de stabilité de la rémunération à ses actionnaires, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de valider, pour 2023, un dividende ordinaire inchangé de CHF 1.44 par action (équivalent aux CHF 36 par action servis ces dernières années). La division de notre action réalisée à la mi-année s'inscrit dans une démarche visant à rendre le titre plus attractif pour nos investisseurs. La hausse du cours de 23% en 2023 est un premier signe tangible de redressement de l'action Romande Energie Holding et correspond à une évolution en ligne avec celle de son marché. De nouvelles démarches ont d'ores et déjà été entreprises en ce début d'année 2024 avec le lancement d'un mandat d'animation de marché auprès d'un spécialiste de la place financière helvétique.

Un modèle d'affaires équilibré entre activités régulées et exposition aux marchés

Dans le monde régulé, les marges autorisées sont fixées chaque année par les autorités fédérales compétentes. La rentabilité réalisée sur nos activités est ainsi strictement encadrée et contrôlée. Elle se matérialise pour environ 50 millions annuels par la rémunération des capitaux investis dans les infrastructures de réseaux et de production électrique, ainsi que pour 10 millions environ par une marge sur le kWh pour les clients dits «régulés».

Ce dernier montant est sujet à des variations annuelles importantes en fonction de la consommation de nos clients, des conditions météorologiques, du prix sur les marchés de l'énergie et des réserves de couvertures constituées. Ces différentes sources de rémunération représentent un socle essentiel à une performance durable du Groupe.



Nicolas Conne, directeur Finance et Services

Bilan

- EBIT en hausse de 122% sous l'effet du rattrapage de la marge énergie
- Rentabilité du Groupe à 11% contre 6% en 2022
- Alpiq booste le résultat net qui atteint CHF 215 millions

Investissements

- Barre symbolique des CHF 200 millions franchie en 2023
- Plus d'un demi-milliard investi dans la décarbonisation depuis 2021
- CHF 200 à 250 millions par an prévus jusqu'en 2027

L'action

- Action nominative REHN divisée par un facteur 25, en juin 2023.
- Dividende inchangé de CHF 1.44 par action – rendement de 2.6%

Durabilité

- Notations ESG stables
- Engagement SBTi pour 2024

L'apport de nos sociétés associées, Alpiq et EOS, en termes financiers mais aussi de diversification des risques constitue un atout majeur pour notre Groupe.

En complément, Romande Energie bénéficie du développement de ses activités exposées au marché. Ces dernières incluent par exemple la production d'énergie électrique de l'ouvrage des Forces Motrices Hongrin-Léman, l'accompagnement de nos clients dans la transition énergétique, par le biais de Romande Energie Services ou sa participation dans ses sociétés associées, comme EOS Holding SA. Le Groupe détient 29.71% de cette société, qui elle-même possède 33.33% d'Alpiq et 100% d'EOS NER SA. En raison de leur réalité peu connue, la valorisation de ces sociétés par la communauté financière reste conservatrice, et est reflétée comme telle dans nos comptes. Or, leur apport est indéniable pour Romande Energie tant en termes financiers que par la diversification des risques qu'elles amènent. Nous profitons ainsi pleinement de l'importante diversité des sources d'énergie, mais aussi de l'étalement géographique dans 7 pays d'Europe. Cette puissance installée et ce mix énergétique varié constituent sans nul doute un atout majeur pour notre Groupe.

Un engagement ESG authentique

Le sérieux avec lequel nous abordons la durabilité au sein de notre Groupe se traduit par un premier audit d'indicateurs clés de notre rapport de durabilité, mais également par la stabilité des notations ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Bien que notre bilan carbone présente un résultat mitigé, avec une augmentation de 10% du bilan GES (gaz à effet de serre) et une réduction de l'intensité carbone de 12%, Romande Energie continue de développer sa stratégie basée sur les 3 piliers de la durabilité. Cela se matérialise par une attention constante à ce que les revenus générés par nos activités soient utilisés de manière consciente et responsable, au service de notre mission.

Plusieurs actions viennent aussi souligner l'importance de notre engagement, comme la mise en œuvre de notre programme de mécénat en faveur de l'intérêt général: «le pourcent sociétal et environnemental». En 2023, près de CHF 444'000 ont permis de soutenir des projets du CSP, de Caritas Vaud, de la Maison de la Rivière et du Repuis. En 2024, ce programme de mécénat verra sa dotation augmenter significativement, puisqu'elle est calquée sur l'EBIT (1%). Dès cette année enfin, nous nous engageons dans le programme Science Based Targets initiative (SBTi). Cette initiative renforcera notre résolution visant à réduire nos émissions GES, et contribuera de manière concrète à l'atteinte de nos objectifs environnementaux.

Des perspectives positives

Le résultat de l'année 2023 a donc été exceptionnellement élevé. Par effet miroir, 2024 marquera logiquement un net recul, avec un EBIT en-dessous de la norme, étant donné la baisse prévue de la marge énergie, engendrée par la stabilisation volontaire des tarifs de nos clients et la réduction de la rémunération autorisée par le régulateur. En dépit de cette volatilité cyclique, la dynamique sur les années 2025 et suivantes reste très positive grâce aux retombées attendues de notre politique d'investissements et de la diversification de nos revenus, confirmant ainsi la solidité du modèle d'affaires de Romande Energie.

Chiffres-clés et réalisations 2023

1^{er} fournisseur d'électricité en Suisse romande



Richesses humaines

1'338

collaboratrices et collaborateurs

15

filiales d'apprentissage pour

61

apprenties et apprentis



Production thermique

76

millions de kWh de production de chaleur

2

millions de kWh de froid en 2023

40

centrales en Suisse



Réseaux

11'000 km

de ligne électrique dont

9'300

souterraines

825 km

de fibre optique

+2/3

des annonces de raccordement concernant des nouveaux producteurs



Installations

182

installations photovoltaïques résidentielles

20'805 kW_c

de puissance installée pour les centrales photovoltaïques industrielles



Production électrique

100% renouvelable

236

centrales en Suisse et en France

Production

706

millions de kWh d'électricité produite

122

pompes à chaleur

63'000

compteurs intelligents, soit

127'000

à ce jour



2

Groupe Romande Energie

Gouvernement d'entreprise

Au sein de Romande Energie, le gouvernement d'entreprise est guidé à la fois par la transparence et la loyauté.

Cette approche est de nature à créer de la confiance auprès de l'ensemble de nos parties prenantes.

Les principes de gouvernement d'entreprise de Romande Energie aspirent en outre à soutenir une profitabilité durable et à protéger les intérêts de nos actionnaires, clients et partenaires.



1 Structure du Groupe et actionnariat

L'essentiel de l'activité du Groupe réside dans la production, la distribution, la vente d'énergie électrique et thermique, ainsi que les services énergétiques.

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe Romande Energie

Au 31 décembre 2023, la structure opérationnelle du Groupe Romande Energie était composée de trois domaines opérationnels, à savoir les Unités d'Affaires Réseaux, Solutions Energie et Romande Energie Services, ainsi que de trois Unités de Support, à savoir Finance et Services, Richesses Humaines et Digital et Innovation. L'organigramme du Groupe se présente comme illustré ci-contre.

1.1.2 Structure juridique du Groupe Romande Energie

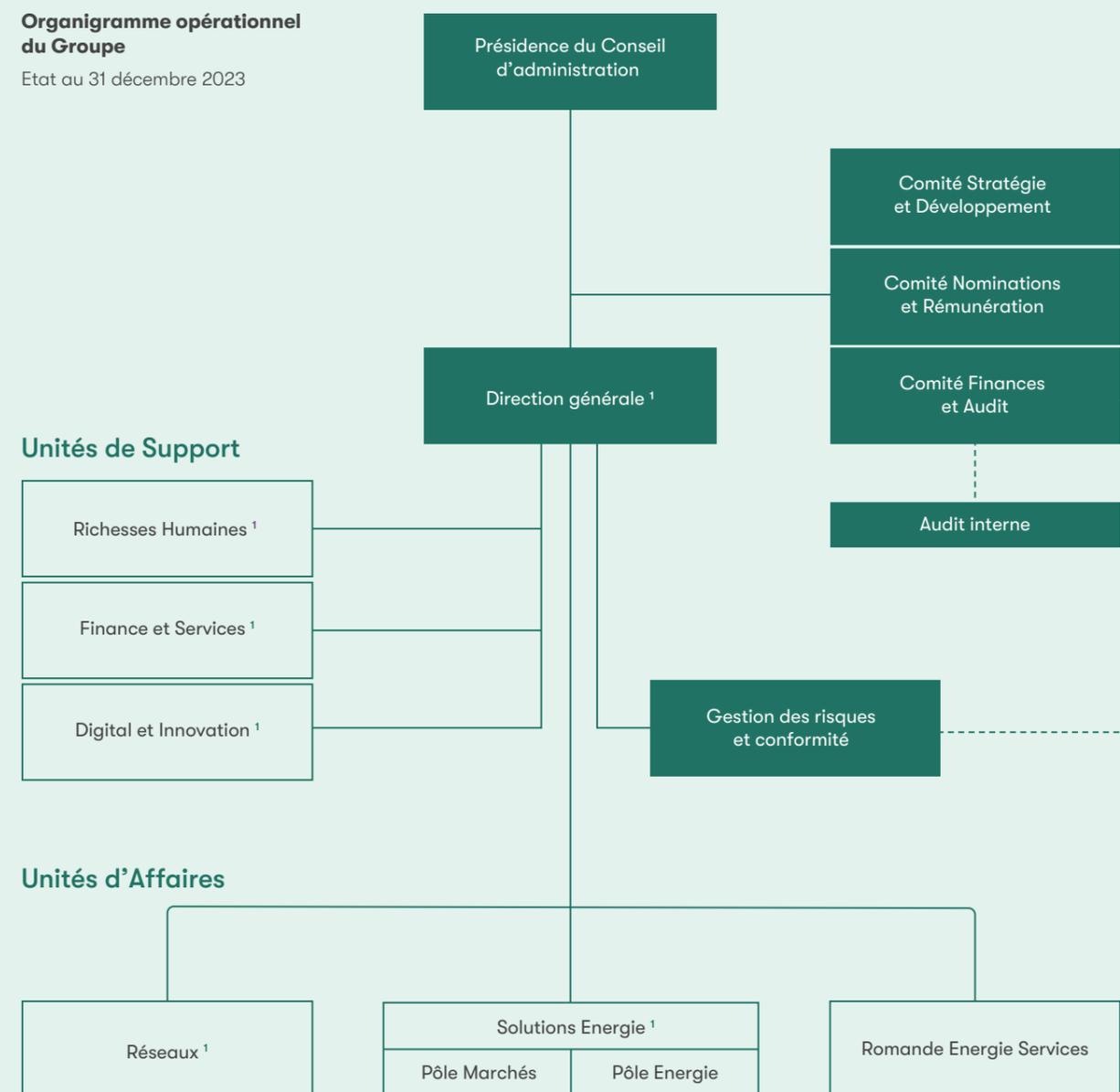
Romande Energie Holding SA, dont le siège se situe rue de Lausanne 53, CH-1110 Morges, est la société faîtière du Groupe Romande Energie. Ses titres sont cotés à la SIX Swiss Exchange, à Zurich, sous le numéro de valeur 126.367.632 et le code ISIN CH1263676327. Elle a été fondée en 1901 sous la raison sociale de Compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe. Elle a été cotée dès ses origines à la Bourse de Lausanne. Après déduction des actions propres détenues, sa capitalisation boursière était de CHF 1 411 millions au 31.12.2023. Romande Energie Holding SA n'a pas d'activité opérationnelle. Elle est la seule société du Groupe dont les titres sont cotés en bourse. La liste des sociétés qui font partie du périmètre de consolidation de Romande Energie Holding SA au 31.12.2023 figure dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés, en page 150 du présent document.

GRI 2-1

Le Groupe Romande Energie satisfait aux prescriptions légales et réglementaires applicables en Suisse en matière de gouvernement d'entreprise. Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est conforme à la Directive du 29 juin 2022 concernant les informations relatives à la «Corporate Governance» de SIX Exchange Regulation, dont il reprend la numérotation. Il tient en outre compte du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (édition 2023). Des informations supplémentaires sont contenues dans le rapport sur les rémunérations (ci-après, p. 46). Sauf indication contraire, les informations qui suivent se rapportent à la situation qui prévalait au 31 décembre 2023.

Organigramme opérationnel du Groupe

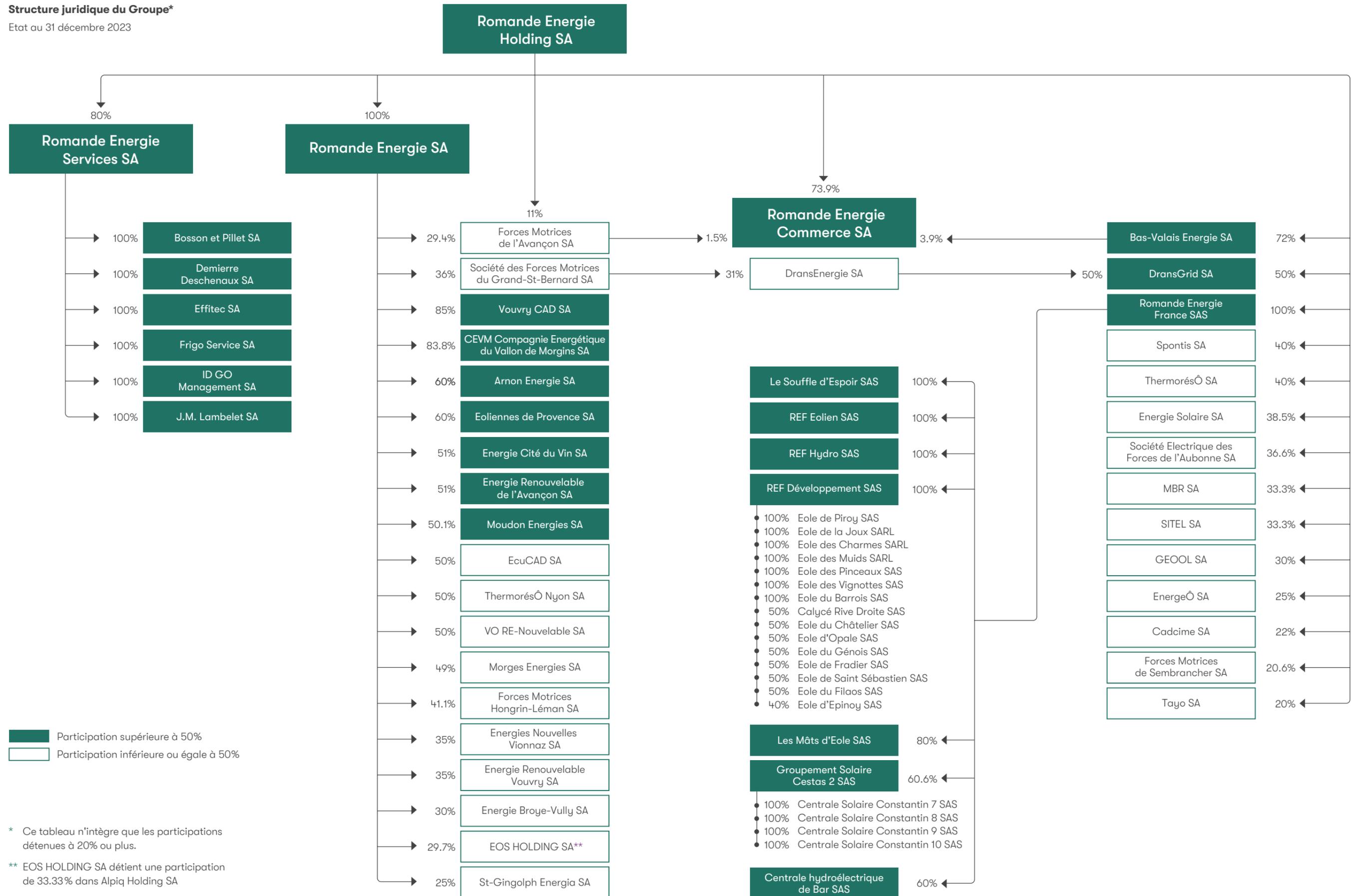
Etat au 31 décembre 2023



1 Membre de la Direction générale

Structure juridique du Groupe*

Etat au 31 décembre 2023



Romande Energie Holding SA

Société faitière du Groupe Romande Energie, dont les titres sont cotés à la Bourse SIX Swiss Exchange, à Zurich. Détention de participations, d'immeubles et de droits de la propriété immatérielle.

Romande Energie SA

Société opérationnelle du Groupe. Production d'électricité à base d'énergie hydraulique, éolienne et solaire, production renouvelable de chaleur à base de bois et d'eau du lac Léman, détention et gestion de réseaux de distribution d'électricité et de chaleur, commercialisation d'énergie électrique et thermique ainsi que de services énergétiques, gestion de portefeuilles d'énergie et fourniture de services aux sociétés du Groupe.

Romande Energie Services SA

Etude et réalisation d'installations électriques, solaire photovoltaïque et thermique, chauffage à distance, ventilation, chauffage et climatisation, automatisation, technique du froid, salles blanches, service après-vente et technical facility management.

Romande Energie Commerce SA

Société de partenaires. Depuis le 1.01.2023, son activité de commercialisation d'électricité, gestion de la clientèle des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) partenaires a été reprise par Romande Energie SA.

AGEPP SA

Développement de projets de forage géothermique, en particulier dans la région de Lavey, exploitation de ressources géothermales, notamment par l'alimentation des Bains de Lavey, par la production d'électricité et la fourniture de chaleur à divers clients.

Alpiq Holding SA

Société née en 2008 du rapprochement d'Atel et EOS, ainsi que des actifs suisses d'EDF. Production électrique en Suisse et à l'étranger, trading et commercialisation d'énergie, services de gestion de l'énergie et solutions digitales.

Arnon Energie SA

Détention et exploitation de la Centrale hydroélectrique de l'Arnon ainsi que développement de toutes activités dans le domaine de l'énergie renouvelable.

Bas-Valais Energie SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution et de l'aménagement hydroélectrique du lac Tanay-Vouvry.

Bosson et Pillet SA

Société active dans l'étude, le conseil, la conception, l'exécution, la réalisation et la maintenance de toutes installations de production et de distribution de chaleur, de froid et d'air.

Cadcime SA

Détention et exploitation d'un réseau de chauffage à distance.

CEVM Compagnie Energétique du Vallon de Morgins SA

Production, distribution et vente d'énergie thermique produite à partir de déchets de bois.

Centrale hydroélectrique de Bar SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Concession hydroélectrique dans le Massif Central.

Demierre Deschenaux SA

Exploitation, dans tous travaux de contrôle et de mise en conformité dans le domaine de l'électricité, de l'électrotechnique, des télécommunications et de l'éclairage.

DransEnergie SA

Prestations de maintenance d'aménagements hydroélectriques et de réseaux de distribution. Prestations de services pour les tiers.

DransGrid SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution dans la région des Dranses.

EcuCAD SA

Développement et exploitation d'un réseau de chauffage à distance sur le territoire de la commune d'Ecublens.

Effitec SA

Contrôle des installations électriques intérieures.

EnergieÔ SA

Société de partenaires. Développement du projet de géothermie profonde à Vinzel et sur La Côte.

Energie Broye-Vully SA

Production et commercialisation d'énergie électrique et thermique à partir de bois. L'énergie thermique produite par la société est injectée dans le réseau de chauffage à distance (CAD) construit et exploité par Payerne Énergies SA.

Energie Cité du Vin SA

Construction d'un ouvrage de production et d'un réseau de distribution pour la vente d'énergie thermique produite à partir de l'eau du lac Léman et de déchets de bois à Rolle et environs.

Energies Nouvelles Vionnaz SA

Exploitation de la centrale hydroélectrique de Vionnaz (turbine de l'eau du torrent de l'Avançon).

Energie Renouvelable de l'Avançon SA

Construction et exploitation de la centrale hydroélectrique de Bex, située au lieu-dit « Le Glarey » (turbine de l'eau de l'Avançon).

Energie Renouvelable Vouvry SA

Détention et exploitation de l'aménagement hydroélectrique du Fossau.

Energie Solaire SA

Société sans activité et en liquidation suite au transfert des activités dans la société Soltop Energie SA.

Eoliennes de Provence SA

Partenariat avec la Ville de Zurich (ewz). Développement d'un projet de parc éolien à Provence (VD).

EOS HOLDING SA

Gestion de la participation Alpiq et de la société d'exploitation EOS NER SA. Cette dernière détient des participations dans des sociétés actives en France, en Allemagne et au Portugal dans la production éolienne et solaire, ainsi que de sociétés actives en Suisse dans l'exploitation de ressources géothermales.

Forces Motrices de l'Avançon SA

Détention et gestion de réseaux de distribution, détention et exploitation des aménagements hydroélectriques de La Peuffeyre-Sublin et Benjamine.

Forces Motrices de Sembrancher SA

Détention et exploitation d'un aménagement hydroélectrique sur la Dranse.

Forces Motrices Hongrin-Léman SA

Détention et exploitation de l'aménagement de pompage turbinage d'Hongrin-Veytaux.

Frigo Service SA

Vente, installation et fourniture de divers services dans les domaines de la réfrigération professionnelle.

GEOOL SA

Développement de projets géothermiques, principalement sur le territoire de l'Ouest lausannois.

Groupement Solaire Cestas 2 SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention de différentes sociétés actives dans la production d'énergie solaire à savoir :

- Centrale Solaire Constantin 7 SAS,
- Centrale Solaire Constantin 8 SAS,
- Centrale Solaire Constantin 9 SAS,
- Centrale Solaire Constantin 10 SAS.

HYDRO Exploitation SA

Prestations de maintenance d'aménagements hydroélectriques.

ID GO Management SA

Étude, planification, management et réalisation de tous travaux de rénovation de bâtiments, fourniture de services spécialisés. Assistance à maîtrise d'ouvrage et développement et gestion de projet.

J.M. Lambelet SA

Prestations d'installation, de réparation et entretien d'installations de chauffages, de ventilations et de climatisations.

Le Souffle d'Espoir SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Production d'électricité éolienne.

Les Mâts d'Eole SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Production d'électricité éolienne.

MBR SA

Construction d'un palier hydroélectrique sur le Rhône et exploitation des installations, au niveau des communes de Massongex et Bex.

Morges Energies SA

Construction d'un ouvrage de production et d'un réseau de distribution pour la vente d'énergie thermique renouvelable, fourniture et services d'énergie en lien avec des projets de transition énergétique dans la Ville de Morges et sa région.

Moudon Energies SA

Construction et exploitation d'un réseau de distribution d'énergie électrique et thermique ainsi que d'un ouvrage de production d'énergie renouvelable dans la Commune de Moudon et sa région.

ProxiPel SA

Développement et commercialisation d'unités mobiles de granulation (pelletisation).

REF Développement SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Développement de projets de parcs éoliens en France. Celle-ci détient (partiellement ou totalement) les sociétés françaises suivantes propriétaires chacune d'un projet de parc éolien :

- Eole de Piroy SAS,
- Eole de la Joux Sàrl,
- Eole des Charmes Sàrl,
- Eole des Muids Sàrl,
- Eole des Pinceaux SAS,
- Eole des Vignottes SAS,
- Eole du Barrois SAS,
- Calycé Rive Droite SAS,
- Eole du Châtelier SAS,
- Eole d'Opale SAS,
- Eole du Génois SAS,
- Eole de Fradier SAS,
- Eole de Saint Sébastien SAS,
- Eole du Filaos SAS,
- Eole d'Épinoy SAS.

REF Eolien SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention de parcs éoliens à Ploudalmézeau, Finistère, et Pluzunet, Côtes d'Armor.

REF Hydro SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention et exploitation d'un aménagement hydroélectrique sur l'Ubaye, Alpes-de-Haute-Provence et de six aménagements hydroélectriques en Bourgogne, dans les Ardennes et dans le Midi.

Romande Energie France SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention et acquisition de participations dans des sociétés de production électrique renouvelable en France.

SIRESO Société d'Investissement de Suisse occidentale SA

Détention et administration de participations dans des entreprises suisses actives dans le domaine de l'énergie permettant la représentation d'intérêts de la Suisse occidentale (soit des cantons et des communes de Genève, Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel et du Jura).

SITEL SA

Société contrôlée par upc cablecom Sàrl. Détention de téléseaux et multimédia.

Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution et de l'aménagement hydroélectrique sur l'Aubonne, commercialisation d'énergie électrique, installations électriques intérieures et multimédia.

Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA

Détention et exploitation de l'aménagement hydroélectrique du lac des Toules-Pallazuit (VS).

Société Électrique Intercommunale de la Côte SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution, commercialisation d'énergie électrique et chaleur, installations intérieures et multimédia.

SOLTOP Energie SA

Vente, installation et fourniture de solutions de systèmes solaires, pompes à chaleur et systèmes d'énergie.

Spontis SA

Société commune à Romande Energie, Groupe E et Ville de Lausanne. Standardisation, supply chain et gestion de la logistique pour ses partenaires.

St-Gingolph Energia SA

Détention et exploitation d'un ouvrage utilisant la force hydraulique du réseau d'eau potable de St-Gingolph.

Tayo SA

Produits et services digitaux, en particulier dans le secteur de l'immobilier en Suisse.

ThermorésÔ SA

Production et commercialisation d'énergie thermique provenant de sources renouvelables dans la région de Vinzel.

ThermorésÔ Nyon SA

Développement et construction des infrastructures nécessaires à la production et à la distribution d'énergie thermique renouvelable sur le territoire de la commune de Nyon.

Valgrid SA

Construction, exploitation, développement, renouvellement, renforcement, entretien et rénovation du réseau électrique de distribution suprarégionale des niveaux II et III sur le territoire du canton du Valais.

Vièze Energie SA

Détention et exploitation des aménagements hydroélectriques sur la Vièze et ses affluents.

vo énergies holding SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution et d'aménagements hydroélectriques sur la Jougneuz et l'Orbe, commercialisation d'énergie électrique, réseau de distribution de gaz naturel, installations électriques intérieures et multimédia.

VO RE-Nouvelable SA

Co-entreprise de vo énergies et Romande Energie. Détention et développement d'ouvrages de production à partir de nouvelles énergies renouvelables.

Vouvry CAD SA

Construction et exploitation d'un réseau de distribution et d'une installation de production d'énergie thermique renouvelable dans la Commune de Vouvry.

2 Structure du capital

1.2 Actionnaires importants

Il est rappelé qu'une convention d'actionnaires portant sur des droits de préemptions réciproques lie l'Etat de Vaud, la Banque Cantonale Vaudoise, 118 communes vaudoises et SIE SA, Service intercommunal de l'électricité, par un droit de préemption réciproque sur leurs actions. Ces actionnaires détiennent 55.4% du capital et les voix y relatives.

Au 31 décembre 2023, les actionnaires importants suivants étaient inscrits au registre des actions de Romande Energie Holding SA:

au 31 décembre 2023		
Etat de Vaud *	11 001 175 actions*	38.60 %
Romande Energie Holding SA, Morges	2 842 125 actions	9.97 %
Groupe E SA, Fribourg	1 966 825 actions	6.90 %
Crédit Suisse Fondation de placement SA, Zurich	1 131 175 actions	3.97 %
Commune de Lausanne *	870 350 actions	3.05 %
Banque Cantonale Vaudoise */***, Lausanne	868 275 actions	3.05 %
Autres actionnaires */**	9 820 075 actions	34.46 %
Total	28 500 000 actions	100 %

* Liés par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemptions réciproques

** Dont 3'666'050 (12.86%) détenues par les communes vaudoises et SIE SA liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

*** Dont 2'47'500 actions liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemptions réciproques

Aucune annonce relative à la publicité des participations n'a été publiée au cours de l'exercice sous revue. Les publications éventuelles peuvent être consultées sur la page Internet de l'Instance pour la publicité des participations suivante:

<https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/>

1.3 Participations croisées

Romande Energie Holding SA n'a pas connaissance de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 5% du capital ou de l'ensemble des actions avec droit de vote. En particulier, elle ne détient pas d'actions de ses actionnaires importants, soit Groupe E SA, à Fribourg, et Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne. Elle n'a pas non plus de représentations réciproques dans les conseils d'administration de sociétés cotées. Il sied toutefois de préciser que Romande Energie SA, société filiale de Romande Energie Holding SA, détient une participation de 29.71% dans EOS HOLDING SA, laquelle détient 33.3% d'Alpiq Holding SA. Monsieur Guy Mustaki, président du Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, est président du Conseil d'administration d'EOS HOLDING SA. Monsieur Stéphane Gard ainsi que Monsieur Xavier Company, tous deux membres du Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, sont membres du Conseil d'administration d'EOS HOLDING SA. Monsieur Christian Petit, Directeur général de Romande Energie Holding SA est membre du Conseil d'administration d'EOS HOLDING SA.

2.1 Capital

Le capital-actions ordinaire de Romande Energie Holding SA est de CHF 28.5 millions. Suite au split de son titre approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 16 mai 2023 le capital-actions ordinaire est divisé en 28.5 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1.- chacune. Romande Energie Holding SA ne dispose pas de capital conditionnel.

2.2 Indications spécifiques concernant la marge de fluctuation du capital et le capital conditionnel

Romande Energie Holding SA ne dispose pas de marge de fluctuation de capital ou de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital au cours des trois derniers exercices

Le capital n'a pas connu de modification au cours des trois derniers exercices.

2.4- Actions, bons de participation et de jouissance

Le capital-actions est formé uniquement d'actions nominatives. Toutes les actions ont les mêmes droits sociaux et patrimoniaux. Il n'y a pas de restriction à la transmissibilité des actions. Aucun bon de participation ou de jouissance ni obligation convertible n'est dû à la société. L'emploi du bénéfice est régi par l'article 24 des statuts et les articles 671 et 672 du Code des obligations, qui disposent que:

- a. 5 % du bénéfice de l'exercice sont affectés à la réserve légale issue du bénéfice.
La réserve légale issue du bénéfice doit être alimentée jusqu'à ce qu'elle atteigne, avec la réserve légale issue du capital, 20 % du capital-actions inscrit au registre du commerce.
- b. Sont affectés à la réserve légale issue du capital:
 1. le produit réalisé lors de l'émission d'actions au-dessus de leur valeur nominale, sous déduction des frais d'émission;
 2. les paiements libératoires retenus sur les actions annulées (art. 681, al. 2), pour autant qu'aucune moins-value n'ait été réalisée sur les nouvelles actions émises;
 3. les autres apports et versements supplémentaires libérés par les titulaires de titres de participation.

La réserve légale issue du capital et du bénéfice peut être remboursée aux actionnaires si les réserves légales issues du capital et du bénéfice dépassent 20% du capital-actions inscrit au registre du commerce.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des « Nominees »

2.6.1 Restrictions de transfert

Les règles applicables en la matière sont les suivantes:

- il n'y a pas de restriction de transfert des actions nominatives;
- les personnes physiques et morales sont enregistrées avec droit de vote sans limite;
- les inscriptions à titre fiduciaire sont enregistrées sans droit de vote;
- les autorisations générales d'inscription sont acceptées;
- la société n'imprime pas de demandes d'inscription;
- la société n'imprime plus de certificats physiques;
- nommée SIS (NS): sans inscription au Registre des actions;
- AREG-data compatible (transmission électronique).

2.6.2 Dérogations durant l'exercice, 2.6.3 Admissibilité des inscriptions de « Nominees »

Il n'y a pas de disposition statutaire spécifique sur ces points au 31 décembre 2023. L'introduction d'une nouvelle clause statutaire portant sur les « Nominees » sera proposée à l'Assemblée générale de mai 2024.

2.7 Emprunts convertibles et options

Romande Energie Holding SA n'a émis ni emprunt convertible ni option.

Elle a cependant émis un emprunt coté dans le segment domestique suisse au SIX Swiss Exchange (ISIN CH 1196217017); celui-ci a été libéré le 15 juillet 2022.

Variation des fonds propres								
En milliers de CHF	Capital- actions	Réserve générale	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Réserve pour actions propres	Propres parts de capital	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
Solde au 1^{er} janvier 2021	28 500	-	5 859	970 859	-	-99 524	-	905 694
Bénéfice net				11 252				11 252
Dividende payé				-36 947				-36 947
Solde au 31 décembre 2021	28 500	-	5 859	945 164	-	-99 524	-	879 999
Bénéfice net				13 140				13 140
Dividende payé				-36 947				-36 947
Solde au 31 décembre 2022	28 500	-	5 859	921 357	-	-99 524	-	856 192
Bénéfice net				15 104				15 104
Dividende payé				-36 947				-36 947
Solde au 31 décembre 2023	28 500	-	5 859	899 514	-	-99 524	-	834 349

3 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, qui œuvre simultanément comme Conseil d'administration de Romande Energie SA, définit la stratégie du Groupe, exerce la haute surveillance sur la mise en œuvre de cette dernière ainsi que la haute direction du Groupe. De par son règlement d'organisation¹, il a formé en son sein trois comités spécialisés.

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de neuf membres. Tous les membres du Conseil d'administration sont de nationalité suisse. Ils n'exercent actuellement aucune fonction de direction opérationnelle au sein des sociétés du Groupe Romande Energie et n'en ont exercé aucune au cours des trois derniers exercices. En outre, ils n'entretiennent aucune relation d'affaires étroite avec l'une desdites sociétés.

Nom	Année de naissance	Depuis	Terme du mandat	Tâches au CA	Tâches dans les comités
Guy Mustaki **	1960	2005	2024	Président	Président Stratégie et Développement
Anne Bobillier*	1965	2016	2024	Vice-présidente	Présidente Nominations et Rémunération
Stéphane Gard**	1965	2020	2024	Administrateur	Président Finances et Audit
Xavier Company*	1988	2021	2024	Administrateur	Membre Finances et Audit
Olivier Gfeller*	1967	2021	2024	Administrateur	Membre Nominations et Rémunération
Paola Ghillani*	1963	2009	2024	Administratrice	Membre Finances et Audit
Nicolas Fulpius**	1973	2021	2024	Administrateur	Membre Stratégie et Développement
Alphonse-Marie Veuthey**	1965	2011	2024	Administrateur	Membre Nominations et Rémunération
François Vuille*	1970	2019	2025	Administrateur	Membre Stratégie et Développement

* Administrateur désigné par le Conseil d'Etat (art. 762 CO et 16 des statuts). Le terme du mandat est de la compétence du Conseil d'Etat

** Administrateur élu par l'Assemblée générale

GRI 2-9



François Vuille

Alphonse-Marie
Veuthey

Olivier Gfeller

Guy Mustaki

Anne Bobillier

Xavier Company

Nicolas Fulpius

Paola Ghillani

Stéphane Gard

3.1- Formation, parcours professionnel, 3.2 autres activités et groupements d'intérêt

Etat au 31 décembre 2023

Guy Mustaki

Président

GRI 2-11

Doctorat en droit de l'Université de Lausanne, brevet d'avocat Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Depuis 1991, avocat au barreau et professeur à l'Université de Lausanne (droit de l'entreprise, droit des sociétés et gouvernement d'entreprise)

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des Conseils d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, de Rham SA, Lausanne, d'Yteqam SA, Lausanne et de DR Invest SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de la Fondation pour le Centre du droit de l'entreprise de l'Université de Lausanne (Cedidac), Chavannes-près-Renens
- Membre du Conseil de la Fondation Théodora, Lonay

Autres activités

- Membre du Conseil consultatif de l'Académie des administrateurs (ACAD), Lausanne
- Membre du Conseil consultatif du Cercle Suisse des Administratrices (CSDA), Lausanne

Anne Bobillier*

Vice-Présidente

Licence en sciences informatiques de l'Université de Genève et diplôme du Centre romand de promotion du management Nationalités suisse et française

Parcours professionnel

- 1988-2001, divers postes de direction chez IBM
- 2001-2002, directrice générale chez Ascom Autelca AG
- 2002-2018, directrice de Bechtle Steffen Suisse SA, Genève
- 2019-2020, Corporate Project Manager chez Bechtle Management SA, Rotkreuz
- Depuis 2021, administratrice de sociétés et consultante en Gouvernance d'entreprise et organisation

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Présidente de SkySoft-ATM, Genève
- Vice-présidente du Conseil d'administration de Skyguide, Genève
- Membre des Conseils d'administration de Rolex Holding SA, Genève, de Rolex SA, Genève
- Fondatrice et présidente d'ABOCA Sàrl, Genève

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de CCI France Suisse (Chambre de Commerce et d'Industrie France Suisse), Genève
- Membre du Comité du SwissBoardForum, Berne

Xavier Company*

Administrateur

Bachelor en Droit et Master bi-facultaire en Droit, Economie et Régulation de l'Université de Lausanne Brevet d'avocat Nationalités suisse et espagnole

Parcours professionnel

- 2012-2014, conseiller juridique et commercial auprès de la Brasserie Docteur Gab's SA
- 2014-2016, avocat-stagiaire, Etude Rossinelli & Capt
- 2016-2017, avocat, Etude Rossinelli, Capt & Company
- 2017-2021, avocat, Etude Leximmo Avocats
- 2017-juin 2021, conseiller communal à Lausanne
- Depuis juillet 2021, conseiller municipal de la Ville de Lausanne et directeur des Services industriels

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de LFO SA, Lausanne, SI-REN SA, Lausanne
- Membre des Conseils d'administration de CADOUEST SA, Prilly, EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, Gaznat SA, Lausanne, Petrosvibri SA, Vevey, Forces Motrices de l'Aboyeu SA (FOMAB), Martigny et Epura SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du conseil de fondation de la Fondation pour le commerce lausannois, Lausanne

Nicolas Fulpius

Administrateur

Lic. Oec (MBA) spécialisation en Corporate Finance HSG St-Gall, MSc in Management Science & Engineering Stanford University Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1997-2002, Investment manager auprès de Lombard Odier, spécialisé en investissement en capital risque et biotechnologies, Suisse
- 2002-2005, cofondateur et Senior investment manager d'Ultreia Capital, spécialisé en investissement en capital-risque et biotechnologies, USA
- 2005-2010, associé-actionnaire d'Affentranger Associates SA, dédié aux investissements de capital-risque et aux mandats de conseils en stratégie d'entreprise et d'acquisition, Suisse
- 2006-2007, Executive Chairman, Dunes Technologies, Suisse
- 2006-2010, Chairman SIRS-LAB, Allemagne
- 2007-2011, cofondateur et Chairman, SelFrag SA, Suisse
- 2007-présent, cofondateur et Chairman de InflaRx NV, Pays-Bas
- 2010-2015, actionnaire et CEO de Veltigroup SA, Suisse
- 2015-2019, CDO Swisscom Entreprise, en charge de l'unité Digital Enterprise Solutions et du développement du portefeuille de services numériques et co-créateur de l'EPFL Digital Lab

- Responsable de l'innovation numérique en Silicon Valley et membre du Venture Investment Committee pour Swisscom Ventures, Suisse
- Depuis 2019, CEO et cofondateur d'Ansam Group, Suisse

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration d'InflaRx NV (IFRX), Pays-Bas, cotée au NASDAQ

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des Conseils d'administration d'Ansam Holding SA, Nyon, idros SA, Nyon, Baszanger SA, Vésenaz
- Administrateur délégué de CIMA Corporate Investment Management Affentranger Holding SA, Zug, Agora Care SA, Plan-les-Ouates, BIP informatique SA, Sion
- Membre des Conseils d'Administration de Filaos SA, Rolle, iXion Services SA, Chexbres, BRS Immobilier SA, Lausanne
- Gérant et Président de NJ Informatique Sàrl, Yverdon

Stéphane Gard

Administrateur

Master à HEC Lausanne Diplôme fédéral d'expert-comptable Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1988-1996, KPMG Suisse, Audit
- 1996-1998, KPMG USA, Consulting
- 1999-2014, Partner KPMG, actif en Audit & Consulting, notamment responsable de KPMG Suisse romande (2001-2014), membre de la direction générale et du Conseil d'administration (2012-2014) de KPMG Suisse
- 2014-2018, CFO et membre de la direction générale du Groupe SICPA, groupe industriel et technologique basé à Prilly
- Depuis 2019, administrateur et consultant indépendant (MSA, Gouvernance et Stratégie)

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Fondateur et président d'ALTERIS M&A SA, Lausanne
- Président du Conseil d'administration de la Caisse de Pension de Schenk Holding SA, Rolle
- Vice-Président du Conseil d'administration de la Caisse de Pension de l'Etat de Vaud, Lausanne
- Membre des Conseils d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, Schenk Holding SA, Rolle, et de Nice & Green SA, Nyon

Autres activités

- Animateur de séminaires achat/vente d'entreprises auprès d'Expertsuisse et de l'ACAD
- Associé d'ALTERIS, association de consultants indépendants

Olivier Gfeller*

Administrateur

Licence ès Lettres
Brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1995-2010, enseignement à l'Établissement secondaire de Montreux-Est
- 1995-1997, enseignement au Cours préparatoire aux écoles de personnel paramédical à Lausanne
- 1997-2000, enseignement à l'École de Perfectionnement I et II
- 2010 à 2016, collaborateur personnel de la Conseillère d'Etat en charge du DFJC à l'Etat de Vaud
- 2016 à juin 2021, conseiller municipal à Montreux, en charge de la Voirie et des espaces verts, puis des Finances et de l'informatique
- Depuis juillet 2021, syndic de Montreux et responsable du dicastère Administration générale, finances

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président des Conseils de fondation d'Etoiles de Noël, Montreux et de la Fondation Comtesse Andrée d'Etchégoyen, Montreux
- Vice-président du Conseil d'administration de Casino Barrière de Montreux SA, Montreux et du Conseil de Fondation Claude Nobs, Montreux
- Membre du Comité de la société simple Avenir 2m2c, Montreux

- Membre des Conseils de la Fondation Montreux Jazz Festival, Montreux, de la Fondation Alice et Karl Schenkel-Wagner, Chernex, et de la Fondation du Château de Chillon, Veytaux
- Membre du Conseil administratif de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), Vevey
- Membre de Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) et de la commission d'estimation fiscale des immeubles, Vevey
- Membre du Conseil d'administration de Centre des Congrès Montreux SA (CCM SA)

Autres activités

- Député au Grand Conseil vaudois

Paola Ghillani*

Administratrice

Diplôme en pharmacie de l'Université de Lausanne, diplôme IMD en International General Management for Executive, diplôme IMD en International Program for Board Management, diplôme IMD Digital Transformation for Boards
Nationalités suisse et italienne

Parcours professionnel

- Début de carrière chez Ciba/Novartis, puis auprès de multinationales
- 1999, CEO de la Fondation Max Havelaar
- Membre du Conseil d'administration de FLO International (Fair Trade Labelling Organisations), présidence de 2001 à 2005
- 2005, crée sa propre entreprise Paola Ghillani & Friends SA

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Présidente du Conseil d'administration de Paola Ghillani & Friends SA, Zurich
- Présidente du Conseil d'experts Sustainable Investments de Zürcher Kantonal Bank/Swisscanto, Zurich
- Membre des Conseils d'administration de la Fédération des coopératives Migros, Zurich et de Transitec Ingénieurs-Conseils SA, Lausanne
- Membre du Conseil d'administration de Vivanta SA, Lucerne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre honoraire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Genève
- Membre du Conseil d'UTILITA Fondation de placement pour immobilier d'utilité publique, Berne

* Désigné par le Conseil d'Etat du canton de Vaud

Alphonse-Marie Veuthey

Administrateur

Licence en droit de l'Université de Fribourg, brevets d'avocat et de notaire
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Depuis 1994, avocat au barreau
- Depuis 1995, notaire

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Membre des Conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, Morges, et de Satom SA, Monthey

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Vice-Président du Conseil de la Fondation de soutien de l'Hôpital Riviera-Chablais, Rennaz
- Vice-Président de l'Association des préfets de la République et Canton du Valais
- Membre des Comités de Chablais-Région, Aigle et de l'Association du Chablais (Radio Chablais), Monthey
- Membre des Conseils de la Fondation « Divisionnaire F. K. Rünzi », Crans-Montana et de la Fondation Chablais Scope, Aigle

Autres activités

- Préfet du district de Monthey

Remerciements

Le Groupe a procédé à un changement d'organisation et a instauré le poste de Secrétaire général en lieu et place de celui de Secrétaire du Conseil d'administration. Il a par la même occasion nommé Mme Ottilie Morand à ce poste dès le 1^{er} avril 2024. Nos vifs remerciements vont à Mme Jennifer Blanc qui a exercé la fonction de Secrétaire du Conseil jusqu'au 31 mars 2024.

* Désigné par le Conseil d'Etat du canton de Vaud

François Vuille*

Administrateur

Master en physique, Doctorat en astrophysique et Master en ingénierie de l'énergie
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1999-2000, post-doctorat en optique appliquée, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)
- 2000-2001, directeur exécutif de l'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS), Suisse
- 2001-2005, consultant senior en transport, risque et énergie, Geste Engineering SA, Suisse
- 2005-2014, managing consultant en énergie, E4tech Sàrl, Suisse
- 2010-2015, membre du Conseil d'administration de la Banque Alternative Suisse
- 2015-2019, directeur exécutif, Centre Energie de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)
- 2019-2023 directeur de la Direction de l'Energie du canton de Vaud
- Depuis 2023, délégué cantonal à la Transition Energétique de la Direction Générale de l'Environnement du canton de Vaud

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des Conseils d'administration de Forces Motrices Hongrin-Léman SA, Château-d'Oex et de SIRECSO Société d'investissement de Suisse Occidentale SA, Granges-Paccot
- Membre du Comité directeur de Cleantech Alps, Sion

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnFK), Berne
- Vice-Président du CECB, Suisse
- Membre du Conseil scientifique d'ÀEE Suisse, Berne
- Membre du Comité stratégique de la Fondation Solar Impulse, Lausanne
- Fondateur et associé de Proxipel SA, Le Vaud, Fondateur et Président de Softcar SA, Fribourg et Président de Tilt Global, USA

Jennifer Blanc

Secrétaire du Conseil d'administration (hors conseil)

Licence en droit de l'Université de Genève,
Nationalités suisse et irlandaise

3.3 Nombre de fonctions admises (art. 626, al. 2 CO)

En vertu de l'article 22a, al. 1 des statuts², les membres du Conseil d'administration peuvent exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger :

1. cinq mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727, al. 1, ch. 1 du Code des obligations; ainsi que
2. quinze mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public; ainsi que
3. dix mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

Selon l'article 22a, al. 3 des statuts, les restrictions de l'article 22a, al. 1 des statuts ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement. En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect, ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens des alinéas 1 et 2.

Les potentielles problématiques de conflits d'intérêts sont gérées conformément à l'article 13.4 du Règlement d'organisation

GRI 2-15

3.4 Election et durée de mandat

En vertu des art. 762 CO et 16 des statuts, cinq des neuf membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil d'Etat vaudois, dont deux sont des représentants des communes vaudoises actionnaires. Le terme de ces mandats est de la compétence du Conseil d'Etat.

Les quatre autres membres du Conseil d'administration sont élus individuellement par l'Assemblée générale des actionnaires pour des mandats d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Ces administrateurs sont rééligibles. Toutefois, n'est plus éligible l'administrateur qui atteint l'âge de 70 ans au cours de l'année civile lors de laquelle a lieu l'élection.

Au surplus, les statuts ne contiennent aucune clause dérogeant aux dispositions légales sur la nomination du président, des membres du comité chargé des rémunérations et du représentant indépendant.

GRI 2-10

3.5 Organisation interne

Le Conseil d'administration se réunit en séances d'une demi-journée, en principe au moins cinq fois par année. En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises pour des séances d'une durée approximative de quatre heures, dont une séance dans le cadre d'un séminaire d'une journée et demie. Le suivi des affaires, la validation de la raison d'être de la société et du nouveau code de conduite, le suivi de la stratégie du Groupe, le suivi de l'évolution des marchés de l'énergie, la validation de la division de l'action nominative de Romande Energie Holding SA, et l'étude d'opportunités de développements ont été au centre du travail du Conseil d'administration. Le directeur général et l'ensemble des directeurs assistent aux séances du Conseil d'administration, de même que, ponctuellement, le ou les expert(s) interne(s) ou externe(s) mandaté(s) sur des points particuliers.

Les membres du Conseil d'administration participent assidûment aux séances du conseil comme aux séances des comités auxquels ils appartiennent. Le règlement d'organisation³ confère à chaque comité du Conseil d'administration un rôle, des tâches et des responsabilités. Les comités n'ont pas de compétence décisionnelle (cf. cependant les exceptions ci-après concernant le comité Finances et Audit et le comité Nominations et Rémunération). Ils siègent plusieurs fois par an, en fonction des objets et des préavis à donner au Conseil d'administration. Les membres des différents comités reçoivent les documents dans des délais qui leur permettent de préparer les délibérations. Le directeur général et les directeurs concernés assistent en principe aux séances, de même que, ponctuellement, le ou les expert(s) interne(s) ou externe(s) mandaté(s) sur des points particuliers.

Taux de participation aux séances du Conseil d'administration et des comités en 2023 (anonymisé) :

Membre	Conseil d'administration	Comité Stratégie et Développement	Comité Finances et Audit	Comité Nominations et Rémunération
Membre A	100%	100%	-	-
Membre B	100%	-	-	100%
Membre C	89%	-	100%	-
Membre D	100%	89%	-	-
Membre E	100%	-	100%	-
Membre F	78%	-	-	100%
Membre G	100%	-	100%	-
Membre H	100%	-	-	100%
Membre I	100%	100%	-	-

Comité Stratégie et Développement

Le comité est constitué du président du Conseil, ainsi que de deux membres. Il se réunit normalement sept à neuf fois par an (neuf fois en 2023). Il est présidé par le président du Conseil d'administration. La durée moyenne des séances est de trois heures. Le comité est notamment chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du Conseil d'administration, sur les objets stratégiques suivants :

- environnement économique, conditions-cadres et évolution des marchés énergétiques;
- stratégie d'entreprise, stratégie d'affaires, stratégie et développements des technologies de l'information (IT), objectifs stratégiques et indicateurs clés de performance et plans d'actions stratégiques;
- développement d'entreprise;
- rapprochements et partenariats stratégiques;
- acquisitions stratégiques;
- actionnariat;
- relations avec l'Etat et les communes;
- tout autre objet que le Conseil d'administration décide de lui soumettre.

En 2023, le comité Stratégie et Développement a notamment examiné les opportunités de développement et de partenariats stratégiques, ainsi que la stratégie en matière d'approvisionnement et de production d'énergie renouvelable.

GRI 2-16

Comité Finances et Audit

Le comité est composé de trois membres et se réunit normalement neuf à douze fois par an (douze fois en 2023). La durée moyenne des séances est de trois heures et demie. Le comité est chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du Conseil d'administration, sur les objets suivants :

- états financiers et rapport annuel;
- rapport sur le gouvernement d'entreprise;
- budget et plan financier à moyen terme;

- élection et révocation de l'organe de révision;
- taux de rendement cibles attendus sur les projets d'investissement;
- trésorerie, financement et engagements conditionnels;
- questions fiscales fondamentales;
- avis au juge en cas de surendettement;
- système de contrôle interne;
- gestion des risques d'entreprise et en matière énergétique;
- règlement d'organisation;
- conformité;
- principes relatifs à la mise en œuvre des obligations boursières (notamment publicité événementielle et transactions du management);
- statuts, à l'exception des dispositions relatives au système de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale;
- rapports d'audit interne;
- tout autre objet que le Conseil d'administration décide de lui soumettre.

Il a les compétences décisionnelles suivantes :

1. appréciation des compétences, de l'indépendance et des prestations de l'organe de révision, ainsi que gestion du mandat avec ce dernier;
2. clarification des divergences d'opinion entre le comité de direction et l'organe de révision en relation avec les états financiers;
3. approbation du programme d'audit interne.

Il a en outre les attributions et compétences que lui confèrent le Règlement d'organisation et son Annexe 2.

En 2023, le comité Finances et Audit a notamment sélectionné un nouveau prestataire externe pour la reprise du mandat d'audit interne et a assuré le suivi de la mise à jour du système de contrôle interne et de la nouvelle charte d'audit.

² Statuts : https://investor.romande-energie.ch/about-us/governance.aspx?sc_lang=fr-FR

³ Règlement d'organisation : https://investor.romande-energie.ch/about-us/governance.aspx?sc_lang=fr-FR

Comité Nominations et Rémunération

Le comité est composé de trois membres et se réunit normalement neuf à douze fois par an (dix fois en 2023). La durée moyenne des séances est de deux heures et demie.

Le comité est chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du Conseil d'administration, sur les objets qui concernent :

- composition du Conseil d'administration et de ses comités ;
- surveillance des règles de bonne gouvernance d'entreprise ;
- code de conduite et d'éthique ;
- rapport sur les rémunérations ;
- désignation des membres du Conseil d'administration et de son président, des membres des comités et de leurs présidents, du secrétaire du Conseil d'administration, des représentants du Groupe au sein des Conseils d'administration de Romande Energie SA, Romande Energie Commerce SA et EOS HOLDING SA, ainsi que du ou des membres externes au Groupe pour la société Romande Energie Services SA ;
- désignation du directeur général et des membres de la Direction générale ;
- concept de rémunération des membres du Conseil d'administration et rémunération individuelle de ceux-ci, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale ;
- concept de rémunération des membres de la Direction générale et des collaboratrices et collaborateurs ;
- proposition au Conseil d'administration, à l'intention de l'Assemblée générale, du montant global de la rémunération maximale du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'exercice social à venir ;
- modification des statuts en relation avec le système de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ;
- relation avec les institutions de prévoyance.

En outre, le comité est compétent pour décider de la rémunération individuelle du directeur général et des membres de la Direction générale, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale, ainsi que de l'approbation de l'adaptation maximale de la masse salariale pour l'année à venir, en vue des discussions entre les partenaires sociaux et sous réserve de la détermination, par le Conseil d'administration, des charges de personnel dans le cadre du budget annuel.

Il a en outre les attributions et compétences que lui confèrent le Règlement d'organisation⁴ et son Annexe 2.

En 2023, le comité a notamment analysé les principes de la rémunération des membres de la Direction générale, l'auto-évaluation du Conseil d'administration et le processus de remplacement des membres du Conseil d'administration, revu le nouveau code de conduite.

GRI 2-18

3.6 Répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce les attributions intransmissibles et inaliénables décrites à l'art. 716a CO. Il définit la stratégie de la société et les objectifs stratégiques, établit le budget annuel et le plan financier à moyen terme, définit la politique financière, arrête la politique de risques notamment en matière d'achats et de ventes d'énergie en gros, décide de la fondation ou de la vente de filiales ainsi que de l'achat ou de la vente de participations significatives. En application des art. 716b CO et 17 des statuts, le Conseil d'administration a délégué la gestion du Groupe au directeur général, par le règlement d'organisation. Le directeur général est responsable de l'organisation et de l'exécution des attributions de la Direction générale, notamment proposer la stratégie, mettre en œuvre la stratégie d'entreprise, les plans et projets, définir les missions, gérer et diriger la société, assurer l'atteinte des objectifs, la rentabilité et le développement des affaires de la société ainsi que son bon renom, préparer les budgets de fonctionnement, d'investissements et de trésorerie, engager le personnel et fixer les rémunérations individuelles, représenter le Groupe auprès des tiers, organiser l'information à donner à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Le président du Conseil d'administration et le directeur général sont en contact permanent pour coordonner leurs actions respectives et faire le point sur les affaires en cours.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration est informé sur la marche des affaires lors de chaque séance. Un accent particulier est mis trimestriellement sur les résultats consolidés du Groupe et de ses différentes Unités d'Affaires. Au minimum une fois par an, les résultats du Groupe sont complétés par une estimation détaillée des résultats annuels escomptés. Une fois par an, un reporting des participations, qui expose l'évolution des entreprises et sociétés dans lesquelles le Groupe a des intérêts financiers, ainsi qu'un reporting des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe sont établis par la Direction générale à l'intention du Conseil d'administration. Deux fois par an, le Conseil d'administration est nanti d'un suivi du déploiement de la stratégie.

La Direction générale présente ses plans d'actions au Conseil d'administration. Ces documents fournissent au Conseil d'administration la base sur laquelle il exerce son contrôle, base complétée par une information régulière sur les principaux projets conduits par la direction du Groupe, et sur l'évolution du Groupe : chiffre d'affaires, résultats aux différents seuils de profitabilité, trésorerie, investissements, garanties et cautionnements, risques, effectifs du personnel.

En complément de la fonction de la gestion des risques, Romande Energie Holding SA dispose d'une fonction d'audit interne. Cette dernière est organisée selon une charte d'audit interne qui s'appuie sur les normes internationales telles que décrites par l'« Institute of Internal Auditors ». La fonction d'audit interne rapporte directement au comité Finances et Audit du Conseil d'administration en toute indépendance de la Direction générale. Cette fonction est externalisée à un prestataire spécialisé. Les missions d'audits internes (en principe 3-5 par année, 3 en 2023) sont régulièrement conduites avec des experts externes (autres que l'organe de révision). Romande Energie dispose également d'un pôle Gestion des risques et conformité, rattaché au directeur général ; la fonction Conformité reporte fonctionnellement directement au comité Finances et Audit. Enfin une hotline d'alerte (« whistleblowing hotline ») administrée

par un cabinet juridique indépendant a été activée en 2023 ; celui-ci reporte directement au comité Finances et Audit ou au comité Nominations et Rémunération en fonction des signalements effectués. En 2023, un cas a été traité par ce cabinet juridique.

GRI 2-25

Le Conseil d'administration reçoit régulièrement, et en tout cas pour chaque séance, les documents qui relatent l'évolution des activités du Groupe.

Les procès-verbaux des séances du comité de direction sont remis au président du Conseil d'administration et aux présidents de ses comités.

Une revue de presse quotidienne est envoyée à tous les membres du Conseil d'administration.

En ce qui concerne le management des risques, nous renvoyons le lecteur à la page 145 du présent rapport, où le processus détaillé est décrit.

3.8 Seuil pour la représentation des sexes

Le Conseil d'administration est composé à 77.78% d'hommes et à 22.22% de femmes. La question de la représentation des femmes au sein du Conseil d'administration est intégrée au processus de nomination de nouveaux membres.



Guillaume Fuchs

Patrick Bertschy

Assia Garbinato

Nicolas Conne

Virginie Vasselon

Christian Petit

Aurore Amaudruz

4 Comité de direction

Le comité de direction se compose des membres de la Direction générale. Il se réunit en principe toutes les semaines, à l'occasion de séances d'une demi-journée. Il tient en outre annuellement de trois à cinq jours (quatre jours en 2023) de séminaires consacrés à des sujets de réflexion.

4.1 Membres du comité de direction

La Direction générale, dont les membres sont nommés par le Conseil d'administration, est formée des personnes suivantes :

Nom	Fonction Unité d'affaires	Nationalité	Année de naissance	Membre depuis
Christian Petit	Directeur général	Suisse	1963	2019
Nicolas Conne	Directeur Finance et Services	Suisse	1980	2019
Aurore Amaudruz	Co-Directrice Solutions Energie	Suisse	1985	2021
Patrick Bertschy	Directeur Réseaux	Suisse	1968	2014
Guillaume Fuchs	Co-Directeur Solutions Energie	Suisse	1974	2021
Assia Garbinato	Directrice Digital et Innovation	Suisse	1971	2021
Virginie Vasselon	Directrice Richesses Humaines	Française	1976	2021

4.2 Formation, parcours professionnel, autres activités et groupements d'intérêt

Aucun directeur n'exerce de fonctions de consultant pour des groupes d'intérêt importants, en Suisse ou à l'étranger. Aucun d'eux n'a exercé d'activité pour le Groupe ou l'une de ses sociétés antérieurement à son engagement actuel. Le parcours professionnel et les mandats des membres du comité de direction sont présentés en pages 37 à 39.

4.3 Nombre de fonctions admises (art. 626, al. 2 CO)

En vertu de l'art. 22a, al. 2 des statuts⁵, les membres de la Direction générale peuvent, avec l'accord du Conseil d'administration, exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au Registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger :

1. un mandat au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727, al. 1, ch. 1 du Code des obligations; ainsi que
2. quinze mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public; ainsi que
3. dix mandats au maximum de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

L'assemblée générale de mai 2023 a approuvé une modification de l'art. 22a, al. 2 des statuts afin de limiter à un mandat le nombre maximum de mandats de membre de Conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, pour les membres de la Direction générale.

Selon l'article 22a, al. 3 des statuts, les restrictions de l'article 22a, al. 2 des statuts ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement. En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect, ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens des alinéas 1 et 2.

Les potentielles problématiques de conflits d'intérêts sont gérées conformément à l'article 13.4 du Règlement d'organisation⁶.

Christian Petit Directeur général

Economiste, MBA de l'ESSEC (Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales), Cergy-Pontoise, France
Program for Executive Development (PED), Leadership, IMD, Lausanne
Nationalités suisse et française

Parcours professionnel

- 2000-2017, dix-sept ans chez Swisscom dont dix ans à la direction du groupe, comme responsable des clients privés puis comme responsable des clients entreprises
- 2017-2019, administrateur indépendant de sociétés
- Depuis le 1^{er} juillet 2019, directeur général du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Romande Energie Services SA, Prévèrenge, et du Conseil d'administration de Romande Energie Commerce SA, Morges
- Membre du Conseil d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne et d'EOS NER SA, Lausanne
- Directeur général de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil stratégique de Après-demain SA, Lausanne
- Membre du Comité directeur de l'association Swisscleantech, Zurich
- Associé gérant d'Advisum Consulte Sàrl, Lausanne

Patrick Bertschy Directeur Réseaux, suppléant du directeur général

Ingénieur en électrotechnique de l'HEIA, Fribourg
Executive Master of Business Administration de la HEG, Fribourg
Executive Certificate Management Général Avancé de HEC Paris
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1996-2000, Ingénieur de projet et chef de projet ABB, Zurich
- 2000-2001, directeur technique de Glas Troesch, Bützberg
- 2001-2006, chef de la division Clientèle énergie et chef de la division commerciale de Gruyère Energie SA, Bulle
- 2006-2014, directeur des Services industriels de Morat
- 2014-2016, directeur de l'Unité d'Affaires Services énergétiques de Romande Energie SA, Morges
- Depuis le 1^{er} avril 2016, directeur de l'Unité d'Affaires Réseaux du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex et de SIRESO SA à Granges-Paccot
- Membre du Conseil d'administration et directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du comité de RegioGrid à Aarau et de l'AES
- Membre du comité de Pilotage du Consortium StreamX
- Président du Conseil de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie, Morges

⁵ Statuts: https://investor.romande-energie.ch/about-us/governance.aspx?sc_lang=fr-FR

⁶ Règlement d'organisation: https://investor.romande-energie.ch/about-us/governance.aspx?sc_lang=fr-FR

Aurore Amaudruz

Co-Directrice Solutions Energie

MBA, IMD, Lausanne
CAS HES-SO Energies Renouvelables, HEIG-VD, Yverdon
MSc/BSc en Systèmes de communication, EPFL, Lausanne
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 2008-2011, ingénieure de recherche et responsable des relations avec l'EPFL, Nokia
- 2011-2019, fondatrice et directrice de Amaudruz Energies SA, Lausanne
- 2014-2019, responsable département solaire, Amaudruz SA, Lausanne
- Depuis le 17 janvier 2021, co-directrice de l'Unité d'Affaires Solutions Energie du Groupe Romande Energie, responsable pôle Marchés

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Membre du Conseil d'administration de Logement idéal Scoop, Pully

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du comité de l'association Economie Région Lausanne (ERL), Lausanne

Nicolas Conne

Directeur Finance et Services

Foundations for Business Leadership (FBL), IMD Lausanne
Diplôme fédéral d'expert-comptable.
MSc en Management HEC de l'Université de Lausanne
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 2003-2008, auditeur bancaire chez Ernst & Young SA à Genève
- 2008-2013, contrôleur interne et de gestion, superviseur du groupe qualité du Groupe DSR
- 2013-2019, responsable de la comptabilité et du risk management à Romande Energie SA, Morges
- Depuis 2019, directeur Finance et Services du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de ID GO Management SA, Morges
- Membre des Conseils d'administration de Romande Energie Services SA, Préverenges, de Romande Energie Commerce SA, Morges, d'Energie Solaire SA, Sierre, de Spontis SA, Avenches
- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président de la Commission de placement et membre du Conseil de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie, Morges

Assia Garbinato

Directrice Digital et Innovation

Ph.D. in computer science, EPFL, Master in Computer science, (I.N.I), 1989 Algiers, Algérie
Nationalités suisse et algérienne

Parcours professionnel

- 2001-2004, Software Engineer, Nagra-Kudelski Group
- 2006-2018, Software Engineer puis Head of Data, Vaudoise Assurances, Lausanne
- 2019, Experte Stratégie Data et Transformation Agile
- 2020-2021, Chief Data Officer, Romande Energie SA, Morges

- Depuis le 1^{er} juillet 2021, directrice de l'Unité de Support Digital et Innovation du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Guillaume Fuchs

Co-Directeur Solutions Energie

Advanced Management Program, CRPM. Diplôme d'Ingénieur en Génie Mécanique, Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, France. Diplôme de Technologie en Génie Mécanique, Institut Universitaire de Technologie de Mulhouse, France
Nationalités suisse et française

Parcours professionnel

- 1997-2000, coordinateur du projet, C.S.N.E. (coopérant du service national en entreprise)
- 2000-2007, responsable de projets, puis de service, puis chef de projet industriel chez FAURECIA Abgastechnik, Allemagne et République Tchèque
- 2007-2010, directeur des Opérations, Membre de la Direction, Fluid Automation Systems (Groupe IMI-Precision), Palézieux
- 2010-2021, responsable projets Energie Renouvelable, puis du Segment projets moyenne et basse tension, puis du projet solaire flottant au lac des Toules et du Service Eclairage (RES), au sein du Groupe Romande Energie, Morges
- Depuis le 17 janvier 2021, co-directeur de l'Unité d'Affaires Solutions Energie du Groupe Romande Energie, responsable pôle Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président de la centrale Hydroélectrique de Bar SAS et de Romande Energie France SAS, Paris, France
- Membre des Conseils d'administration de Romande Energie Services SA, Préverenges, de Energie SA, Vinzel
- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Virginie Vasselon

Directrice des Richesses Humaines

Master of Commerce, spécialisation Marketing, Université de Wollongong, Australie
Institut d'Etudes Politiques de Paris, section Communication et Ressources Humaines
Certification Master Coach, Institut Coaching International de Genève
Nationalité française

Parcours professionnel

- 1999-2002, Project Manager, Accor, Paris
- 2002-2005, HR Business Partner, Accor Asie, Bangkok
- 2005-2006, Project Manager Accor, Paris
- 2007-2010, HR Business Partner, Schlumberger, Clamart
- 2010-2013, Talent Manager, Crédit Agricole SA, Paris
- 2013-2017, International HR Manager, Crédit Agricole SA, Paris

- 2017-2019, DRH, Azqore SA, Lausanne
- 2019-2021, Sr HRBP Switzerland & Procurement Europe – PepsiCo, Berne
- Depuis le 1^{er} août 2021, directrice de l'Unité de Support Richesses Humaines du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

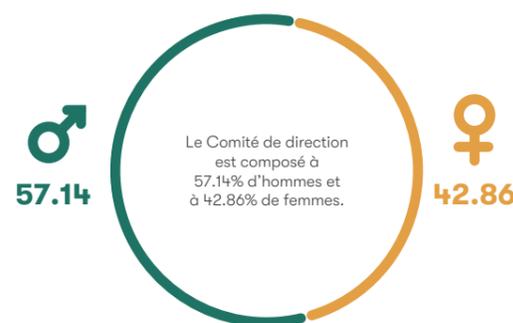
- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

4.4 Contrats de management

Romande Energie Holding SA n'a pas confié de mandat de management.

4.5 Seuil pour la représentation des sexes

Le Comité de direction est composé à 57.14% d'hommes et à 42.86% de femmes.



5 Rémunérations, participations et prêts

Nous vous invitons à consulter le chapitre 3 «Rapport sur les rémunérations» en page 47.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Toutes les actions donnent droit à une voix. Il n'y a pas de limitation des droits de vote.

En vertu de l'art. 12, al. 4 et 5 des statuts, tels que modifiés conformément à la décision de l'Assemblée générale de mai 2023, les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, par tout autre représentant de leur choix, à l'exclusion d'un dépositaire ou d'un membre d'un organe de la société, ou par le représentant indépendant.

Les statuts⁷ ne comportent aucune clause qui déroge ou complète les dispositions légales en matière d'octroi d'instructions au représentant indépendant. Ils ne comportent pas non plus de règles relatives à la participation par voie électronique à l'Assemblée générale.

6.2 Quorums et majorités statutaires

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité simple des votes exprimés (il n'est pas tenu compte des abstentions, des votes blancs et des votes nuls lors de la détermination de la majorité), sauf pour les objets qui exigent les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées en vertu de l'article 70⁴, al. 1 du Code des obligations.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées conformément à l'art. 699 du CO. De plus, l'Assemblée générale de mai 2023 a approuvé la modification de l'art. 9, al. 4 des statuts, qui prévoit dorénavant qu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 5% au moins du capital-actions ou des voix peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale.

6.4 Inscriptions d'un objet à l'ordre du jour

Conformément à l'art. 10, al. 3 des statuts, dont la modification a été approuvée par l'Assemblée générale de mai 2023, des actionnaires qui représentent des actions totalisant 0.5% du capital-actions ou des voix peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Cette requête doit être communiquée par écrit au Conseil d'administration au plus tard trente jours avant l'Assemblée en indiquant les objets des discussions et les propositions.

6.5 Inscriptions au registre des actions

Les détenteurs d'actions doivent se faire inscrire au plus tard dix à quinze jours avant l'Assemblée générale pour pouvoir participer à cette dernière ou déléguer leur pouvoir de représentation. La date ultime est à chaque fois communiquée dans la convocation.

7 Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Les statuts ne contiennent aucune disposition relative à cet objet. Il n'y a pas de clause d'opting-out ou d'opting-up. Il est rappelé qu'une convention d'actionnaires lie l'Etat de Vaud, la Banque Cantonale Vaudoise, 118 communes vaudoises et SIE SA (Service intercommunal de l'électricité) par un droit de préemption réciproque sur leurs actions. Ces actionnaires détiennent 55.4% du capital et les voix y relatives.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les statuts ne contiennent aucune clause relative à cet objet. Il n'y a pas non plus d'accord ou de programme en faveur des membres du Conseil d'administration ou de la Direction pour ces cas. Le contrat de travail du directeur général peut être résilié de part et d'autre moyennant un préavis d'une année pour la fin du mois. Le délai de résiliation des contrats des directeurs est de six mois pour la fin du mois.

8 Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'Assemblée générale ordinaire de 2022 a élu Ernst & Young SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision pour un mandat d'un an, renouvelable. L'auditeur responsable du mandat est Mme Karine Badertscher Chamoso. La durée maximale légale de sept années pour la durée du mandat de la personne qui dirige la révision est appliquée.

L'élection et la révocation de l'organe de révision reviennent au Conseil d'administration, sur préavis du comité Finances et Audit du Groupe, au terme d'un appel d'offres réalisé périodiquement. L'organe de révision doit présenter toutes les garanties de compétences professionnelles requises pour une société cotée en bourse et disposer des ressources nécessaires pour remplir sa mission.

8.2-Honoraires de révision / 8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires d'Ernst & Young SA se présentent comme suit :

	CHF
Honoraires de révision	370 600
Autres honoraires	
- Fiscalité :	106 950
Total	477 550

Les honoraires de révision comprennent l'audit des états financiers, le travail de base annuel nécessaire à l'examen des comptes sociaux de chaque entité, l'examen des comptes consolidés du Groupe Romande Energie, les prestations des auditeurs en relation avec les plans de retraite, le suivi dans la mise en œuvre ou dans la mise à jour des méthodes comptables, l'examen du présent chapitre Gouvernement d'entreprise, le rapport de durabilité, la vérification du rapport sur les rémunérations et l'émission des rapports d'audit.

Les autres honoraires concernent les services non inclus dans les honoraires de révision et sont présentés par type de mandat.

La Charte d'audit interne et externe de Romande Energie Holding SA en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2023 prévoit que, sauf situation ou contexte exceptionnel, le ratio annuel des honoraires de l'organe de révision pour les autres prestations ne doit pas dépasser 50% du montant des honoraires de révision ou liés à la révision. En 2023, ce montant correspondait à 29%.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Voir comité Finances et Audit, sous point 3.5.

Le comité Finances et Audit évalue les prestations, la rémunération et l'indépendance de l'organe de révision tous les ans et rapporte ces éléments au Conseil d'administration. L'organe de révision travaille en toute indépendance, que ce soit à l'égard du Conseil d'administration ou de la Direction générale. Le comité Finances et Audit effectue une évaluation de la qualité du reporting et des rapports d'audit, de l'approche d'audit proposée puis de sa mise en œuvre (risques significatifs couverts, recommandations, délais, ressources) et rencontre les personnes responsables du mandat afin de s'assurer de leurs compétences. Concernant la rémunération, il compare les honoraires budgétisés pour l'activité d'organe de révision à ceux effectivement facturés et vérifie en quoi consistent les prestations supplémentaires (cf. point 8.3). S'agissant de l'indépendance, il vérifie les mandats de conseil confiés à l'organe de révision (étendue, rémunération), le Conseil d'administration ayant décidé, sauf exception, de ne pas confier de mandats d'appui pour l'audit interne.

L'organe de révision reçoit toute la documentation envoyée pour chaque séance du comité Finances et Audit. En 2023, l'organe de révision a participé à trois séances du comité.

Les remarques de l'auditeur sont toutes soumises au comité Finances et Audit. L'organe de révision travaille en toute indépendance, que ce soit à l'égard du Conseil d'administration ou de la Direction générale. L'organe de révision présente toutes les garanties de compétences professionnelles requises pour une société cotée en bourse. Il dispose des ressources nécessaires pour remplir sa mission.

9 Politique d'information

Le Groupe Romande Energie poursuit une politique d'information ouverte et adaptée à sa taille et à son importance. Les mesures de communication prises visent à protéger la crédibilité de l'entreprise auprès du public. Une attention particulière est également accordée à l'information des cadres concernés pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités de dirigeants. Les actionnaires de Romande Energie Holding SA sont informés par le rapport annuel, le rapport semestriel, ainsi que par des communiqués de presse sur les éléments essentiels de l'activité. Les informations qui peuvent influencer le cours des actions sont publiées sous forme de publicité événementielle, selon les directives de la Bourse SIX Exchange.

Les informations sont préparées par le Service de la communication institutionnelle du Groupe et par le responsable des relations avec les investisseurs. Les informations relatives au Groupe sont également disponibles sur Internet (www.romande-energie.ch).

Les publications de la société imposées par la loi et les statuts⁸ sont opérés dans la Feuille officielle suisse du commerce; en ce qui concerne les communications de la société aux actionnaires, elles sont valablement faites par courrier postal ordinaire à leur adresse inscrite au registre des actions, ou par courrier électronique, ou sous toute autre forme que le Conseil d'administration jugera appropriée (art. 28 des statuts).

Un agenda financier incluant les dates de publication des comptes annuels et semestriels et du rapport de gestion ainsi que la date des conférences de presse, est disponible sur le site Internet du Groupe dès le début de l'exercice annuel. Les principaux rendez-vous de l'exercice en cours et les adresses de contact peuvent être consultés à l'avant-dernière page de ce rapport.

Les liens qui permettent aux investisseurs (push and pull) de s'abonner aux informations du Groupe sont :

En français

https://investor.romande-energie.ch/investor-relations.aspx?sc_lang=fr-fr

En anglais

https://investor.romande-energie.ch/investor-relations.aspx?sc_lang=en

10 Périodes de blocage du négoce

Chaque année, le directeur Finance et Services rappelle aux collaboratrices et collaborateurs, aux membres du comité de direction ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration du Groupe l'interdiction de procéder à toute transaction boursière sur les actions nominatives, les obligations ou autres titres de participation de Romande Energie Holding SA qu'elles ou ils détiennent ou souhaitent acquérir durant les périodes de blocage. En 2023, les périodes de blocage furent du 1^{er} janvier jusqu'au 11 avril 2023 (inclus) ainsi que du 1^{er} juillet jusqu'au 4 septembre 2023 (inclus), soit jusqu'au 2^{ème} jour de bourse qui suit la publication officielle des résultats annuels, respectivement semestriels du Groupe.

11 Directive du Groupe Romande Energie en matière de lutte contre la corruption

Le Groupe Romande Energie est une entreprise responsable vis-à-vis de ses clients, de ses partenaires, de la collectivité et de ses collaboratrices et collaborateurs. Il lui importe d'établir un climat de confiance avec ses clients et ses partenaires et d'exercer ses activités de manière loyale, dans le respect des principes de la libre concurrence et en conformité avec les lois et règlements applicables.

Le Groupe Romande Energie applique ainsi une tolérance zéro en matière de corruption. Les principes de base en la matière sont énoncés dans un Code de conduite.

Le Code pénal a étendu le délit de corruption aux collaboratrices et collaborateurs d'une entreprise privée qui, s'ils se rendent coupables de ce délit, n'engagent pas uniquement leur responsabilité, mais également celle de l'entreprise. La collaboratrice ou le collaborateur qui commet l'infraction peut être condamné(e) à de sévères sanctions pénales et civiles, incluant des peines d'emprisonnement et des amendes substantielles.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration a adopté, début 2017 puis mis à jour début 2024, une Directive du Groupe en matière de lutte contre la corruption, qui contient les principes de base. Celle-ci s'applique à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs et partenaires de Romande Energie et doit leur être communiquée au début de la relation de travail ou d'affaires, puis aussi souvent que nécessaire par la suite.

Offrir ou accepter des cadeaux raisonnables à – ou provenant – des agents publics ou des personnes du secteur privé est permis, mais des précautions doivent être prises en offrant ou en acceptant des cadeaux qui pourraient être perçus comme inappropriés ou placer le bénéficiaire dans une position d'obligation. Solliciter des cadeaux est interdit. Par cadeau, on entend notamment les présents, les invitations à un repas, un spectacle ou autres divertissements.

Le caractère illégal du cadeau dépend de la volonté de la personne qui l'offre. S'il est offert dans le but d'influencer une prise de décision ou d'obtenir un avantage, ce comportement constitue un acte de corruption. En revanche, un cadeau raisonnable offert pour améliorer les relations commerciales ou marquer des occasions particulières n'est pas considéré comme de la corruption.

Aussi, le montant de CHF 200.– a été fixé comme limite. La valeur d'un cadeau reçu d'une tierce personne doit donc être inférieure ou égale à ce montant. Au-delà de cette valeur, le cadeau doit être refusé. Il ne peut s'agir d'argent liquide ou d'un bon d'achat. En cas de doute, la collaboratrice, le collaborateur ou le partenaire doit toujours consulter son supérieur hiérarchique ou le responsable conformité.

Cette directive s'applique à toutes les sociétés qui sont détenues majoritairement, directement ou indirectement, par Romande Energie Holding SA.

Au Conseil d'administration de
Romande Energie Holding SA, Morges

Lausanne, le 19 avril 2024

Rapport de l'auditeur indépendant sur les informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise

Nous avons été mandatés par le conseil d'administration pour revoir les informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise de Romande Energie Holding SA, figurant aux pages 13 à 43 du chapitre distinct du rapport de gestion, qui ont été établies pour la période se terminant le 31 décembre 2023 conformément à la directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance de SIX Swiss Exchange (ci-après « Directive Corporate Governance ») en vue d'obtenir une assurance limitée.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise conformément à la Directive Corporate Governance incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien de contrôles internes adéquats relatifs à l'établissement des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise afin que celles-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives intentionnelles ou non. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des dispositions pertinentes et de la tenue des enregistrements appropriés.

Indépendance et contrôle qualité

En conformité avec les Directives sur l'indépendance d'EXPERTsuisse, nous sommes indépendants de Romande Energie Holding SA et avons observé les Règles d'organisation et d'éthique professionnelle. Ces exigences définissent des principes fondamentaux d'éthique professionnelle, qui comprennent les concepts d'intégrité, d'objectivité, de compétence et de conscience professionnelle, de confidentialité et de professionnalisme.

Notre entreprise applique International Standard on Quality Management 1, qui exige que nous concevions, mettions en place et faisons fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures visant au respect des règles d'éthique, des normes professionnelles ainsi que des exigences légales et réglementaires applicables.



Responsabilité de l'auditeur

Il nous incombe d'exécuter une mission d'assurance et d'exprimer une conclusion sur les informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément à la Norme d'audit suisse 950 « Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou de review (examen succinct) d'informations financières historiques ». Selon cette norme, nous devons planifier et réaliser nos procédures de façon à pouvoir constater avec une assurance limitée que les informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise ont été établies en conformité avec la Directive SIX Swiss Exchange sur tous les points importants.

En tenant compte des considérations sur le risque et le caractère significatif, nous avons réalisé des procédures afin de recueillir des éléments probants adéquats et suffisants. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur. Lors d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance limitée, les procédures d'audit réalisées sont moins complètes que lors d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance raisonnable, de sorte que l'assurance obtenue est moindre.

Nous avons pour l'essentiel réalisé les travaux suivants :

- ▶ Procédures analytiques,
- ▶ Comparaison avec la Directive Corporate Governance et vérification du respect de la structure donnée dans son annexe,
- ▶ Auditions de la Direction Compliance et juridique,
- ▶ Examen des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration et des décisions de l'Assemblée générale.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre conclusion.



Conclusion

Lors de notre audit, nous n'avons pas relevé de faits nous permettant de conclure que les informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise de Romande Energie Holding SA pour la période se terminant le 31 décembre 2023 n'ont pas été établies en conformité avec la Directive Corporate Governance sur tous les points importants.

Ernst & Young SA



Karine Badertscher
Chamoso
(Qualified Signature)

Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)



Laurent Bludzien
(Qualified Signature)

Expert-réviser agréé



3

Groupe Romande Energie

Rapport sur les rémunérations

1 Conseil d'administration

1.1 Gouvernance

En vertu de l'art. 21, al. 3, ch. 2 des statuts, le Conseil, sur la proposition du comité Nominations et Rémunération, détermine la rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvé par l'Assemblée générale. À noter que ce montant global porte sur le montant global de la rémunération maximale de l'exercice social à venir, en application de l'art. 15 des statuts.

1.2 Principes de rémunération

Les principes de la rémunération des membres du Conseil d'administration sont définis à l'art. 22c des statuts. Ceux-ci perçoivent une indemnité annuelle fixe qui est indépendante du résultat du Groupe et des jetons de présence pour leur participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi qu'à des séances externes ou de préparations particulières.

La fixation de la rémunération ne fait l'objet d'aucune périodicité. Elle n'est pas différenciée entre les administrateurs. Elle est déterminée en observant notamment les rémunérations usuelles pratiquées dans le monde des affaires en Suisse. Durant l'année 2022, une comparaison des rémunérations des membres du Conseil d'administration a été effectuée avec un groupe de 15 sociétés, issues d'entreprises industrielles suisses cotées en bourse (hors sociétés financières) présentant une capitalisation boursière comparable, un chiffre d'affaires de même niveau et un nombre d'employés proche. Le cabinet de conseil spécialisé HCM International SA a été chargé d'effectuer cette comparaison salariale. Cette dernière comparaison a conclu à un positionnement de la rémunération des administrateurs du Groupe Romande Energie inférieur au marché comparé.

Les indemnités annuelles et les jetons de présence s'établissent comme suit :

Indemnités annuelles et jetons	en CHF
Président	85 000
Vice-président	37 500
Administrateur	30 000
Président d'un comité spécialisé, en plus de l'indemnité de base	6 000
Jetons de présence	
- Demi-journée	1 200
- Séance extraordinaire selon horaires habituels	1 200
- Journée entière	1 800
- Séance extraordinaire séance courte (≤2h)	600
- Autres contacts extraordinaires	300/h.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une indemnité de CHF 0.70/km pour les trajets effectués entre leur lieu de travail ou domicile et le lieu des séances. Ils reçoivent en outre une allocation forfaitaire pour frais. Il n'existe aucune allocation de tantièmes, aucune attribution d'actions, ni toute autre forme de participation au bénéfice.

1.3 Rémunération globale

Dans les faits en 2023, les rémunérations, frais forfaitaires et charges sociales des membres du Conseil d'administration ont été les suivants :

En CHF		Rémunérations et frais forfaitaires	Charges sociales	Total 2023	Rémunérations et frais forfaitaires	Charges sociales	Total 2022
Guy Mustaki	Président du CA/ Président CSD ¹	135 015	10 990	146 005	125 116	10 459	135 575
Anne Bobillier	Vice-présidente du CA/ Présidente CNR ²	72 004	5 503	77 507	60 413	4 711	65 124
Stéphane Gard	Administrateur/ Président CFA ³	76 242	13 043 **	89 285	73 238	12 586 **	85 824
Xavier Company *	Administrateur	57 705	-	57 705	57 427	-	57 427
Olivier Gfeller *	Administrateur	49 132	-	49 132	44 879	-	44 879
Paola Ghillani	Administratrice	67 424	10 334 **	77 758	63 140	9 540 **	72 680
Nicolas Fulpius	Administrateur	56 686	4 305	60 991	52 086	4 213	56 299
Alphonse-Marie Veuthey	Administrateur	89 197	15 380 **	104 577	89 256	15 633 **	104 889
François Vuille *	Administrateur	54 656	-	54 656	49 168	-	49 168
Totaux		658 061	59 555	717 616	614 723	57 142	671 865

* Versée à l'Etat ou à la commune représentée.

** Y compris les cotisations patronales découlant de l'affiliation facultative à la caisse de pensions.

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les rémunérations versées par les sociétés filiales du Groupe (part du Groupe > 50%). Les rémunérations versées par des tiers pour des mandats dans des sociétés associées (part du Groupe < 50%) ne sont en revanche pas comprises. Les mandats dans les sociétés filiales et associées du Groupe, ainsi que les débuts et fins de mandat en tant qu'administratrice, administrateur, sont indiqués dans le chapitre 2 – Gouvernement d'entreprise, au point 3, page 23.

Comme les éventuelles transactions avec les administrateurs en relation avec les produits commercialisés par le Groupe sont réalisées au prix du marché, elles ne figurent pas dans les montants indiqués ci-avant.

¹ Comité Stratégie et Développement

² Comité Nominations et Rémunération

³ Comité Finances et Audit

A noter que lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2022, celle-ci a approuvé une rémunération globale maximale des membres du Conseil d'administration de CHF 770'000, dont CHF 700'000 de rémunération, comprenant les allocations forfaitaires pour frais, et CHF 70'000 de charges sociales, pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

2 Direction générale

2.1 Introduction

La réussite du Groupe Romande Energie dépend dans une large mesure des capacités et de l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs. Notre Groupe souhaite être un employeur de référence, capable d'attirer, de retenir et de motiver son personnel le plus talentueux, à tous les niveaux.

Le Groupe entend établir une relation directe et objective entre la politique de rémunération, les résultats financiers du Groupe et des entreprises qui le composent, ainsi que la qualité de l'engagement des collaboratrices et collaborateurs qui contribuent au succès de son développement.

2.2 Gouvernance

Aux termes de l'art. 15, al. 1, ch. 2 des statuts, l'Assemblée générale approuve annuellement le montant global que le Conseil d'administration a fixé pour la rémunération maximale de la Direction générale qui peut être versée lors de l'exercice social à venir.

Sur le préavis du Comité Nominations et Rémunération (CNR), le Conseil d'administration définit la politique de rémunération du Groupe, eu égard, s'agissant de la Direction générale, aux principes décrits à l'art. 22d des statuts. Le CNR est composé exclusivement de membres du Conseil d'administration non exécutifs. Il a pour attribution de suivre l'application de la politique de rémunération telle que définie, d'examiner les propositions périodiques d'évolution de la rémunération globale et de déterminer la rémunération individuelle des membres de la Direction générale, dans le respect de l'enveloppe globale de la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale.

Pour ce faire, les pratiques en matière de rémunération d'autres entreprises servent de critères de comparaison. Durant l'année 2022, une comparaison des rémunérations des membres du comité de Direction de Romande Energie a été effectuée avec un groupe de 15 sociétés, issues d'entreprises industrielles suisses cotées en bourse (hors sociétés financières) présentant une capitalisation boursière comparable, un chiffre d'affaires de même niveau et un nombre d'employés proche. Le cabinet de conseil spécialisé HCM International SA a été chargé d'effectuer cette comparaison salariale. Une seconde comparaison a également été menée sur la base de sondages auprès de sociétés non cotées du même secteur d'activité du Groupe Romande Energie. Les différentes comparaisons réalisées arrivent à un résultat similaire, à savoir un positionnement de la rémunération moyenne des membres du comité de Direction du Groupe Romande Energie inférieur aux différents marchés comparés.

2.3 Principes de rémunération

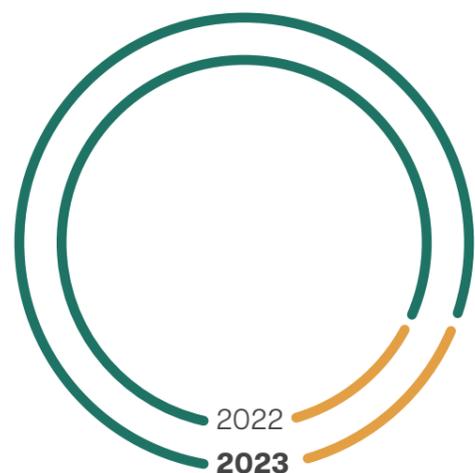
Les aspects sociétaux influencent fortement le positionnement de la rémunération globale de la Direction.

Le positionnement de cette rémunération globale se situe en-dessous, mais proche, de la médiane du marché. Une comparaison avec des sociétés cotées en Suisse – dont les critères de chiffres d'affaires, capitalisation et nombre d'EPT se rapprochent le plus du Groupe Romande Energie – est effectuée toutes les années paires. La comparaison effectuée en 2022 a confirmé le positionnement fixé en-dessous de la médiane.

Des mesures de plafonnement sous la forme de pay gap ratio sont également fixés. La rémunération la plus haute ne devra pas être 13x supérieure à la rémunération la plus basse¹. La rémunération moyenne de la Direction générale ne devra pas être 8x supérieure à la rémunération la plus basse. Le résultat des pay gap ratios 2023 indique que la rémunération 2023 du directeur général se situe à 10.9x de la rémunération la plus basse, et la rémunération moyenne de la Direction générale à 5.9x.

La rémunération globale des directeurs se compose d'une partie fixe et d'une participation aux résultats du Groupe.

GRI 2-19, GRI 2-21



Composants de la rémunération globale (en%)

Composant	Influence
Participation aux résultats du Groupe	EBITDA pluriannuel et objectifs d'entreprise
Partie fixe de la rémunération	

Rémunération fixe annuelle

L'adaptation des rémunérations fixes des membres de la Direction générale repose sur un système biennal. Lors des années paires, une comparaison salariale du marché est réalisée pour la fixation de l'enveloppe maximale. Les années impaires, l'adaptation des rémunérations fixes est effectuée dans le cadre des résultats de la comparaison marché et des ratios pay gap fixés. Sur l'exercice 2023, la rémunération fixe a été globalement adaptée de 4%. La répartition de l'enveloppe d'adaptation est ensuite effectuée sur la base des résultats des comparaisons marché par fonction, de l'évolution en séniorité et de la montée en compétences de chaque membre de la Direction.

Participation aux résultats du Groupe

La valeur cible de la participation aux résultats du Groupe est fixée à CHF 50'000 par directeur et à CHF 100'000 pour le directeur général. Les valeurs cibles sont influencées par l'atteinte des critères de performance financiers et des objectifs d'entreprise, selon la formule suivante :

$$\text{Enveloppe} \times \text{PCF} \times \text{POE} = \text{x}$$

max 120% max 120% max 144%
 min 60% min 60% min 60%
 (plancher)

PCF = performance des critères financiers : Pilier économique – le critère est établi sur la base de la différence d'EBITDA retraité (hors résultats FMHL) attendu au budget comparé au réel.

POE = performance des objectifs d'entreprise : Piliers sociétaux et environnementaux. Les objectifs, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise, sont proposés chaque année par le comité de Direction et validés par le CNR.

Afin d'inclure dans cet élément de rémunération une notion de long terme, la valeur est acquise comme suit :

- 2/3 correspond aux résultats de l'année de référence ;
- 1/3 correspond aux résultats de la moyenne des 2 années précédentes de l'année de référence et l'année de référence (soit 3 années).

La somme de ces résultats déterminera les valeurs finales.

L'atteinte moyenne des objectifs pour l'exercice 2023 a été de 95.7%. Tenant compte des éléments à long terme, la performance pour la fixation des participations aux résultats du Groupe s'est élevée à 92.7%.

En bref

La comparaison des niveaux de rémunération des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction effectuée en 2022 a démontré des résultats similaires, à savoir un positionnement des rémunérations globales en moyenne en-dessous du marché. Les années impaires, l'adaptation des rémunérations fixes est effectuée, celle-ci s'est élevée globalement à 4% sur l'exercice 2023 pour la Direction.

GRI 2-20, GRI 2-21

2.4 Rémunération globale

Dans les faits pour l'exercice 2023, le total des rémunérations octroyées aux membres de la Direction générale, laquelle était composée de sept membres, se présente comme suit :

En CHF	Rémunération			Charges sociales		
	Fixe	Participation aux résultats du Groupe Variable	Total de la rémunération	Frais de représentation et év. indemnité véhicule	Caisse de pension	Autres charges sociales
2023						
Rémunération globale	2 065 456	352 260	2 417 716	121 740	323 271	214 543
Rémunération la plus élevée :						
Christian Petit, directeur général	583 586	92 700	676 286	18 000	91 074	55 355
2022						
Rémunération globale	1 986 478	300 200	2 286 678	123 840	313 874	218 718
Rémunération la plus élevée :						
Christian Petit, directeur général	564 044	79 000	643 044	18 000	87 254	56 928

Sur l'exercice 2023, 6.6 EPT étaient présents dans le comité de Direction. Le total de la rémunération variable a représenté respectivement 15.9% de la rémunération fixe pour le directeur général et 17.5% pour les autres membres de la Direction générale.

Sur l'exercice 2022, 6.6 EPT étaient présents dans le comité de Direction. Le total de la rémunération variable a représenté respectivement 14% de la rémunération fixe pour le directeur général et 16% pour les autres membres de la Direction générale.

Les autres charges sociales comprennent notamment les cotisations à l'AVS, l'assurance-chômage, accidents et maladie perte de gain.

A noter que lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2022, celle-ci a approuvé une rémunération globale maximale des membres de la Direction générale de CHF 3'720'000, dont CHF 2'900'000 de rémunération, CHF 660'000 de charges sociales et CHF 160'000 d'indemnités, pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

2.5 Indemnités diverses

Frais de représentation

Les frais de représentation s'élèvent forfaitairement à CHF 1'250.-/mois (CHF 1'500.-/mois pour le directeur général). En contrepartie, les directeurs assument leurs débours journaliers à concurrence de CHF 50.- (CHF 75.- pour le directeur général).

Véhicules de fonction

Les membres de la Direction générale bénéficient, s'ils le désirent, d'une voiture de fonction et remboursent à l'entreprise leurs déplacements privés. À défaut, une indemnité forfaitaire leur est servie.

Indemnités liées à des activités au sein de Conseils d'administration

Toutes les rémunérations (indemnités annuelles et jetons de présence) des membres de la Direction générale liées à des mandats d'administrateurs qu'ils exercent en qualité de délégués de Romande Energie sont versées intégralement à cette dernière.

2.6 Prestations de retraite

Les membres de la Direction générale sont affiliés à la Fondation de Prévoyance Romande Energie et bénéficient de prestations identiques à celles de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la société Romande Energie SA. Il n'y a pas en la matière de prestations spéciales du type plan de prévoyance professionnelle «Bel-Etage» ou de prestations de rachat d'années d'assurances.

3 Autres avantages aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

L'état de la détention d'actions se présente comme suit :

Détention d'actions (état)

Actions détenues par des sociétés du Groupe au 31.12.2023		
	2 842 125 actions	9.97%
Autres actionnaires		
	25 657 875 actions	90.03%
Dont :		
• Nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'administration	360 actions	<1%
• Nombre d'actions détenues par les membres de la Direction générale	750 actions	<1%

De même que lors des exercices précédents, aucun avantage du type attribution d'actions ou d'options, honoraires additionnels, prêt ou autre crédit, abandon de créance, ou autre avantage pécuniaire ou en nature n'a été accordé à des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale en 2023, ni à des personnes qui leur sont proches. A noter que la Commune de Lausanne dont M. Company est membre de l'exécutif détient 870 350 actions. Monsieur Stéphane Gard, membre du Conseil d'administration, détient 360 actions. Monsieur Petit, directeur général, détient 500 actions et Monsieur Bertschy, directeur Réseaux, 250 actions.

4 Informations supplémentaires

Conformément à l'article 734e du Code des obligations, se trouvent ci-dessous les fonctions et mandats externes exercés par les membres du Conseil d'administration et de la Direction dans des sociétés à finalité économique. Le chapitre 2 – Gouvernement d'entreprise de notre Rapport de gestion y revient plus en détail (page 13).

4.1 Membres du Conseil d'administration

Guy Mustaki

Fonction

- Avocat au barreau et professeur à l'Université de Lausanne

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des Conseils d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, de Rham SA, Lausanne, d'Yteqam SA, Lausanne et de DR Invest SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de la Fondation pour le Centre du droit de l'entreprise de l'Université de Lausanne (Cedidac), Chavannes-près-Renens
- Membre du Conseil de la Fondation Théodora, Lonay

Autres activités

- Membre du Conseil consultatif de l'Académie des administrateurs (ACAD), Lausanne
- Membre du Conseil consultatif du Cercle Suisse des Administratrices (CSDA), Lausanne

Anne Bobillier

Fonction

- Administratrice et consultante indépendante

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Présidente de SkySoft-ATM, Genève
- Vice-présidente du Conseil d'administration de Skyguide, Genève
- Membre des Conseils d'administration de Rolex Holding SA, Genève, de Rolex SA, Genève
- Fondatrice et présidente d'ABOCA Sàrl, Genève

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de CCI France Suisse (Chambre de Commerce et d'Industrie France Suisse), Genève
- Membre du Comité du SwissBoardForum, Berne

Xavier Company

Fonction

- Directeur des Services industriels, Lausanne

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de LFO SA, Lausanne, SI-REN SA, Lausanne
- Membre des Conseils d'administration de CADOUEST SA, Prilly, EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, Gaznat SA, Lausanne, Petrosvibri SA, Vevey, Forces Motrices de l'Aboyeu SA (FOMAB), Martigny et Epura SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du conseil de fondation de la Fondation pour le commerce lausannois, Lausanne

Nicolas Fulpius

Fonctions

- Cofondateur et Chairman de InflaRx NV, Pays-Bas,
- Responsable de l'innovation numérique en Silicon Valley pour Swisscom Ventures, Suisse, CEO et cofondateur d'Ansam Group, Suisse

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration d'InflaRx NV, Pays-Bas, cotée au NASDAQ

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des Conseils d'administration d'Ansam Holding SA, Nyon, idros SA, Nyon, Baszanger SA, Vézenaz
- Administrateur délégué de CIMA Corporate Investment Management Affentrager Holding SA, Zug, Agora Care SA, Plan-les-Ouates, BIP informatique SA, Sion
- Membre des Conseils d'Administration de Filaos SA, Rolle, iXion Services SA, Chexbres, BRS Immobilier SA, Lausanne
- Gérant et Président de NJ Informatique Sàrl, Yverdon

Stéphane Gard

Fonction

- Administrateur et consultant indépendant (M&A, Gouvernance et Stratégie)

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Fondateur et président d'ALTERIS M&A SA, Lausanne
- Président du Conseil d'administration de la Caisse de Pension de Schenk Holding SA, Rolle
- Vice-Président du Conseil d'administration de la Caisse de Pension de l'Etat de Vaud, Lausanne
- Membre des Conseils d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, Schenk Holding SA, Rolle, et de Nice & Green SA, Nyon

Autres activités

- animateur de séminaires achat/vente d'entreprises auprès d'Expertsuisse et de l'ACAD
- Associé d'ALTERIS, association de consultants indépendants

Olivier Gfeller

Fonction

- Syndic de Montreux et responsable du dicastère Administration générale, finance

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président des Conseils de fondation d'Etoiles de Noël, Montreux et de la Fondation Comtesse Andrée d'Etchégoyen, Montreux
- Vice-président du Conseil d'administration de Casino Barrière de Montreux SA, Montreux et du Conseil de Fondation Claude Nobs, Montreux
- Membre du Comité de la société simple Avenir 2m2c, Montreux
- Membre des Conseils de la Fondation Montreux Jazz Festival, Montreux, de la Fondation Alice et Karl Schenkel-Wagner, Charnex, et de la Fondation du Château de Chillon, Veytaux
- Membre du Conseil administratif de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), Vevey
- Membre de Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) et de la commission d'estimation fiscale des immeubles, Vevey
- Membre du Conseil d'administration de Centre des Congrès Montreux SA (CCM SA)

Autres activités

- Député au Grand Conseil vaudois

Paola Ghillani

Fonction

- Propre entreprise Paola Ghillani & Friends SA

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Présidente du Conseil d'administration de Paola Ghillani & Friends SA, Zurich
- Présidente du Comité de Zürcher Kantonal Bank/ Swisscanto, Zurich
- Membre des Conseils d'administration de la Fédération des coopératives Migros, Zurich et de Transitec Ingénieurs-Conseils SA, Lausanne
- Membre du Conseil d'administration de Vivanta SA, Lucerne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre honoraire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Genève
- Membre du Conseil d'UTILITA Fondation de placement pour immobilier d'utilité publique, Berne

Alphonse-Marie Veuthey

Fonction

- Notaire

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Membre des Conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, Morges, et de Satom SA, Monthey

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Vice-Président du Conseil de la Fondation de soutien de l'Hôpital Riviera-Chablais, Renaz
- Vice-Président de l'Association des préfets de la République et Canton du Valais
- Membre des Comités de Chablais-Région, Aigle et de l'Association du Chablais (Radio Chablais), Monthey
- Membre des Conseils de la Fondation « Divisionnaire F. K. Rünzi », Crans-Montana et de la Fondation Chablais Scope, Aigle

Autres activités

- Préfet du district de Monthey

François Vuille

Fonction

- Délégué Cantonal à la Transition Energétique de la Direction Générale de l'Environnement du canton de Vaud

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des Conseils d'administration de Forces Motrices Hongrin-Léman SA, Château-d'Oex et de SIRECSO Société d'investissement de Suisse Occidentale SA, Granges-Paccot
- Membre du Comité directeur de Cleantech Alps, Sion

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnFK), Berne
- Vice-Président du CECB, Suisse
- Membre du Conseil scientifique d'AEE Suisse, Berne
- Membre du Comité stratégique de la Fondation Solar Impulse, Lausanne
- Fondateur et associé de Proxipel SA, Le Vaud, Fondateur et Président de Softcar SA, Fribourg et Président de Tilt Global, USA

4.2 Membres de la Direction générale

Christian Petit

Fonction

- Directeur général du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Romande Energie Services SA, Prévèrenge, et du Conseil d'administration de Romande Energie Commerce SA, Morges
- Membre du Conseil d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne et d'EOS NER SA, Lausanne
- Directeur général de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil stratégique de Après-demain SA, Lausanne
- Membre du Comité directeur de l'association Swisscleantech, Zurich
- Associé gérant d'Advisum Consulte Sàrl, Lausanne

Patrick Bertschy

Fonction

- Directeur de l'Unité d'Affaires Réseaux du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex et de SIRESO SA à Granges-Paccot
- Membre du Conseil d'administration et directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Aurore Amaudruz

Fonction

- Co-directrice de l'Unité d'Affaires Solutions Energie du Groupe Romande Energie, responsable pôle Marchés

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Membre du Conseil d'administration de Logement idéal Scoop, Pully

Nicolas Conne

Fonction

- Directeur Finance et Services du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de ID GO Management SA, Morges
- Membre des Conseils d'administration de Romande Energie Services SA, Prévèrenge, de Romande Energie Commerce SA, Morges, d'Energie Solaire SA, Sierre, de Spontis SA, Avenches
- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Guillaume Fuchs

Fonction

- Co-directeur de l'Unité d'Affaires Solutions Energie du Groupe Romande Energie, responsable pôle Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président de la centrale Hydroélectrique de Bar SAS et de Romande Energie France SAS, Paris, France
- Membre des Conseils d'administration de Romande Energie Services SA, Prévèrenge, de EnergeO SA, Vinzel
- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Assia Garbinato

Fonction

- Directrice de l'Unité de Support Digital et Innovation du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Virginie Vasselon

Fonction

- Directrice de l'Unité de Support Richesses Humaines du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry



Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone : +41 58 286 51 11
www.ey.com/fr_ch

À l'Assemblée générale de
Romande Energie Holding SA, Morges

Lausanne, le 19 avril 2024

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du rapport de rémunération



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Romande Energie Holding SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO de la section 1.3 et des sections 2.4 à 2.6 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 48 et 51) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des sections auditées du rapport sur les rémunérations, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières auditées dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- ▶ nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- ▶ nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Ernst & Young SA



Karine Badertscher
Chamoso
(Qualified Signature)

Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)



Laurent Bludzien
(Qualified Signature)

Expert-réviser agréé



Groupe Romande Energie

Rapport de durabilité

Principes généraux d'information

Ce Rapport de durabilité fait partie intégrante du Rapport de gestion 2023 et a été préparé en référence aux normes GRI 2021. Les standards sectoriels GRI applicables au Groupe Romande Energie, à savoir « Utilities » et « Renewable Energy » n'ont pas encore été élaborés, si bien que nous ne sommes tenus de nous conformer qu'aux standards universels (GRI 1, 2 et 3) et aux standards liés aux enjeux matériels.

Les références aux indicateurs GRI se trouvent dans l'index en page 114.

GRI 1

Périmètre, contenu et objectif du rapport

Ce quatrième Rapport de durabilité du Groupe Romande Energie, dont le siège est situé à Morges (Suisse), présente les informations quantitatives et qualitatives nécessaires à la compréhension de ses enjeux matériels de développement durable pour l'année civile 2023. Il couvre l'ensemble des activités du Groupe et des entités rattachées à Romande Energie Holding SA.

Comprendre les limites et la portée de notre rapport est essentiel pour une interprétation juste de nos performances.

GRI 2-2



Message de Christian Petit, directeur général de Romande Energie

La durabilité est au cœur de la stratégie de Romande Energie et s'inscrit dans toutes les strates de notre activité. Depuis le 1^{er} janvier 2024, cet axe essentiel et transverse est piloté par Florence Schmidt, nouvelle Responsable de la Durabilité rattachée à la Direction générale. Nous sommes heureux de compter sur ses compétences d'ingénieure, amenant une expérience de terrain reconnue de plus de quinze années chez Romande Energie et qui incarne nos valeurs. Elle a pour mission de poursuivre le déploiement de notre politique de durabilité et de rendre compte de nos performances dans ce domaine. Elle s'appuie sur deux personnes-clés dans la mise en œuvre concrète de nos objectifs : une spécialiste en finance durable, Stéphanie Mielnik, et un acheteur spécialisé dans la durabilité, Sébastien Creissen au sein de l'Unité de Support Finance & Services.

Soutenue à la fois par le Conseil d'administration mais également par l'ensemble des parties prenantes, notre démarche de durabilité est un réel vecteur de pérennité pour le Groupe. Elle est le socle qui nous permet de vivre notre Raison d'Être d'entreprise, «RElier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable», et de relever les défis environnementaux, sociétaux et économiques. A cet égard, nous proposerons à nos actionnaires de valider à l'occasion de l'Assemblée générale 2024 l'inscription de la durabilité dans les statuts de Romande Energie pour gagner encore plus en cohérence et affirmer notre mission sur le long terme.

Je tiens à remercier tous les collaborateurs qui ont participé à l'élaboration de ce quatrième rapport de durabilité, qui porte nos valeurs et notre Raison d'Être.

GRI 2-22



Message de Florence Schmidt, responsable durabilité de Romande Energie

C'est avec enthousiasme et détermination que je m'engage dans mes fonctions avec comme objectif d'inscrire la durabilité sur une trajectoire de long terme et au sein des métiers du Groupe.

Ingénieure spécialiste des énergies renouvelables, j'ai passé plus de 15 années au sein du Groupe. J'y ai mené différents projets, dont celui emblématique du parc des «Eoliennes de Sainte-Croix», premier parc éolien en territoire vaudois. Cette expérience m'a procuré une compréhension approfondie des défis et des opportunités inhérents à la durabilité dans le secteur de la construction et de l'énergie. Mon parcours en entreprise, en tant que responsable de projets, m'a permis d'appréhender les enjeux liés à la durabilité mais également aux valeurs humaines, environnementales et technologiques que revêt la transition énergétique.

La transparence et la responsabilité sont les piliers de notre approche durable. Ainsi, nous avons mandaté le premier audit en assurance limitée du Rapport de durabilité, portant sur une sélection d'indicateurs clés. Cette initiative vise à assurer la fiabilité et la qualité des informations que nous partageons avec nos parties prenantes.

Je vous invite à explorer ce rapport pour découvrir notre ambition, nos réalisations et les défis que nous envisageons de relever ensemble. La durabilité est une mission collective, et l'implication de toutes nos parties prenantes est essentielle afin de réaliser notre objectif : faire de la Suisse romande la première région décarbonée de Suisse.

Remerciements à Audrey Cauchet, Responsable Durabilité 2022-2023

Nous tenions à remercier Audrey Cauchet qui a initié et mené notre politique de durabilité pendant trois années, avec enthousiasme et compétence. L'ensemble du Groupe et ses parties prenantes la remercient et lui souhaitent plein succès pour ses projets futurs.

Sommaire

Messages de Christian Petit, CEO et de Florence Schmidt, Responsable Durabilité	60
Tableau de synthèse des indicateurs spécifiques et de leur évolution depuis 2020	62
Présentation et Gouvernance de Romande Energie	63
Notre engagement pour la durabilité	67
Pilier économique	74
Pilier environnemental	79
Pilier sociétal	93
Innovations	105
Perspectives et conclusion	106
Nos Certifications	108
Rapports d'audit	111
Index GRI	114

Tableau de synthèse des indicateurs spécifiques et leur évolution depuis 2020

Les valeurs inscrites dans le tableau ci-dessous sont représentatives de la stratégie du Groupe.

Nous avons mandaté en 2023 EY pour fournir une assurance indépendante sur 6 indicateurs de performance ayant une importance stratégique pour nos activités et indiqués ci-après au travers du sigle 

Cette mission d'assurance a été réalisée conformément à la norme internationale ISAE 3000. Les indicateurs financiers (EBIT et Price to book) sont audités dans le cadre de l'audit financier d'EY.

Indicateurs	Page du rapport 2023	Valeurs 2020	Valeurs 2021	Valeurs 2022	Valeurs 2023 
Emissions GES gCO ₂ -e par franc de CA GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4	82	155	140 (révisé)	152 (révisé)	134
NPS collaboratrices et collaborateurs	94	-	49	42	39
Accidents du travail	98	18	21	28	17
Nombre total d'employés GRI 2-7	94	1022	1175	1253	1338
NPS Clients	74	22	22	18	3
NPS Fournisseurs	78	50	46	55	48
EBIT cumulé Groupe MCHF		-	53	98	198
Price to book		0.61	0.75	0.60	0.68

Les valeurs 2023 des indicateurs ci-dessus ont été auditées par EY et sont indiquées comme telles par le sigle . La définition des ces indicateurs se trouve en page 110.

Le rapport ci-dessous décrit les actions mises en œuvre qui caractérisent chacun de ces indicateurs.

Certains indicateurs sont transverses à plusieurs piliers de la durabilité comme les NPS clients et fournisseurs qui sont décrits dans le pilier économique de ce rapport et qui sont aussi inclus dans le pilier sociétal de la stratégie de Romande Energie.

Présentation et gouvernance de Romande Energie



Notre Raison d'Être

Notre Raison d'Être, «RElier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable», est un véritable fil rouge qui guide notre culture d'entreprise notamment pour

- Orienter nos choix stratégiques
- Développer nos produits et services tout en faisant preuve d'innovation et d'intégrité
- Renforcer la confiance et la loyauté de nos clients et partenaires
- Œuvrer sur l'ensemble de nos processus afin de les optimiser
- Renforcer l'image de marque et la valeur de Romande Energie
- Être en mesure d'attirer, d'impliquer et conserver nos talents et partenaires
- Être une source permanente d'inspiration pour nous tous, à la fois individuelle et collective.

Notre Raison d'Être est essentielle, elle sert de guide dans un monde socio-économique qui se révèle par nature en perpétuel mouvement. Elle affirme notre intention de contribuer favorablement à un monde durable, et incarne notre ambition et notre fierté, celles de chaque collaboratrice et chaque collaborateur.

En 2023, le poste de «Coordinatrice Culture & Événements internes» qui permet en particulier de suivre le déploiement de la Raison d'Être de la société a été créé dans l'Unité des Richesses Humaines et confié à Florence Guignard.

Energéticien multi-services et premier fournisseur d'électricité en Suisse romande, le Groupe Romande Energie propose à ses clients une large gamme de solutions durables qui contribuent à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂-e. Parmi celles-ci, un accompagnement sur mesure pour produire sa propre énergie et des produits et services visant à améliorer l'efficacité énergétique tout en encourageant la sobriété.

Dans un monde en perpétuelle évolution, il est primordial d'être guidés dans nos activités par une vision commune qui résonne au travers d'une raison d'être pour l'entreprise. Initiée en 2022 et aboutie en 2023, une démarche itérative et collective a été menée au sein de l'entreprise pour définir notre raison d'être et nos valeurs.

Romande Energie ambitionne de faire de la Suisse romande la première région décarbonée du pays. L'entreprise investit de manière constante et significative pour augmenter son parc de production d'énergie locale et renouvelable. Avec ses centrales solaires, hydrauliques et de biomasse, ses nombreux réseaux de chauffage à distance ainsi que ses projets géothermiques et éoliens, elle tient cet engagement et distribue toujours plus d'énergie renouvelable à ses clients.

Romande Energie se positionne en véritable partenaire d'une société respectueuse de l'environnement, des individus et d'une économie pérenne. **Accompagner les Romands vers un avenir durable** est au cœur même de sa raison d'être.



Romande Energie ambitionne de faire de la Suisse romande la première région décarbonée du pays.

Nos valeurs

Les valeurs ci-dessous définissent notre ADN et sont les fondements de notre identité :



Audace

Nous avons le courage d'aller au-delà des habitudes. Nous apprenons de nos expériences et restons à l'écoute pour concrétiser des idées innovantes.



Collaboration

Nous atteignons nos objectifs communs en travaillant ensemble dans le respect, l'écoute et l'échange.



Authenticité

Nous privilégions des relations franches et sincères pour instaurer un climat de confiance dans la durée. Ainsi, chacun peut être soi-même.



Simplicité

Nous oeuvrons au quotidien pour être efficaces et accessibles.



Fiabilité

Nous tenons nos engagements grâce à des compétences et un professionnalisme digne de confiance.

Certaines de ces valeurs sont déjà bien ancrées dans les gènes de l'entreprise, d'autres sont aujourd'hui plus aspirationnelles et nous tirent vers l'avant. Elles ont toutes vocation à se retrouver transversalement dans nos façons de travailler, de penser et d'agir et influencent fortement nos manières de collaborer et de vivre ensemble, à la fois au sein du Groupe, mais aussi avec l'ensemble de nos parties prenantes et partenaires.

Au-delà des mots, ces valeurs incarnent les engagements qui guident nos comportements et interactions. Elles expriment notre engagement profond et sincère porté par une conviction commune : l'intérêt collectif passe toujours avant l'intérêt particulier.

Pour soutenir le déploiement de notre Raison d'Être et de nos valeurs au sein du Groupe, 25 collaboratrices et collaborateurs «Éclaireurs» ont été formés en facilitation pour amorcer une démarche d'intelligence collective sous forme d'ateliers auprès de nos différentes Unités pour pouvoir passer de la «Raison d'Être» à la «Raison d'Agir». Dans leur mission, ils contribuent également à soutenir l'ancrage

de notre Raison d'Être et de nos valeurs dans notre culture d'entreprise par le biais d'initiatives inspirantes pour les collaboratrices et collaborateurs.

En 2023, plusieurs initiatives ont été menées comme la mise en place d'ateliers sur les valeurs avec les managers, la création d'un événement interne à destination de nos collaboratrices et collaborateurs contribuant aux projets de transformation de Romande Energie ou la création d'une activité collective lors de la fête du personnel. Les Éclaireurs ont également participé à notre Assemblée générale afin de présenter notre démarche à nos actionnaires.

Ils accompagnent également toutes les Unités de Support afin de faire évoluer les processus transverses. C'est ainsi qu'ils ont contribué à l'élaboration du nouveau Code de conduite de l'entreprise et ont participé à l'évolution tant de la marque employeur que des processus de gestion de nos Richesses Humaines. Ils veillent également à la cohérence et l'harmonie de nos relations clients ou du contenu de notre nouveau site web selon nos cinq valeurs.

Mise à jour du Code de conduite en 2023

Le Code de conduite a été repensé afin d'y intégrer la Raison d'Être et les valeurs du Groupe. Il a été construit sur plusieurs mois, en collaboration avec différents contributeurs internes, la Communication, une partie des Éclaireurs ainsi que la Direction avant d'être validé par le Conseil d'administration. Son contenu est le reflet des principes et valeurs qui guident l'activité du Groupe et de ses collaboratrices et collaborateurs; il est notamment le reflet de la transformation en cours au sein de Romande Energie. Il explique également à nos différentes parties prenantes notre fonctionnement et les valeurs à respecter pour toute collaboration avec le Groupe. Ce travail a été accompli sous l'égide de notre Responsable conformité, Carine Maalouf.

GRI 2-23, GRI 2-24

Directives anti-corruption et cadeaux de fin d'année

En 2017, le Groupe adoptait une Directive en matière de lutte contre la corruption. Une adaptation de celle-ci s'est avérée nécessaire afin de prendre en compte les nombreuses questions et expériences vécues au cours des années écoulées. Aussi, une Directive actualisée a été validée par le Conseil d'administration au début de l'année 2024.

Conflits d'intérêts

Les potentielles problématiques de conflits d'intérêts sont gérées conformément à l'article 13.4 du Règlement d'organisation, comme indiqué dans le chapitre 2 – Gouvernement d'entreprise de notre Rapport de gestion (page 13), ainsi que l'article 6.1 du Code de conduite.

GRI 2-15

Communication des situations critiques

Le Conseil d'administration est disponible pour répondre aux préoccupations des différentes parties prenantes et actionnaires. De plus, les collaboratrices et collaborateurs peuvent dénoncer toute situation critique soit auprès de la Responsable conformité qui reporte fonctionnellement directement au comité Finances et Audit soit au moyen de la hotline d'alerte («whistleblowing hotline») administrée par un cabinet juridique indépendant qui reporte directement au Comité Finances et Audit ou au Comité Nominations et Rémunération en fonction des signalements effectués. Le nombre et le type de situations critiques sont confidentiels et ne sont pas communiqués à l'externe.

GRI 2-16

Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus haut placé

Ces informations sont disponibles dans le chapitre 3 – Rapport sur les rémunérations de notre Rapport de gestion, page 47.

De plus, le Conseil d'administration évalue la performance de la Direction. Lors de l'Assemblée générale, les actionnaires se prononcent sur le Rapport annuel de gestion et élisent une partie des membres du Conseil d'administration.

GRI 2-18

Respect des lois et des règlements

Dans le cadre d'une procédure de marchés publics, Romande Energie a fait l'objet d'un recours d'un soumissionnaire évincé. Le Tribunal cantonal a donné raison au recourant, considérant que le contrat objet du marché devait être conclu avec lui. Romande Energie s'est conformée à l'appréciation du Tribunal cantonal précitée.

Rien n'a été payé par Romande Energie pour des cas de non-conformité aux lois et réglementations durant la période de référence.

S'agissant du processus de détermination des cas significatifs de non-conformité, outre l'existence d'une personne de contact en interne («Responsable conformité») et en externe («whistleblowing hotline») à qui des non-conformités peuvent être dénoncées, différents processus internes existent, certains généraux et d'autres plus spécifiques liés notamment à des thématiques environnementales. Enfin les différents audits menés permettent d'améliorer en continu ces processus et les compléter lorsque jugés nécessaires.

La structure du Groupe et l'actionariat juridique sont disponibles dans le chapitre «Gouvernement d'entreprise» de notre Rapport de gestion.

GRI 2-27, GRI 2-25



Engagements politiques et intégration des engagements politiques

Dans le Code de conduite de Romande Energie, il est rappelé que le Groupe ne soutient aucun parti ni aucune candidature politique. Toute éventuelle prise de position publique relative à des textes législatifs doit s'effectuer conformément au processus interne prévu à cet effet. Des rencontres régulières ont toutefois lieu entre le Groupe et le Conseil d'Etat vaudois. Romande Energie collabore en outre avec les autorités à chaque fois que cela est nécessaire, comme au sein de groupes de travail relatifs à la pénurie d'énergie en 2022-2023. Elle ambitionne également de les accompagner sur la voie de la transition énergétique.

Mécanismes pour demander conseil et soulever des préoccupations

Les collaboratrices et collaborateurs peuvent signaler des dysfonctionnements présumés dans l'entreprise ou des comportements jugés répréhensibles aussi bien à un répondant interne qu'à un prestataire externe de contact. En effet, souhaitant aller un pas plus loin en ouvrant la possibilité aux lanceurs d'alerte de se confier à une personne indépendante externe, en plus des personnes de contact internes (notamment la Responsable conformité), Romande Energie a mandaté un avocat externe spécialisé dans ce domaine pour gérer une nouvelle hotline mise en place en février 2023. Les déclarations sont traitées de manière confidentielle. Ce mécanisme a été annoncé au moyen d'une communication interne, expliqué au cours d'un webinaire et les informations demeurent disponibles aussi bien sur une page intranet que dans le nouveau Code de conduite. Au travers de ce dernier, disponible sur le site Internet du Groupe, l'ensemble des parties prenantes du Groupe peuvent connaître le mécanisme de lancement d'alerte ainsi que les personnes de contact. En 2023, un cas a été traité par l'avocat externe spécialisé. Dans l'enquête de satisfaction des collaborateurs 2023, une question spécifique a été posée permettant de mesurer le niveau de connaissance des collaborateurs quant à l'existence de ce dispositif: 83% des collaborateurs ont déclaré avoir connaissance de la procédure de lanceur d'alerte.

GRI 2-26

Avancées sur les actions en matière de gouvernance avec le Conseil d'administration

Soucieux d'améliorer en permanence la gouvernance en son sein et tenant notamment compte des recommandations formulées par Ethos et Inrate, des mesures ont été entreprises pour procéder à certains changements en 2023 et établir un plan d'actions pour les années à venir. Ainsi, en 2023, des modifications ont été apportées aux statuts de l'entreprise; la première permettra, le cas échéant, l'organisation d'une Assemblée générale en mode «hybride». La deuxième a réduit le nombre de mandats d'administrateurs dans des sociétés cotées des membres de la direction. Le rapport de durabilité a été publié sur le site internet de SIX et le procès-verbal de l'Assemblée générale rendu accessible sur le site internet de RE.

Notre Engagement pour la Durabilité

Les trois piliers de la durabilité sont au cœur de l'activité et de la stratégie de Romande Energie

Dès 2019, Romande Energie intègre la durabilité au cœur de son organisation. Les trois piliers du développement durable soutiennent son activité et sont au centre de la stratégie 2021-2026 du Groupe.

GRI 2-22

Piliers de la stratégie de Romande Energie	Signification pour Romande Energie	Objectifs de la stratégie 2021-2026	ODD correspondants
 Pilier social	Un leadership conscient au service de l'intelligence collective des parties prenantes	Enthousiasmer nos parties prenantes	3-4-5-7-16
 Pilier environnemental	Une intention authentique et ambitieuse au service de la transition énergétique	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre	6-13-14-15
 Pilier économique	Une offre de services à valeur ajoutée innovante plébiscitée par nos clients	Créer une valeur pérenne et diversifiée	8-9-12

La durabilité s'inscrit au cœur de notre activité

Le Groupe Romande Energie confirme l'ancrage de la durabilité dans la conduite de ses activités et s'organise afin de généraliser cette démarche.

Au cours de l'année 2023, le poste de responsable de la durabilité du Groupe rattaché au directeur général a été confirmé ainsi que celui de deux spécialistes: spécialiste en finance durable et acheteur spécialisé en durabilité au sein de l'Unité de Support Finance & Services.

GRI 2-13

Des «ambassadeurs» de la durabilité identifiés au sein des différentes Unités d'Affaires et de Support sont progressivement devenus des référents internes sur des thématiques-clés telles que la biodiversité, l'économie circulaire, la diversité et l'inclusion sociale, la finance durable, l'éthique des affaires, la santé et sécurité au travail, etc.

Par ailleurs, une Initiative de Transformation liée à la durabilité est menée dans le cadre de la stratégie 2021-2026. Un dialogue régulier est mené lors de séances organisées avec le Comité de direction et le Conseil d'administration.

GRI 2-22



Contacts

Pour toute question relative au Rapport de durabilité du Groupe Romande Energie:

Contact Médias et Edition

Caroline Monod, Conseillère en Communication et Business Partner Finance et Services
Romande Energie SA - Rue de Lausanne 53 - 1110 Morges
Tél. direct: +41 21 802 95 78
caroline.monod@romande-energie.ch

Contact Durabilité

Florence Schmidt, Responsable de la Durabilité
Romande Energie SA - Rue de Lausanne 53 - 1110 Morges
Tél. direct: +41 21 802 97 81
florence.schmidt@romande-energie.ch

GRI 2-3

Période de reporting, fréquence

Chaque année, nous nous efforçons d'intégrer des bonifications dans le Rapport de gestion. Les critères de notation pouvant être améliorés sont présentés en Comité de direction, puis au Conseil d'administration afin d'identifier de potentielles actions de remédiation.

GRI 2-3

Resoumissions d'informations

Il n'y a pas de correction à apporter dans les rapports des années précédentes.

Entrée en vigueur de l'article 964c CO (vote contraignant du Rapport de durabilité en AG)

Ce Rapport de durabilité sera soumis à un vote obligatoire dès l'AG 2024. Ces nouvelles dispositions (Code des obligations art. 964a à c) adressent les questions environnementales, notamment les objectifs en matière de CO₂, ainsi que les questions sociales, de personnel, du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption.

GRI 2-4

Vérification externe

Ce rapport a été lu et approuvé par les membres du Conseil d'administration. En référence avec les standards de la GRI, le rapport a été communiqué à la GRI.

EY a fourni une assurance indépendante sur 6 indicateurs de performance ayant une importance stratégique pour nos activités et indiqués dans ce rapport au travers du sigle 

Cette mission d'assurance a été réalisée conformément à la norme internationale ISAE 3000 et sur la base des critères émis par les normes GRI et d'autres définis par Romande Energie.

GRI 2-5, GRI 2-14

Évaluation de la matérialité inchangée depuis 2022

En 2021, le Groupe Romande Energie a réalisé sa première matrice de matérialité en sollicitant et en impliquant un échantillon de ses parties prenantes-clés internes et externes. Dans un esprit constructif d'échange mutuel et de transparence, un questionnaire leur a été adressé afin d'évaluer le degré d'influence, dans leur prise de décision, des impacts économiques, sociétaux et environnementaux générés par les activités du Groupe. Le même questionnaire a été soumis à l'entier des membres du Comité de direction, du Conseil d'administration ainsi qu'à plusieurs de nos parties prenantes: collaborateurs, clients, communes, fournisseurs, monde académique, et agences de notation spécialisées/organisme de certification.

GRI 3-1, GRI 3-3

Cet exercice a été réitéré en 2022 pour y apporter les bonifications suivantes:

- Proposer une échelle d'évaluation des impacts plus granulaire (10 graduations au lieu de 4 en 2021)
- Elargir le panel des personnes sollicitées parmi les parties prenantes déjà identifiées en 2021
- Associer une nouvelle partie prenante: les actionnaires/investisseurs/bailleurs de fonds
- Analyser les résultats selon une approche similaire à celle utilisée dans le cadre de nos enquêtes Marketing (Net Promoter Score)
- Communiquer les résultats consolidés à toutes les parties prenantes sollicitées, soulignant que les réponses au questionnaire étaient anonymes (seul le type de partie prenante était connu).

Cette matrice de matérialité sera actualisée en 2025 selon les standards de la GRI qui recommandent une actualisation de la matrice de matérialité tous les 2 à 3 ans. Les réponses obtenues nous ont permis d'identifier les enjeux matériels prioritaires pour le Groupe et/ou ses parties prenantes. Dans le questionnaire émis, aucune distinction entre les impacts positifs ou négatifs n'a été présentée et la portée des impacts était considérée être sur le long terme sans l'avoir explicitement indiqué dans le questionnaire.

GRI 2-29

Matrice de matérialité consolidée 2022-2024 du Groupe Romande Energie

Très important	<ul style="list-style-type: none"> • Actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone) 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité au travail • Politique d'égalité salariale • Investissements dans les énergies renouvelables • Impact sur la biodiversité • Réduction de l'empreinte carbone • Conformité environnementale • Gestion des déchets et recyclage • Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion responsable des achats • Investissements dans l'innovation et la digitalisation • Dialogue avec les parties prenantes • Recrutement et rotation du personnel • Avantages sociaux • Diversité et inclusion sociale • Liberté syndicale • Impacts des activités sur les communautés locales • Evaluation des impacts sociétaux des fournisseurs et clients • Evaluation des impacts environnementaux des fournisseurs et clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au développement du tissu économique local • Gestion rentable des ressources énergétiques • Protection et sécurité des données • Conformité à la réglementation sociale • Formation du personnel 		
Important	►	Importance des impacts pour Romande Energie	►	Très important

Les sujets de matérialité représentent **les impacts les plus significatifs** de l'entreprise sur l'économie, l'environnement et sur les personnes, y compris sur les droits humains.

A la lecture de la matrice de matérialité, voici la liste de nos enjeux pertinents (i.e. ceux apparaissant comme «très importants» pour Romande Energie et/ou ses parties prenantes); ils sont classés par ordre de priorité. Il est indiqué à quel **pilier de la stratégie** l'enjeu appartient et à quel **objectif du développement durable** (ODD) il correspond.

Les actions entreprises par Romande Energie au regard de ces enjeux matériels restent cohérentes avec les objectifs listés dans l'Agenda 2030 du Canton de Vaud.

GRI 2-14, GRI 3-1, GRI 3-2

Les objectifs de développement durable de l'ONU



Liste des enjeux pertinents et alignement sur les objectifs de développement durable de l'ONU

En appuyant son modèle d'affaires sur les trois piliers du développement durable, Romande Energie confirme sa volonté d'être un acteur engagé de la transition énergétique et de la cohésion sociale de la Suisse romande. Afin de confirmer sa démarche et de s'inscrire durablement dans l'Agenda 2030 des Nations Unies, Romande Energie a initié en 2020 un processus d'alignement au cadre des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD)*, dont douze sont désormais au cœur de la stratégie de l'entreprise.

Confiant dans ses capacités de progression par l'innovation et le dialogue constructif, le Groupe est prêt à relever ce défi collectivement et remercie ses collaboratrices et collaborateurs, clients, fournisseurs et investisseurs pour leur engagement à ses côtés.

La gestion de ces enjeux pertinents est décrite dans la suite du rapport.

GRI 2-14, GRI 3-1, GRI 3-2, GRI 3-3

* <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

ODD	Ordre de priorité des enjeux pertinents pour Romande Energie et ses parties prenantes	Enjeux matériels prioritaires pour Romande Energie et ses parties prenantes	Enjeux GRI & cibles des ODD pertinents pour Romande Energie
Bonne santé et bien-être	1	La santé et sécurité au travail	Enjeux GRI pertinents GRI 400 Santé et Sécurité au travail Formation du personnel Cibles pertinentes - ODD 3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Éducation de qualité	13	La formation du personnel	Contribuer à l'amélioration des compétences et des connaissances du personnel Cibles pertinentes - ODD 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
Égalité entre les sexes	2	La politique d'égalité salariale	Enjeux GRI pertinents GRI 400 Politique d'égalité salariale Cible pertinente - ODD 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
Énergie propre et d'un coût abordable	3	Les investissements dans les énergies renouvelables	Enjeux GRI pertinents Séries GRI 300 - GRI 200 Actions en faveur de l'environnement Investissement dans les énergies renouvelables Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre Cibles pertinentes - ODD 7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
Énergie propre et d'un coût abordable	10	La gestion rentable des ressources énergétiques	Enjeux GRI pertinents Série GRI 200 Investissements dans les énergies renouvelables Cibles pertinentes - ODD 7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
Travail décent et croissance économique	9	La contribution au développement du tissu économique local	Enjeux GRI pertinents Série GRI 200 Contribution au développement du tissu économique local Cibles pertinentes - ODD 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
Consommation et production responsables	7	La gestion des déchets et le recyclage	Enjeux GRI pertinents Série GRI 300 Gestion des déchets et recyclage Cibles pertinentes - ODD 12 Établir des modes de consommation et de production durables
Consommation et production responsables	8	La transparence sur le bilan de gaz à effet de serre	Enjeux GRI pertinents Série GRI 300 Actions en faveur de l'environnement (par exemple puits de carbone) Cibles pertinentes - ODD 12 Établir des modes de consommation et de production durables
Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	5	La réduction de l'empreinte carbone	Enjeux GRI pertinents Série GRI 300 Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre Réduction de l'empreinte carbone Cible pertinente - ODD 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
Vie aquatique	6	La conformité environnementale	Enjeux GRI pertinents Série GRI 300 et GRI 2 Actions en faveur de l'environnement (par exemple puits de carbone) Impact sur la biodiversité Conformité environnementale Cibles pertinentes - ODD 14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
Vie aquatique	4	L'impact sur la biodiversité	Enjeux GRI pertinents Série GRI 300 et GRI 2 Actions en faveur de l'environnement Gestion des déchets et recyclage Impact sur la biodiversité Conformité environnementale Cibles pertinentes - ODD 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
Vie terrestre	14	Les actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone) même sélection que plus haut	Enjeux GRI pertinents Série GRI 300 Actions en faveur de l'environnement (par exemple puits de carbone) Impact sur la biodiversité Contribuer à la conservation et à la restauration des écosystèmes terrestres Cibles pertinentes - ODD 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
Paix, justice et institutions efficaces	11	La protection et sécurité des données	Enjeux GRI pertinents Série GRI 400 Protection et sécurité des données Cibles pertinentes - ODD 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
Paix, justice et institutions efficaces	12	La conformité à la réglementation sociale (idem précédent)	Enjeux GRI pertinents Série GRI 2 Conformité à la réglementation sociale Cibles pertinentes - ODD 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Parties prenantes

GRI 3-3

Les parties prenantes sont intégrées aux processus et procédures internes de notre activité, référencées au sein de l'outil ARIS (Architecture of Integrated Information System). Elles font l'objet d'une analyse régulière visant à revoir leurs besoins et attentes, contribuant ainsi à une amélioration continue de la réponse de Romande Energie.

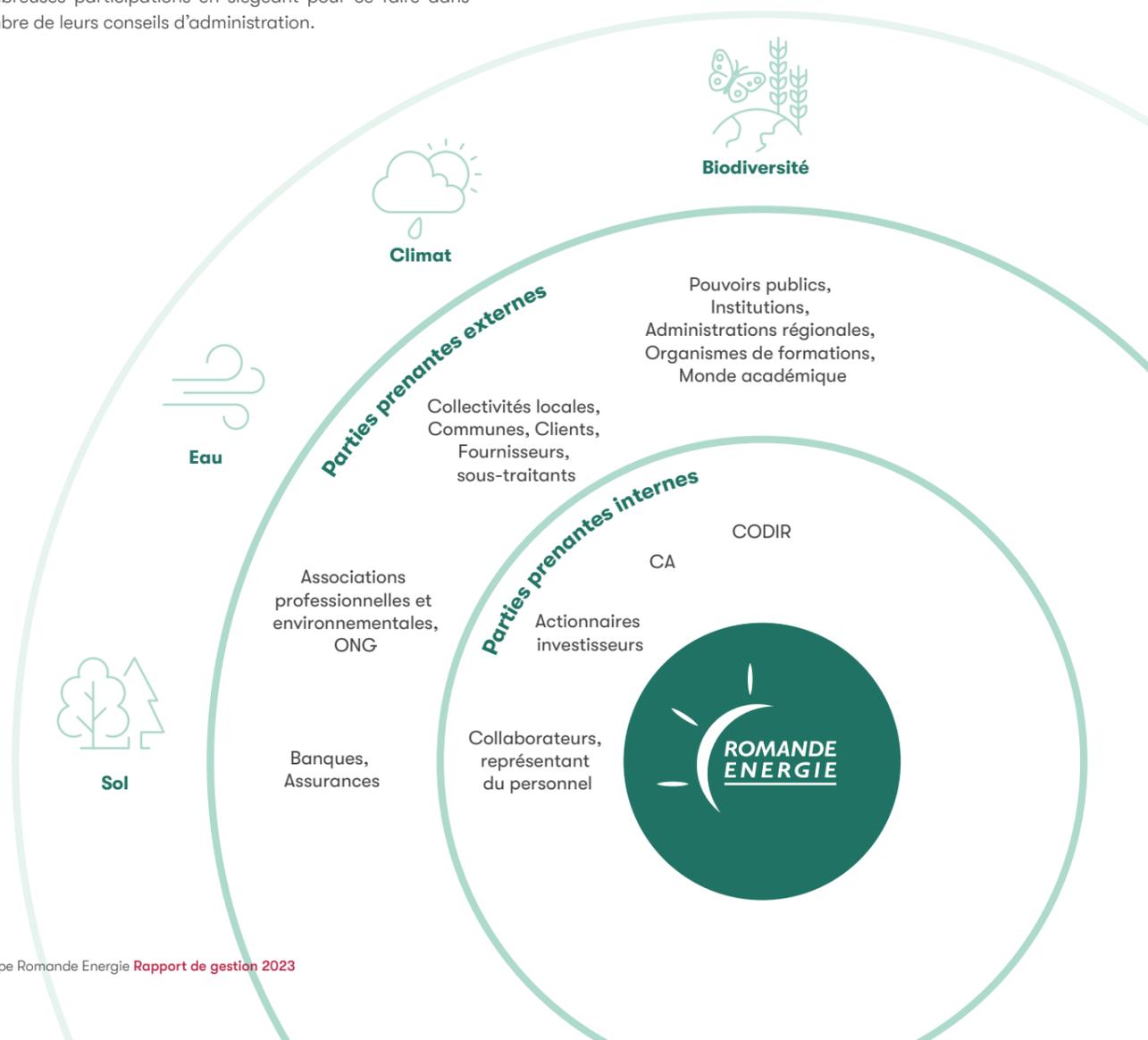
Reconnaissant le rôle essentiel du dialogue avec ses parties prenantes, le Groupe Romande Energie a établi une approche stratégique en matière de durabilité. Fondée sur des échanges constructifs, tant en interne qu'en externe, cette relation continue et basée sur la confiance constitue un atout essentiel pour Romande Energie. Elle permet une meilleure compréhension des attentes et facilite l'identification d'enjeux stratégiques futurs ainsi que d'opportunités d'innovation. Un responsable des partenariats, Philippe Durr, a pour mission de renforcer l'ancrage du Groupe en Suisse romande et le développement stratégique de nos nombreuses participations en siégeant pour ce faire dans nombre de leurs conseils d'administration.

Nous avons formulé quatre engagements envers nos parties prenantes, tant internes qu'externes :

- **Informer** : rapports, brochures, site Internet, communiqués de presse et événements, site investisseurs
- **Ecouter** : évaluations, médias, enquêtes online, entretiens, courriers, espace clients
- **Impliquer** : réunions, workshops, forums, intranet, réseaux sociaux
- **Collaborer** : partenariats, plateformes de partage d'idées.

La durabilité au cœur de la stratégie de Romande Energie

La durabilité s'inscrit dans toutes les strates de notre activité. Malgré le contexte économique et politique difficile, le Groupe Romande Energie confirme l'ancrage de la durabilité dans la conduite de ses activités et s'organise afin de généraliser cette démarche. Notre stratégie se base sur les trois piliers de la durabilité : économique, environnemental et sociétal. Ils guident chacune de nos décisions.





Pilier économique

Le pilier économique vise à assurer une prospérité équilibrée et pérenne basée sur le dialogue avec nos parties prenantes et notamment avec nos clients, mais également sur nos choix stratégiques visant à investir dans la production d'énergies renouvelables électrique et thermique. Le pilier économique tient compte d'enjeux déterminants du marché des énergies renouvelables en termes d'infrastructures et de stockage. Nous intégrons également dans ce pilier notre transformation digitale et notre responsabilité numérique d'entreprise, indissociables d'un développement responsable et harmonieux de notre activité.



L'orientation clients est au centre de nos préoccupations

Comptant parmi les cinq initiatives de transformation de la stratégie de Romande Energie, l'orientation clients est une des priorités du Groupe. Aussi, nous nous efforçons de l'an-crer transversalement auprès de tous nos collaboratrices et collaborateurs.

Évolutions 2023

Les concept-clés qui avaient été posés l'an dernier comme socles de l'orientation clients Romande Energie ont évolué pour s'aligner aux valeurs de l'entreprise. La SIMPLICITE est restée un des éléments de base, un objectif vers lequel nous dirigeons tous nos projets, produits et services afin de les rendre plus compréhensibles et gagner en efficacité et accessibilité. La proximité a évolué en COLLABORATION, afin de travailler main dans la main avec nos clients, les écouter, mieux adapter nos propositions à leurs besoins et attentes, en travaillant ensemble dans le respect, l'écoute et l'échange. Enfin, la compétence est devenue FIABILITE, pour que l'expertise Romande Energie soit toujours un gage de qualité, une preuve que nous tenons nos engagements, et que nous offrons à nos clients des compétences et un professionnalisme digne de confiance.

En 2023, nous avons renforcé l'attention portée aux spécificités de nos cinq segments de clientèle, en adaptant nos offres et mesurant plus systématiquement leur satisfaction: les particuliers, les entreprises, les collectivités publiques, les acteurs de l'immobilier, et nos pairs, les gestionnaires de réseaux de distribution. Des Segments Managers et des Experience Designers œuvrent sur l'expérience client que nous souhaitons offrir, et identifient les problèmes dans les parcours actuels à des fins d'amélioration continue.

Mesure de la satisfaction clients

Nous mesurons toujours plus régulièrement la satisfaction de nos clients à différents points de contact. A ce jour, le service client jouit d'un score de recommandation (NPS) très élevé, à 52 (sur une échelle de -100 à +100). La satisfaction moyenne des clients entreprises est au-dessus de 8.5 sur 10 dans toutes les prestations (kWh, maîtrise énergétique, prestations solaires, etc.). La difficulté de travailler avec nous est également suivie de près grâce au Customer Effort Score. Cet indicateur, sur une échelle de 5, tourne aujourd'hui autour de 3, ce qui nous indique que nous devons travailler sur notre valeur SIMPLICITE.

En 2023, nous avons renforcé notre équipe UX (expérience utilisateur), afin que tous nos projets digitaux soient pensés autour du client. Les études utilisateurs ainsi que les tests pré-lancement ont été systématisés, que ce soit dans l'élaboration de notre nouvel espace client, du nouveau site web corporate à venir en 2024, ou des calculateurs en ligne. Le traitement des réclamations a également été professionnalisé grâce à la mise sur pied d'un groupe d'experts internes nommé «Concilium reclamatio», visant à déployer une méthodologie commune permettant d'offrir à nos clients une réponse cohérente et équitable à leurs récriminations.

NPS Clients

Depuis 2015, Romande Energie réalise une enquête globale et annuelle auprès de tous ses segments de clientèle. Cette dernière mesure la satisfaction globale, le taux de recommandation et l'image de Romande Energie auprès des clients appartenant à sa zone de desserte. Ces indicateurs permettent d'optimiser les programmes proposés afin d'atteindre l'objectif stratégique du Groupe qui est d'améliorer continuellement la satisfaction de ses clients en leur proposant des solutions porteuses de plus-value. Ces trois indicateurs-clés montrent une tendance baissière depuis 2022.

Cette baisse a été confirmée par les résultats de l'étude de novembre 2023 notamment pour le segment des clients particuliers. Les verbatims clients font clairement ressortir les hausses de prix comme étant la raison principale de ce désaveu. Celui-ci est lié à une incompréhension globale du fonctionnement du marché de l'électricité (séparation entre ce qui est régi par le marché monopolistique et ce qui ne l'est pas) et nous montre que nous devons continuer à travailler sur la transparence et sur nos communications.

La grave crise énergétique de 2022 liée notamment à la guerre en Ukraine a provoqué une brutale hausse des prix, unique dans les annales de notre marché. Romande Energie a dû répercuter l'explosion de ses coûts d'achat d'électricité auprès de ses clients au marché libre et dans ses tarifs liés au monopole à compter du 1.1.2023. Les clients nous ont sanctionnés brutalement à travers un NPS en chute libre depuis l'été 2022. Rétablir l'image du Groupe prendra du temps, et un plan d'action a été élaboré début 2024 en ce sens.

Les résultats des questionnaires de satisfaction sont analysés et une synthèse comprenant des recommandations est présentée aux différents Segments Managers, qui travaillent ensuite avec leurs équipes à un plan d'action. Celui-ci est ensuite présenté au Comité de direction, discuté et challengé. L'équipe Marketing & Communication collabore étroitement avec les Unités d'Affaires afin de les accompagner dans la mise en place de ces mesures.

GRI 2-25



Investissement dans les énergies renouvelables et gestion rentable des ressources énergétiques

Dans le cadre de sa stratégie, le Groupe a prévu d'investir plus d'un milliard de francs entre 2021 et 2026 afin de renforcer son positionnement en tant qu'acteur de la décarbonisation et d'accélérer la transition énergétique de la Suisse romande. En droite ligne avec la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, Romande Energie s'engage à produire plus d'énergie renouvelable et locale.

Ces investissements sont essentiellement dédiés aux domaines d'activité suivants:

- L'augmentation du volume de sa propre production d'électricité entièrement renouvelable (entre autres hydraulique, éolienne et photovoltaïque) ainsi que de la production

d'énergie thermique renouvelable (chauffage à distance à base d'énergie renouvelable ou d'eau du lac, par exemple)

- Le déploiement de nouvelles solutions pour nos clients dédiées à l'efficacité énergétique et l'économie des ressources (isolation, rénovation du bâti), ainsi que la production décentralisée d'énergies renouvelables (pompes à chaleur, production solaire)
- Le développement des réseaux et du comptage intelligent, dans le but de contribuer à l'électrification de la société et d'optimiser les flux d'énergie sur notre réseau et ceux de tiers (solution globale de microgrid).

Ce plan d'investissements s'inscrit dans une vision à long terme de la croissance des résultats de Romande Energie. Il a pour but de constituer un portefeuille d'activités diversifié et résilient aux fluctuations du marché, afin d'assurer la pérennité du Groupe et de satisfaire les attentes de rentabilité des investisseurs sur la durée.

Les investissements récurrents sont couverts par la capacité d'autofinancement du Groupe. Le plan de croissance est assuré, entre autres, par des levées de fonds sur le marché des capitaux, le marché bancaire, les plateformes de financement et les co-investissements.

Premier reporting de l'emprunt vert de Romande Energie publié en 2023

Afin de soutenir notre ambitieuse stratégie d'investissement dans les énergies renouvelables, Romande Energie Holding SA a initié de nouvelles sources de financements en 2022 et émis son premier emprunt obligataire (Green Bond) coté à la SIX Swiss Exchange d'un montant de CHF 100 millions sur 15 ans. Cet emprunt vert a rencontré un solide écho auprès de la communauté financière.

Son premier reporting financier a été publié en juillet 2023. <https://investor.romande-energie.ch/~media/Files/R/Romande-Energie-IR/documents/green-finance-impact-report-2023.pdf>

GRI 3-3, GRI 203-1



Responsabilité numérique et digitalisation

Digitalisation

Romande Energie a poursuivi sa progression en 2023 dans le domaine du digital et de l'innovation. Elle a continué à animer et faire grandir sa **transformation digitale**, via l'initiative stratégique «Leviers Digitaux». La **gestion du portefeuille agile**, qui a notamment pour but d'identifier et de prioriser les projets digitaux avec la plus forte valeur ajoutée pour le Groupe, est l'un des outils mis en œuvre dans ce sens.

Romande Energie a également adopté début 2023 une stratégie IT de type **«cloud first»** qui privilégie des produits proposant une solution «Software as a Service» (SaaS) pour ses choix de nouveaux outils digitaux. Outre le fait de permettre l'accès rapidement aux nouvelles fonctionnalités innovantes, le cloud permet de faire des économies d'énergie grise et de fonctionnement.

Quelques réalisations digitales marquantes de 2023 sont décrites ci-après. **Octopus** est l'un des produits digitaux développés par Romande Energie. Il permet le suivi des flux métiers pour le cycle de vie des projets PAC, PV, bornes de recharges.

Le **robot Nono**, mis en place durant l'été 2023, permet à l'équipe Réseaux d'automatiser grandement les processus répétitifs pour les demandes de raccordement par exemple.

Jarvis, qui permet le stockage des données de base de toutes les centrales de production du Groupe (PV, hydro, éolien), a été mis en production à l'automne, et agit comme une source de données pour d'autres applicatifs de l'écosystème IT.

De plus, Romande Energie a accéléré l'utilisation de **l'intelligence artificielle** pour réaliser une planification du réseau électrique plus précise, simuler les impacts financiers de nouvelles tarifications, et pour affiner ses prévisions court terme pour l'achat d'énergie. Romande Energie explore depuis récemment les fonctionnalités de **l'IA générative** (similaire à ChatGPT, mais avec les barrières cybersécuritaires de circonstance), qui peut potentiellement permettre d'améliorer l'efficacité de plusieurs fonctions au sein de l'entreprise ainsi que l'interaction avec ses clients.

Responsabilité numérique de l'entreprise

La responsabilité numérique fait partie intégrante de notre gouvernance et s'intègre dans nos trois piliers du développement durable. Créée en 2020 et dirigée depuis juillet 2021 par Assia Garbinato, l'Unité de Support Digital et Innovation s'attache à offrir aux clients, collaboratrices, collaborateurs et parties prenantes, tout le potentiel que peut livrer une technologie digitale responsable au service de la transition énergétique. Ainsi, nous œuvrons pour que le digital puisse être un facilitateur du voyage de décarbonisation du citoyen et un puissant outil de gestion d'économie d'énergie. Ainsi, la mission de l'Unité est de «Faire de Romande Energie le premier digital player de la transition énergétique en Suisse romande». Ceci s'inscrit dans notre mission d'entreprise qui est de «Faire de la Suisse romande la première région décarbonée de Suisse.»

Romande Energie s'engage afin que sa transformation numérique prenne en compte des critères éthiques, sociétaux et environnementaux clairement définis en termes de transparence de l'utilisation des données par l'Intelligence Artificielle (IA) ou de gestion environnementale de ses data centers.

Précurseurs sur les questions d'éthique numérique, les experts de Romande Energie font partie de groupes de recherche et de réflexion en Suisse romande sur ces sujets. Ce pôle d'innovation, dont la charte est actuellement en construction, intègre les aspects éthiques dans toutes ses réflexions. Ce département soutient les métiers du Groupe dans leur transformation digitale et amène le savoir nécessaire en matière de culture, de méthodologie et de potentiel technologique pour affronter la complexité de notre nouvelle ère. Cette Unité assure, auprès du Conseil d'administration et des collaboratrices et collaborateurs, la transmission de connaissances nécessaires afin de vulgariser les enjeux autour de la donnée et le potentiel des nouvelles technologies.

Protection et sécurité des données - Cybersécurité

Romande Energie attache une grande importance à la sécurité informatique et industrielle. En effet, ses systèmes d'information et ses collaboratrices et collaborateurs font l'objet d'un nombre croissant d'attaques.

Pour y faire face, Romande Energie a défini une stratégie de cybersécurité qui s'articule autour de trois axes : stratégique, opérationnel et humain. Ainsi, une politique de sécurité des systèmes d'information – qui reflète la vision stratégique de la Direction en matière de cybersécurité – a été élaborée et mise en œuvre au moyen de mesures techniques et organisationnelles.

En outre, nous avons élaboré une Directive sur la gouvernance des systèmes d'information qui vise à aligner notre système d'information sur les objectifs stratégiques de l'entreprise, favoriser la création de valeur, gérer les risques, optimiser les ressources et mesurer la performance. Dans le cadre de la transition énergétique, cette Directive guide notre système d'information vers plus de sécurité, d'agilité et d'innovation pour soutenir notre transformation digitale.

Par ailleurs, au regard de la sophistication des attaques, Romande Energie utilise également des technologies de sécurité qui tirent notamment parti de l'intelligence artificielle et qui sont supervisées par un centre opérationnel de sécurité qui opère 24h/24 et 7j/7.

Concernant le risque d'attaque de la chaîne d'approvisionnement, Romande Energie a mis en place un processus d'évaluation du niveau de maturité de ses fournisseurs en matière de cybersécurité ainsi que des solutions logicielles intégrées au sein de l'entreprise. Cette évaluation est complétée par des audits de sécurité techniques suivant le type de solution acquise et son niveau de criticité pour le Groupe.

De plus et afin de renforcer l'efficacité de la gestion du risque humain, Romande Energie a développé un programme de sensibilisation à la cybersécurité pour l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs.

Des tests simulant des attaques sont aussi régulièrement effectués à des fins de formation. L'efficacité des mesures de sécurité informatique et industrielle est mesurée, chaque année, au moyen d'audits indépendants qui sont réalisés par des sociétés spécialisées en cybersécurité.

Conformité en matière de protection des données

Romande Energie prend la question de la protection des données très au sérieux et veille à protéger en permanence les données personnelles qu'elle traite. Ainsi, dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur la protection des données (nLPD), Romande Energie a renforcé son dispositif de protection des données afin de se conformer aux nouvelles exigences légales au moyen de mesures organisationnelles et techniques.

Ainsi, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs a suivi une formation sur la nouvelle loi fédérale sur la protection des données. Cette formation a permis de comprendre les bases légales, les principes des données personnelles, les risques liés aux traitements et les mesures de conformité. Elle comprenait également des exemples pratiques pour une meilleure assimilation des concepts.

La prise en compte du risque est au cœur de la stratégie de protection des données de Romande Energie. Nous intégrons les principes de protection des données dès la conception et, par défaut, en accordant une priorité à la sécurité à chaque étape. De plus, notre processus d'évaluation des sous-traitants garantit leur conformité aux exigences de protection des données. Cette approche assure une gestion continue des risques à tous les niveaux de notre chaîne de sous-traitance, garantissant ainsi la sécurité et la conformité légale.

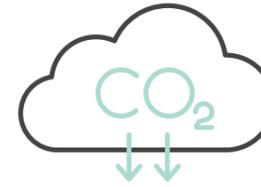
En 2023, nous confirmons n'avoir reçu aucune plainte concernant des atteintes à la confidentialité des données des clients, ni subi de vol, fuite ou perte de données concernant des clients.

GRI 418-1

La gestion agile du portefeuille de projets et produits

La transformation digitale de Romande Energie se structure autour d'un cadre méthodologique agile permettant l'alignement, la transparence et la capacité à s'adapter aux changements, afin de livrer rapidement de la valeur aux clients et aux parties prenantes. Cette culture de travail est aussi un moyen qui cadre les choix stratégiques de l'Unité avec les parties prenantes business, et ce, via une gestion agile du portefeuille.

Initiée en 2021, cette démarche se matérialise par des cycles de trois à quatre mois. Chaque cycle s'inscrit dans une boucle d'amélioration continue permettant des apprentissages et des adaptations en vue du cycle suivant.



Pilier Environnemental

La gestion de notre portefeuille de projets et produits joue un rôle important dans la transformation digitale et revêt plusieurs dimensions: stratégique, organisationnelle et culturelle.

La dimension **stratégique** se manifeste par une priorisation de projets/produits, qui assure un réalignement continu avec la stratégie de l'entreprise sur ses trois piliers et entre les différentes Unités d'Affaires et parties prenantes.

La dimension **organisationnelle** du portefeuille explicite les principes agiles de l'organisation et de fonctionnement des équipes. Elle s'appuie sur deux communautés structurantes: la communauté de priorisation, dont le rôle est de participer activement à l'alignement et à la priorisation des besoins métiers en fonction de critères clairs et transparents à toute l'entreprise et celle des «product owners» ayant une vision stratégique commerciale et technologique de leur produit, qui pilote les équipes digitales afin de garantir que les développements sont bien au service des métiers.

La dimension **culturelle**, enfin, est une dimension d'apprentissage permanent, qui se développe dans un terreau humain invitant à l'engagement individuel et collectif. La culture de l'apprentissage est valorisée en partant du principe que l'humilité, la curiosité et le travail avec rigueur nous inscrivent dans une boucle d'amélioration continue qui est la base de l'excellence opérationnelle et de la capacité d'ouvrir de nouveaux horizons.



Achats responsables

La satisfaction des fournisseurs et partenaires de Romande Energie est régulièrement étudiée sous la forme d'enquête anonyme. En 2020, Romande Energie a fait partie des entreprises pionnières en élaborant un NPS fournisseurs. Un score de 50 avait été attribué par nos fournisseurs, atteignant ainsi un niveau exceptionnel, ceci lors d'une année de pandémie durant laquelle Romande Energie a porté une attention particulière à sa relation avec ses fournisseurs. Depuis, cette enquête se fait sur une base annuelle, avec d'excellents résultats et une satisfaction de nos fournisseurs qui est à nouveau largement confirmée en 2023 avec un score **NPS de 48**.

De plus, la charte fournisseurs sera révisée durant l'année 2024 et une évaluation des principaux fournisseurs sera demandée dès cette année.

Stratégie cloud native

Notre stratégie cloud native occupe une place centrale dans notre engagement en faveur de la durabilité et de l'efficacité opérationnelle. En effet, la migration vers une infrastructure cloud réduit notre empreinte carbone, optimisant l'utilisation des ressources informatiques et minimisant notre consommation énergétique. Ainsi, nos fournisseurs Cloud se distinguent par leur efficacité globale, allant de 72 à 98 % de réduction des émissions de carbone*, grâce à l'efficacité opérationnelle, l'optimisation des équipements informatiques, la gestion efficace des infrastructures de centres de données et l'utilisation d'électricité renouvelable. Cette approche nous permet non seulement de bénéficier de performances accrues et d'une agilité renforcée, mais elle incarne également notre engagement envers des pratiques technologiques respectueuses de l'environnement. Par ailleurs, nous accordons une attention particulière à la sélection de nos fournisseurs Cloud, en privilégiant des acteurs implantés en Suisse qui partagent notre vision de la durabilité, favorisant l'achat d'énergies renouvelables et s'engageant vers la neutralité carbone. En adoptant cette approche, nous poursuivons notre chemin vers une entreprise plus durable, alignant nos objectifs opérationnels avec notre responsabilité environnementale.

GRI 302-4

*<https://www.microsoft.com/fr-fr/sustainability/assess?activetab=pivot:azuretab>

Contribution environnementale pour les achats

Constatant un déséquilibre dans les choix d'acquisition de nos clients - qui privilégient souvent les coûts au détriment de l'impact environnemental - une contribution environnementale a été lancée en 2023 dont la phase pilote sera poursuivie en 2024. Celle-ci a pour objectif de guider les choix d'acquisitions de biens et services vers des options plus durables sur le plan environnemental. Cette mesure vise à soutenir les objectifs de durabilité des achats du Groupe Romande Energie, en mettant en place un financement dédié et clairement identifiable. Celui-ci peut représenter jusqu'à 80% du surcoût, pour autant que le client s'engage à financer un minimum de 20% de cette surcharge. Lors des appels d'offres, des variantes ont également été proposées aux clients en leur offrant d'assumer une partie du surcoût, le restant étant à charge de Romande Energie.

Notre pilier environnemental s'attache à préserver notre environnement de la pollution, de l'épuisement des ressources et de préserver la biodiversité. Nous détaillons dans cette section nos actions pour réduire notre bilan carbone mais également celui de nos clients en leur offrant des solutions innovantes. Nous abordons également en toute transparence notre politique de gestion des déchets. Finalisé en 2023, le chantier emblématique du parc éolien de Sainte-Croix en Suisse a bénéficié d'un suivi environnemental exemplaire et servira de référence aux prochaines réalisations.



Impact sur la biodiversité

Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité

L'Unité d'Affaires Réseaux de Romande Energie poursuit activement la mise en place de protections protégeant les espèces volatiles de moyennes et grandes envergures sur ses lignes aériennes dont leurs configurations peuvent présenter un risque d'électrocution.

Elle travaille en étroite collaboration avec la Division Biodiversité et Paysage du canton de Vaud et son mandataire ainsi que la Station ornithologique suisse pour la partie du Bas-Valais. Lors de la maintenance préventive des lignes électriques, chaque configuration est analysée en incluant au besoin une protection avifaune adéquate. Les gardes-faune du canton de Vaud bénéficient d'un seul interlocuteur. Lorsque qu'un accident électrique est signalé, Romande Energie s'est engagée à protéger tous les supports dangereux dans un rayon de 500 mètres autour du support concerné. Pour 2023, 94 supports supplémentaires ont été adaptés pour garantir la sécurité des oiseaux de nos régions.

GRI 304-2

Habitats protégés ou restaurés

Les grands projets de construction d'infrastructure font l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement en particulier pour les projets hydrauliques et éoliens. Cette année, l'impact de la construction du projet des éoliennes de Sainte-Croix a été suivi et compensé suivant les normes légales en vigueur. Ces travaux de compensation se prolongeront en 2024.

GRI 304-3



Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique - La gestion du risque lié au changement climatique

Le changement climatique est générateur de risques et d'opportunités pour le Groupe, de nombreux axes de la stratégie étant orientés vers des produits ou services visant à réaliser une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Concernant les risques, les actifs de production et de distribution du Groupe sont soumis à des phénomènes météorologiques extrêmes dont la probabilité de survenance tend à s'accroître avec le temps. Ceux-ci peuvent alors engendrer des indisponibilités ou une usure plus rapide des infrastructures.

Le changement climatique a de nombreux impacts sur l'hydrologie (changement du régime des précipitations, augmentation de l'évapotranspiration en hiver et au printemps, diminution du ratio de précipitations solides / précipitations liquides, fonte plus précoce du manteau neigeux, retrait des glaciers, conflits dans les usages de l'eau, etc.). A terme, une baisse annuelle de production de l'ordre de 3% à 10% pourrait être envisagée, selon les profils de production des ouvrages du Groupe (Jura, Nival, Glacier/Nival et selon les variations infra-annuelles du productible (réduction de la production sur la période estivale et un accroissement sur la période hivernale)). Une hausse des coûts d'exploitation du même ordre est également attendue. Pour les parcs éoliens, la diminution du productible provoquée par la réduction de la densité de l'air - à la suite de l'accroissement des températures - est prise en compte dans les évaluations du Groupe. Concernant l'activité de chauffage à distance, l'augmentation des températures tend à réduire les degrés-jours de chauffage et donc l'utilisation des actifs concernés, ce qui peut engendrer une sous-utilisation de la puissance disponible. Toutefois, cette capacité disponible peut être utilisée afin de servir un cercle de clients plus large.

GRI 201-2

Nos initiatives pour réduire notre empreinte carbone

Dans le cadre de sa stratégie 2021-2026, Romande Energie a défini un positionnement stratégique clair et ambitieux, celui d'être un acteur majeur de la décarbonisation de la Suisse romande à l'horizon 2040. A cette fin, Romande Energie contribue à la trajectoire vers la neutralité carbone nationale fixée par la Confédération, dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050.

Cette trajectoire s'articule autour de trois actions-clés :

- La réduction de nos émissions dont le bilan est établi chaque année en conformité avec le standard international Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol). Il s'agit de notre levier d'actions prioritaires afin de pouvoir réduire nos émissions jusqu'à l'atteinte d'un niveau minimum incompressible.
- La réduction des émissions chez nos clients pour laquelle Romande Energie a validé en juin 2022 un nouvel indicateur stratégique pour mesurer sa contribution à la réduction de l'empreinte carbone de ses clients au travers de ses prestations de produits et prestations de service.
- L'augmentation de puits de carbone hors de notre chaîne de valeur en finançant des projets de reforestation en Suisse et à l'étranger.

GRI 3-3



Dans le cadre de sa stratégie 2021-2026, Romande Energie a défini un positionnement stratégique clair et ambitieux, celui d'être un acteur majeur de la décarbonisation de la Suisse romande à l'horizon 2040.

	Réduction de nos émissions	Réduction des émissions chez nos clients	Augmentation des puits de carbone
Impact	Dans notre chaîne de valeur	Dans notre chaîne de valeur	Hors de notre chaîne de valeur
Indicateur de suivi	Intensité carbone	Indicateur interne	tCO ₂ -e* émissions séquestrées
Objectif	Baisse de 5% par an de notre intensité carbone (exprimée en grammes de CO ₂ par franc de chiffre d'affaires).	Non communiqué, sauf pour le CAD et la production de pellets	Entre 1900 et 2100 tCO ₂ -e par an
Exemples d'actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> • Electrification croissante de notre flotte de véhicules propriété de Romande Energie 	<ul style="list-style-type: none"> • Commune Rénove • Ma Commune et moi • Calcul des économies de CO₂ liées à nos CAD et notre production de pellets 	Signature de deux conventions de reboisement en juin 2021 avec On a Mission et ArboRise. Ces projets ne sont pas pris en compte dans notre bilan carbone.

* tCO₂-e : tonne CO₂ équivalent

En lien avec les conclusions du dernier Rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), Romande Energie concentre ses efforts sur l'identification de solutions pour réduire son empreinte carbone. Tant que nous n'aurons pas atteint un niveau d'émissions résiduelles sur un ou plusieurs postes d'émissions, nous ne souhaitons pas avoir recours à l'achat de crédits carbone pour atteindre la neutralité. Par conséquent, notre contribution à l'augmentation de puits de carbone ne constitue pas notre axe de développement prioritaire. En revanche, notre capacité à réduire notre empreinte carbone ainsi que la mise à disposition de nos clients de produits et prestations de service décarbonés sont des préoccupations quotidiennes qui impactent nos activités et nos choix stratégiques.



Réduction des émissions de GES

GRI 305-5

Le bilan de gaz à effet de serre de Romande Energie est établi selon les normes internationales en vigueur du protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol), standard de référence le plus utilisé dans le monde.

Dans la continuité de ce qui avait été initié en 2021, vous trouverez ci-après les émissions des scopes 1, 2 et 3 au niveau consolidé et par Unité d'Affaires ainsi qu'une évaluation de la performance basée sur notre objectif stratégique «intensité carbone». Nous ajoutons cette année les émissions de CO₂ biogénique (provenant de la combustion de bois) pour le chauffage à distance.

L'année 2023 a été marquée par la seconde parution de notre rapport CDP (Carbon Disclosure Project) concernant le changement climatique. Similairement à 2022, nous avons obtenu un score de C, classant notre entreprise dans la catégorie «Awareness» selon la nomenclature du CDP. Ce score est conforme à nos attentes et nous semble représenter correctement le niveau de prise de conscience du changement climatique au sein de l'entreprise.

Révision du bilan GES 2022

Un bilan GES est un processus itératif permettant d'améliorer, année après année, notre niveau de connaissances sur nos différentes sources d'émissions ainsi que la collecte de données servant à les calculer.

Comme chaque année, le marquage final des garanties d'origine n'étant pas disponible en version définitive au moment de la publication de ce rapport, les émissions de GES induites par l'électricité vendue aux clients et à usage interne sont mises à jour dans la version révisée. Cette catégorie augmente ainsi de 7%. L'augmentation qui en résulte au niveau du scope 3 et du total du bilan GES 2022 est quant à elle de 1%.

Aucun changement méthodologique majeur n'a été apporté cette année mais des travaux sont en cours pour l'amélioration du calcul des émissions induites par les achats et les déchets. Les résultats seront incorporés dans le bilan GES 2024.

Bilan GES 2023: variations, constats et améliorations attendues

Le bilan GES 2023 s'établit à 129'940 tCO₂-e, soit une hausse de 11'423 tCO₂-e (+10%) par rapport à la version révisée du bilan GES 2022.

GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-3



Bilan GES 2023 en tCO₂-e

Bilan GES 2022 révisé Variations en tCO₂-e

Variations en tCO₂-e

Variations en %

Scope 1				
Emissions directes de GES	9976	8284	1692	20%
Chauffage des bâtiments et équipement de chantier (énergie fossile)	74	90	-16	-17%
Chauffage à distance (énergie fossile, bois, pellets)	8729	6847	1882	27%
Déplacements avec des véhicules propriété de RE	1052	1122	-70	-6%
Emissions fugitives (climatisation/réfrigération/disjoncteurs)	121	225	-104	-46%
Scope 2				
Emissions de GES induites par les pertes du réseau de distribution	1754	1850	-96	-5%
Pertes de transmission et distribution	1754	1850	-96	-5%
Scope 3				
Emissions en amont et en aval de Romande Energie	113210	103384	9826	10%
Emissions indirectes du scope 1	1949	1579	370	23%
Electricité vendue aux clients et usage interne	15439	20057	-4618	-23%
Voyage d'affaires des employés	813	607	206	34%
Déplacements pendulaires des employés	1487	1454	33	2%
Achats de biens et services	91812	78246	13566	17%
Transport amont des produits et matières achetées	1301	1109	192	17%
Déchets générés dans les opérations	351	285	66	23%
Transport aval des produits et déchets	58	47	11	23%
Total	124940	113518	11423	10%

Bilan séparé des émissions de gaz à effet de serre biogéniques provenant de la combustion du bois, des chauffages à distance et de la centrale de biomasse d'Enerbois

97 539 tCO₂-e

Pour la troisième année consécutive, nous avons également déterminé le bilan GES par Unité d'Affaires dont la répartition des émissions par scope pour l'année 2023 s'effectue comme suit:

Bilan Emission GES (tCO₂-e) 2023 par Unité d'Affaires



	Romande Energie Services	Réseaux	Solutions Energie
Scope 1	146	883	8758
Scope 2	-	1754	-
Scope 3	31311	34872	32964

Le bilan GES a augmenté de 10% entre 2022 et 2023. Des différences importantes peuvent être constatées au niveau des scopes.

Les émissions du Scope 1 ont augmenté de 20%, et ce principalement à cause des émissions induites par le chauffage à distance (CAD) (+1'882 tCO₂-e). Les autres catégories du Scope 1 ont toutes diminué. L'augmentation liée au CAD s'explique de trois manières:

- Le rachat de CAD fonctionnant actuellement au gaz ou au mazout et pour lesquels la transition vers des chaudières à bois est en cours.
- L'utilisation de chaudières à mazout durant la rénovation des centrales existantes.
- L'utilisation de chaudières mobiles, utilisant parfois de l'énergie fossile, dans l'attente de la construction des centrales définitives.

La réduction des émissions du Scope 2 est de 5%. Cette réduction s'explique par la réduction du volume des pertes sur le réseau. La totalité de l'électricité consommée par les utilisateurs finaux étant marquée en 2023, le facteur d'émission de l'électricité résiduelle (non marquée) en Suisse de l'an passé a été utilisé.

Les émissions du Scope 3 ont augmenté de 10%. Cette augmentation provient principalement de l'augmentation en valeur des achats de biens et services (+9% en valeur monétaire) ainsi que de la modification de leur composition. Certaines émissions ont diminué, parmi lesquelles les émissions liées à l'électricité vendue aux clients et à usage interne. Cette réduction provient principalement de la réduction de la quantité d'électricité vendue (-8%) en raison du transfert au 1^{er} janvier 2023 de l'activité de commercialisation d'électricité et de gestion de la clientèle à un gestionnaire de réseaux de distribution (GRD) externe au Groupe. Le périmètre des émissions 2022 et 2023 est donc légèrement différent. De plus, afin de simplifier l'analyse des émissions liées à la vente d'électricité, nous revenons sur la décision prise l'an passé et considérons à nouveau l'ensemble des garanties d'origine (achats et production propre) dans le calcul.

Les émissions de CO₂ biogénique induites par la combustion de la biomasse atteignent 97'539 tonnes en 2023. Le bois incinéré est d'origine locale et provient de forêts gérées de manière durable en Suisse.

Nos initiatives internes pour réduire les émissions du Groupe

Comme annoncé dans notre Rapport annuel 2020, Romande Energie s'engage à réduire de 5% par an l'intensité carbone par franc de chiffre d'affaires généré.

Notre intensité carbone à fin 2020 était de 155 gCO₂-e par franc de chiffre d'affaires. Notre objectif est d'atteindre 114 gCO₂-e par franc de chiffre d'affaires d'ici fin 2026.

Suite à la révision du bilan GES 2022, l'intensité carbone est de 152 gCO₂-e par franc de chiffre d'affaires à fin 2022, légèrement plus haute qu'annoncé l'an passé. Le résultat est meilleur cette année puisque l'intensité carbone est de 134 gCO₂-e en 2023, correspondant à une baisse de 12% par rapport à l'an passé. Bien que les émissions soient, en valeur absolue, en augmentation, cette diminution est possible par l'augmentation du chiffre d'affaires, principalement due à la hausse des tarifs de l'électricité et du timbre.

Nous tenons à souligner, comme l'an passé, l'accroissement de nos investissements (CAPEX) dans les énergies renouvelables dans le but de décarboner la Suisse romande et la mise en service de nouvelles installations. Cette dualité entre les besoins en investissements massifs sur le court terme en Suisse romande afin d'augmenter la production d'électricité et de chaleur d'origine renouvelable, et nos objectifs de réduction des émissions va probablement s'accroître dans le futur. En effet, lorsque nous investissons, nos achats de matériels et de prestations de service ont un effet direct sur notre empreinte carbone tandis que le chiffre d'affaires et les économies de CO₂ induites chez nos clients ont un effet décalé dans le temps.

S'agissant de l'électricité vendue à nos clients, nous sommes en partie limités dans nos leviers d'action par le fait que les émissions sont calculées à partir des garanties d'origine et de notre dépendance à la consommation de nos clients.

L'année 2023 n'a pas été extrême comme l'année 2022, dans le sens où toutes les garanties d'origine renouvelables que nous avons vendues à nos clients ont pu être acquises (exemple: pas de sécheresse historique comme en 2022 qui a fortement impacté à la baisse la production hydraulique suisse).

Durant l'année 2023, la consommation des clients est restée plus basse qu'historiquement (comme dès mi-2022) grâce aux effets combinés d'un hiver doux, de la sobriété et de l'efficacité énergétique.

Pendant l'hiver 2022-2023, Romande Energie a aussi mené des campagnes d'information pour inciter les clients à réduire leur consommation d'énergie dans le cadre du plan Ostral et en réponse au risque de pénurie.

Économies de CO₂ générées chez nos clients grâce aux chauffages à distance et à la vente de pellets

En 2023, nous estimons avoir contribué à générer 21'939 tCO₂-e d'économies. En tenant compte de l'historique, le montant cumulé d'économies de CO₂-e à fin 2023 s'établit à 122'136 tCO₂-e. En l'absence de standard de calcul validé au niveau international, nous avons opté pour une approche conservatrice et considéré un périmètre comprenant deux types d'installations. Premièrement celles qui sont développées par Romande Energie. Deuxièmement, celles qui sont rachetées et sur lesquelles Romande Energie a apporté des améliorations se traduisant par une augmentation de production de chaleur, ou par une substitution de source d'énergie (bois remplaçant le gaz par exemple). Seul le remplacement de chauffages existants a été considéré (et non les chauffages de bâtiments neufs).

Dans les cas où la source d'énergie précédente était d'origine électrique, le facteur d'émissions considéré est celui de Romande Energie, soit 9 gCO₂-e / kWh. Les émissions directes et les émissions indirectes liées à la production des énergies et à l'infrastructure ont été également considérées. La production de pellets de notre centrale de biomasse Enerbois provient de sous-produits (écorces, sciures ou plaquettes) issus de la scierie Zahnd située à proximité. La part de pellets non-utilisée par les CAD (chauffages à distance) de Romande Energie est entièrement revendue.

Le CAD et la production de pellets contribuent actuellement fortement à notre indicateur interne «Economies de CO₂ générées chez nos clients». D'autres produits et prestations de services font également partie intégrante de cet indicateur et seront prochainement communiqués publiquement.

GRI 3-3, GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-3, GRI 305-4, GRI 302-2

Consommation énergétique au sein de l'organisation

GRI 302-1

Carburant de source non-renouvelable	MWh
Gaz	15424
Mazout	17429
Diesel et SP95	4217

Carburant de source renouvelable	MWh
Biomasse (bois)	189396
Consommation d'électricité	13530
Consommation de chauffage	0
Consommation de refroidissement	0
Consommation de vapeur	0
Electricité vendue	1672700
Chaleur vendue	124363
Refroidissement vendu	2358
Vapeur vendue	0

Consommation énergétique totale 2 039 417

Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)

Nous n'utilisons plus les familles de réfrigérants contenant du chlore (CFC et HFCF) depuis 2015, date de l'interdiction de recharge définie par l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) de la Confédération. Romande Energie utilise désormais des réfrigérants qui les remplacent et qui ont uniquement un impact sur l'effet de serre ou des solutions naturelles avec peu d'impact sur l'effet de serre.

GRI 305-6

Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives

Les émissions des véhicules respectent les normes actuelles et nous contrôlons régulièrement l'évolution de la législation pour être toujours aux normes. Notre flotte de véhicules est peu à peu convertie à l'électrique en fonction de leur usage à l'exception de nos véhicules d'intervention d'urgence ou de nos gros véhicules de chantier pour des questions de sécurité, de coût, de réactivité et de puissance. 51% des véhicules de tourisme sont électriques pour Romande Energie SA et 27% pour Romande Energie Services.

GRI 305-7



Conformité environnementale

Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales

En 2023, Romande Energie n'a identifié aucun cas de non-conformité à la législation et/ou à la réglementation environnementale. (cf. Respect des lois et des règlements).

GRI 2-27



Gestion des déchets et recyclage

Romande Energie s'engage pour le tri de ses déchets administratifs et industriels

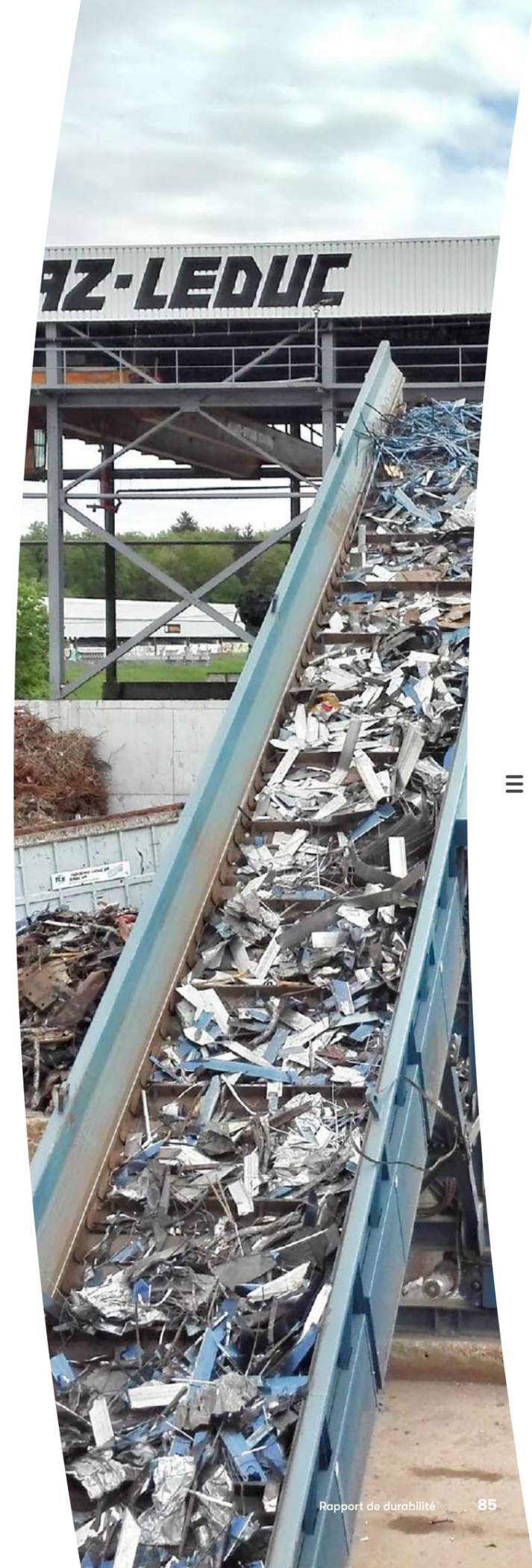
- Bureaux: séparation du papier et des autres déchets (verre, PET, batteries, etc.), suppression des gobelets à usage unique pour les machines à café
- Huile des transformateurs: nous sommes soumis à l'autorisation ESTI qui contrôle le respect des normes en vigueur
- Elimination des déchets de chantier: nos Services Généraux sont responsables, en partenariat avec la société Spontis SA (détenue à 40% par le Groupe), de l'élimination de tous les déchets. Dans ce cadre, des containers de récupération et de tri des déchets de chantier sont installés sur nos sites de production/d'exploitation
- Déchets spéciaux: ces déchets sont gérés en conformité avec les prescriptions légales (numéro de l'organisation remettante, bulletin de suivi, remise exclusive à des entreprises d'élimination agréées, etc.).
- Recyclage des compteurs analogiques et électroniques: le remplacement progressif des compteurs du réseau de Romande Energie génère une quantité importante de déchets dont nous valorisons actuellement la ferraille et les métaux (tant pour les compteurs analogiques en bakélite que pour les versions électroniques). Néanmoins, la collecte de plastiques deviendra réalité à la fin du printemps 2024 dès la mise en production du projet de valorisation thermique de Moudon.

GRI 301-1, GRI 301-3

Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets

La gestion des déchets de Romande Energie reste en grande partie sous-traitée. En 2023, sur les 874 tonnes de déchets gérées par notre prestataire Thévenaz Leduc S.A., 774 tonnes ont pu être revalorisées, soit 88% des déchets considérés; un chiffre qui reste stable par rapport à 2022.

GRI 306-1, GRI 306-2, GRI 306-3, GRI 306-4, GRI 306-5





Action en faveur de l'environnement

Assainissement de la force hydraulique sur nos aménagements hydroélectriques

Depuis 2019, différents ouvrages hydroélectriques situés sur les rivières de l'Orbe, de la Venoge, de l'Avançon d'Anzeinde et de l'Avançon de Nant appartenant à Romande Energie sont assujettis à une obligation d'assainissement par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité du Canton de Vaud. Ces obligations d'assainissement découlent de la planification cantonale stratégique, elle-même résultant de la modification de la loi fédérale sur la protection des eaux de 2011 (LEaux), portant sur la renaturation des eaux. Les domaines touchés par ces décisions sont l'assainissement de la migration piscicole, du régime de charriage et des éclusées.

Les délais d'assainissement cantonaux n'étant pas les mêmes pour tous les aménagements, les états d'avancement des études s'échelonnent, allant de l'étude de variantes à l'avant-projet. Ces différents assainissements doivent être coordonnés avec les autres exploitants présents sur les cours d'eau ainsi qu'avec les différentes mesures à prendre.

A des fins de coordination et de transparence des démarches, les séances d'avancement intègrent aussi bien les autorités cantonales (et ponctuellement fédérales) que les associations environnementales et ONG impliquées dans ces différents dossiers, en plus des différents exploitants concernés.

Renaturation des cours d'eau grâce au fonds Naturemade Star

Grâce à son fonds Naturemade Star (alimenté jusqu'en 2019), Romande Energie participe au subventionnement de certains projets de renaturation de cours d'eau. En 2023, les travaux de remise à ciel ouvert du Valangon sur la commune de Dizy ont pu être finalisés.

GRI 304-3



Temps forts et Projets 2023

Production d'Énergie électrique renouvelable du Groupe

En 2023, Romande Energie a poursuivi le déploiement d'installations de production d'électricité d'origine 100% renouvelable conformément à sa stratégie. Ainsi, une quarantaine d'installations photovoltaïques (17 MW) ont été mises en production cette année. Les éoliennes de Sainte-Croix (13.8 MW) ont passé avec succès les phases de test.

Au terme de l'année 2023, la capacité totale de production d'électricité d'origine renouvelable de Romande Energie se monte à 319 MW, qui se répartissent comme suit :

- En 2023, l'ensemble des ouvrages détenus par Romande Energie ont produit 693 GWh.
- Romande Energie France détient majoritairement et gère un portefeuille de 13 actifs hydroélectriques, éoliens et solaires en France représentant une puissance installée totale de 77.1 MW pour 157 GWh de production en 2023. Le portefeuille de projets éoliens en développement compte trois projets autorisés au 31.12.2023 en attente de raccordement représentant 90 MW de puissance installée.



Eoliennes de Sainte-Croix – Premier parc éolien vaudois

Inauguration

Après 25 ans de procédure dont deux ans de chantier, les six éoliennes du balcon du Jura ont été officiellement mises en production en janvier 2024. Elles contribueront, avec une production de 22 millions de kWh par an, à compléter non seulement le mix énergétique, mais surtout la production indigène dont la Suisse a tant besoin. Le premier parc éolien du canton de Vaud est opérationnel pour produire cette électricité hivernale.

Le vent soufflant plus fort en hiver, l'énergie éolienne s'inscrit en parfaite complémentarité aux énergies solaire et hydraulique qui sont, elles, plus faibles à cette période de l'année. La saison hivernale est donc propice à ce nouvel apport en matière de production indigène.

En mars 2021, la décision favorable du Tribunal fédéral valide ce projet éolien, qualifié d'intérêt national, selon la loi fédérale sur l'énergie. Deux années supplémentaires de chantier auront été nécessaires pour enfin voir ces hélices tourner et produire.

Un chantier exemplaire et emblématique

Tout du long du chantier, débuté le 13 octobre 2021, l'ensemble des intervenants a fait preuve d'un grand enthousiasme mais aussi d'un engagement sans faille. Ce chantier a été une formidable aventure humaine. C'est l'unique chantier éolien en construction en Suisse cette année. Complété de mesures de compensation, le projet s'inscrit dans une volonté de respect des personnes et de l'environnement. Les collaboratrices et collaborateurs du projet ont démontré un tel respect des lieux, des riverains et des randonneurs que nombre d'habitants ont loué leur comportement lors de la dernière séance d'information aux riverains au printemps 2023.

Ce chantier répond aux piliers de la durabilité ainsi, sur le plan sociétal, nous avons tenu à impliquer une association à but non lucratif (Embellimur <https://embellimure.ch/portfolio/mur-pierres-seches/>) afin de participer aux travaux de compensation paysagère pour la reconstruction des murs en pierre sèche sur le site. Romande Energie a respecté l'ensemble des normes en

vigueur et demandes supplémentaires des différentes instances compétentes. L'équipe du projet a toujours fait preuve de transparence et d'ouverture au dialogue afin de répondre aux attentes et questions de la population.

Suivi environnemental

Le pilier environnemental, une valeur phare du projet, a été rigoureusement respecté.

Un comité de suivi environnemental (CSE) a été mis en place avec le Canton, les associations environnementales ASPO BirdLife et Pro Natura, les communes de Sainte-Croix et de Baulmes, le bureau Ecoscan ainsi que Romande Energie afin de contrôler les activités du chantier et la mise en place des mesures de compensation et leur efficacité. Ainsi, de nombreuses mesures ont été mises en place, telles que l'installation de barrières de protection sur certains accès pour protéger l'avifaune, d'appareils pour surveiller les chauves-souris et arrêter les éoliennes en fonction des données météorologiques ou la mise aux normes de poteaux électriques pour la protection des grands rapaces comme le hibou Grand-Duc. Un radar sera installé au printemps 2024 dans le but de suivre la migration des oiseaux et de déclencher l'arrêt des éoliennes pour ainsi minimiser les risques de collision.

Un bilan biodiversité a été réalisé sur l'ensemble de la chaîne de valeur du projet depuis l'extraction des minerais pour la construction des éoliennes jusqu'à l'exploitation et le démantèlement du parc. Les empreintes biodiversité statique (dette écologique) et dynamique (impacts d'exploitation de l'année évaluée) représentent un équivalent de surface de nature vierge détruite, elles sont plus faibles que les moyennes de la production d'énergie éolienne. Dans cette étude, un bilan carbone a été réalisé avec une intensité calculée à **11.5 gCO₂-e / kWh** électrique produit sur 30 ans ce qui

est dans la fourchette basse des évaluations (15 à 25 gCO₂-e / kWh) de l'OFEN pour l'éolien.

Cette évaluation traduit l'importance stratégique que nous attribuons à la biodiversité et notre engagement envers le Cadre Mondial pour la Biodiversité des Nations Unies.

GRI 304-2

Prochaines étapes du chantier en 2024

- La production des éoliennes bénéficiera du système de rétribution à l'injection de la Confédération. L'Asset Management est assuré par les équipes de Romande Energie France.
- L'intégration paysagère des plateformes de montage des éoliennes ou la remise en état des chemins d'accès seront entreprises en 2024.
- Des travaux de génie civil seront entrepris avec la commune de Sainte-Croix pour finaliser l'assainissement des eaux ainsi que la mise en souterrain du réseau électrique et téléphonique des hameaux de la Gittaz. Ces mesures sont financées en majorité par Romande Energie.

Le parc Eoliennes de Sainte-Croix produira l'équivalent de la consommation de l'ensemble des ménages et industries de la Ville de Sainte-Croix, soit 22 millions de kWh par an qui seront injectés dans le réseau.

Pour visionner notre film retraçant ce chantier symbolique, cliquez ici.



Deuxième projet agrivoltaïque en 2023

Après un premier projet pilote construit en 2021 en partenariat avec Insolight et l'Agroscope à Conthey, Romande Energie poursuit le développement de projets agrivoltaïques. Un nouveau partenariat avec Voltiris SA et Serres des Marais SA a été finalisé afin de réaliser un projet sur cultures de tomates cerises dans une serre maraîchère (Serres des Marais SA à Veyrier) qui générera une puissance de 29 kWc. L'installation sera financée par Romande Energie qui en sera propriétaire. L'énergie produite sera directement autoconsommée par les Serres des Marais.

L'objectif du projet est d'analyser la production électrique de la technologie développée par Voltiris et son impact agronomique dans un contexte de production agricole industrielle (tomates).

Chaleur et chauffage à distance (CAD)

Centrale de biomasse Enerbois : mise en service d'une ligne supplémentaire de production à pellets

Romande Energie a augmenté sa production de pellets depuis septembre 2023 grâce à un investissement de CHF 2 millions dans une nouvelle presse au sein de sa centrale de biomasse Enerbois. Cette décision s'inscrit dans la stratégie de développement de la production thermique du Groupe, en adéquation avec son ambition de décarboner la Suisse romande. Romande Energie et la scierie Zahnd prévoient ainsi d'augmenter la production de 19'000 à 22'000 tonnes de pellets par an dans un premier temps. Par la suite, l'accroissement du tonnage dépendra uniquement de la quantité disponible de sous-produits de la scierie. Cette augmentation de la capacité de production permettra de répondre à la

demande croissante de pellets pour le chauffage renouvelable, stimulée en 2022 par le risque de pénurie et la hausse des prix du gaz. En effet, ces granulés de bois comprimés offrent une alternative écologique et économique aux combustibles fossiles tels que le gaz et le mazout.

Chauffage à distance de Montreux

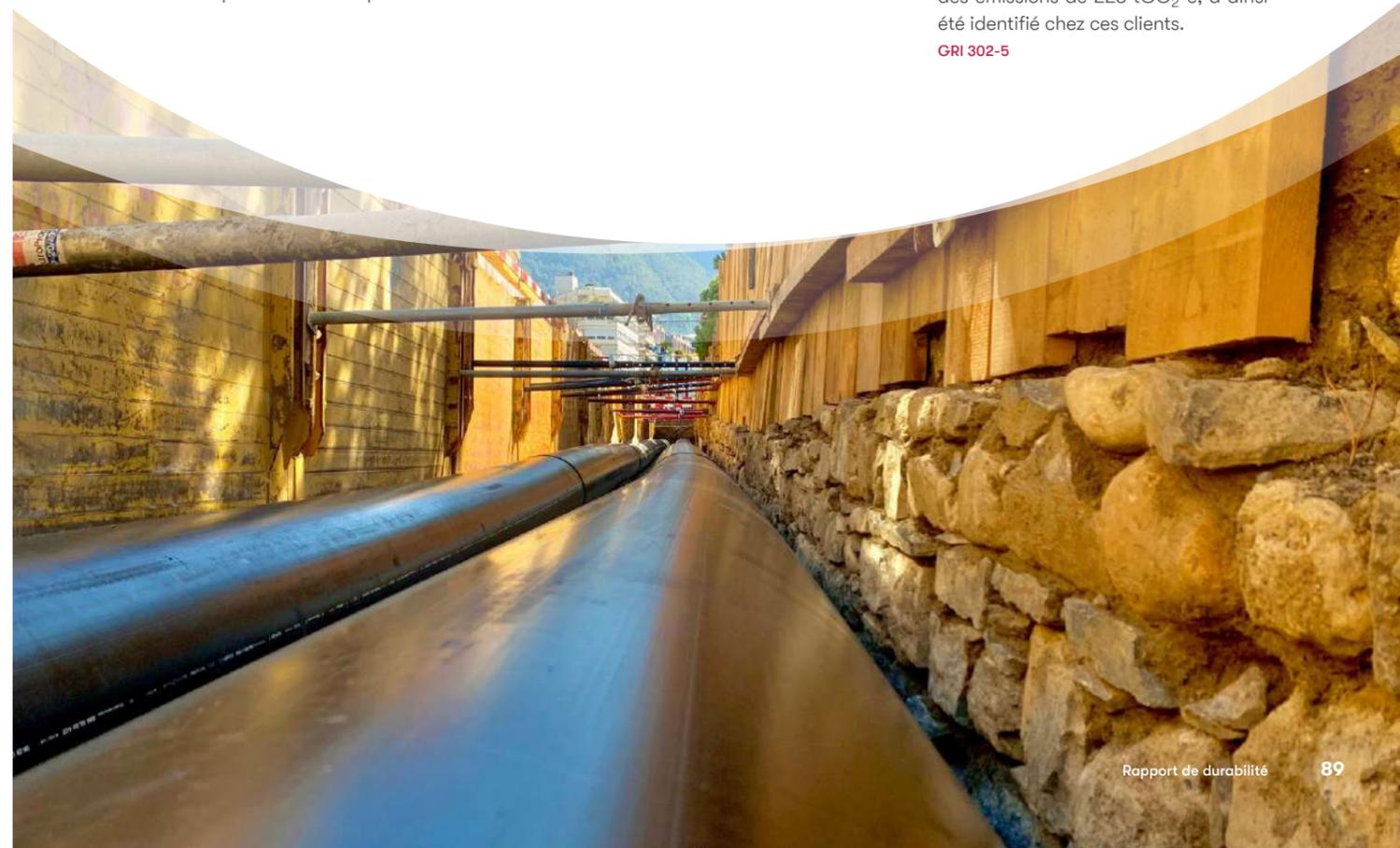
Les travaux du réseau thermique de Montreux MontCAD qui fournira chaleur et froid ont démarré en 2023 dans le secteur du Centre de Congrès. Le raccordement d'environ 250 bâtiments à terme permettra de couvrir un quart des besoins de chauffage de la Commune grâce au pompage de l'eau du lac. En remplaçant l'usage actuel des énergies fossiles avec une énergie locale et renouvelable, une économie d'émissions d'environ 16'000 tCO₂-e par an sera réalisée.

Efficacité et sobriété au cœur des métiers

En 2023, le Centre de compétences en durabilité de l'Université de Lausanne a mis en place, en partenariat avec Romande Energie, un cycle de conférences à destination des entreprises et du grand public «**Moins, c'est mieux**» sur la thématique de la sobriété. Tout au long de l'année, des conférences avec des personnalités de renommée internationale ont abordé différentes thématiques autour de la sobriété.

En 2023, Romande Energie, dans le cadre de son activité de conseil énergétique pour ses clients PME et grandes entreprises, en vue de réduire leurs consommations électriques et thermiques, a accompagné près d'une vingtaine de nouveaux clients. Un potentiel d'économies totales annuelles de 2 GWh électriques et 1 GWh thermique, soit une réduction des émissions de 223 tCO₂-e, a ainsi été identifié chez ces clients.

GRI 302-5



Notre action pour la régénération de la nature et de la biodiversité

GRI 3-3, GRI 304-2

Dans le cadre de la démarche **ZenCO₂**, Romande Energie, en partenariat avec dss+, a accompagné un client pour élaborer sa feuille de route de décarbonisation jusqu'en 2050. En 2023, Romande Energie via son programme d'accompagnement des ménages «**Ma commune et Moi**» a conseillé près de 170 foyers en Suisse Romande et engendrant des économies annuelles de CO₂ d'environ 340 tCO₂-e (moyenne de 2.0 tCO₂-e par foyer et par an).

GRI 302-5

Création de la filiale de Romande Energie Services dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments: ID GO Management SA

AFCO Management SA devient ID GO Management SA.

La société détenue à 100 % par Romande Energie Services SA (RES), actuellement active dans le domaine de la planification, du management et de la réalisation de travaux de construction, étend ces compétences au domaine de la rénovation.

En effet, ID GO est la réunion de l'expertise d'AFCO en direction de travaux, assistance aux maîtres d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et économie de la construction avec les compétences de Romande Energie Services en matière de planification, de management et de réalisation de chantiers de rénovation.

ID GO se positionne en tant qu'énergéticien total apportant **une approche intégrée et durable en matière de rénovation.**

Nous souhaitons contribuer aux efforts de préservation de la biodiversité tant en Suisse qu'à l'international. Aussi, notre approche environnementale comprend, en plus des efforts de renaturation entourant nos ouvrages, plusieurs projets de restauration de la nature axés principalement sur le réensauvagement et le reboisement. Ceux-ci sont confiés à des partenaires sélectionnés pour leur expertise reconnue dans ces domaines, mais également pour leur potentiel à générer un impact positif sur l'environnement et sur les communautés locales.

Réensauvagement d'une parcelle à Rolle

Propriété de Romande Energie, une parcelle agricole située à proximité de notre site de Rolle a fait l'objet d'un projet de réensauvagement finalisé en 2023. Confié à une société paysagiste locale, cet aménagement a permis à la nature «de reprendre» ses droits. Il comprend une prairie fleurie, des aménagements en bois accueillant petits animaux et insectes, ainsi qu'un agréable passage pour les piétons, coureurs et cyclistes.

GRI 304-3

Nos actions en faveur du reboisement

Romande Energie souhaite contribuer à l'augmentation de puits de carbone naturels. Le Groupe poursuit en 2023 l'engagement initié en 2021 par la signature de deux conventions de reforestation signées avec deux partenaires suisses: la fondation arboRise et l'ONG ON A MISSION. Ces deux projets de reforestation situés en Haute-Guinée et au Népal font l'objet d'un suivi régulier pour en garantir la traçabilité environnementale et sociale. Les bénéfices de ces deux actions ne sont pas comptabilisés dans notre bilan carbone.

• Fondation arboRise

Grâce au soutien de Romande Energie, la fondation arboRise a une nouvelle fois pu reboiser une surface de 50 hectares de manière participative et durable en Haute-Guinée.

Les moyens ont permis l'engagement de plus de 500 familles locales dans tout le processus de restauration des sols dégradés, de la récolte des graines forestières (40 espèces locales, pour renforcer la biodiversité) jusqu'à l'entretien régulier des terrains ensemencés.

Les 50 hectares ont été répartis dans plusieurs villages différents (Borohila, Koyola, Kourouko, Linko



et Sémandou) pour minimiser les risques et renforcer l'impact environnemental, mesuré par des imageries satellites. Cette année a vu l'introduction de cultures intercalaires de pois d'Angole, qui favorisent la pousse des jeunes arbres tout en fournissant un complément nutritif bienvenu.

En outre, dans le cadre du processus de certification carbone, arboRise a mené une consultation approfondie auprès de ses parties prenantes au premier semestre 2023. Celle-ci a fourni de judicieuses suggestions visant à renforcer l'impact du projet quant à la prévention des feux de brousse par les communautés.

Enfin, arboRise a fondé une coopérative regroupant les familles engagées dans le projet afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques et leur conférer le pouvoir de décision concernant la répartition des bénéfices du projet.

ON A MISSION.



• ON A MISSION

Depuis le début de notre engagement avec ON A MISSION en 2021, 123'000 arbres ont été plantés grâce à Romande Energie au Népal

L'organisation à but non lucratif vaudoise ON A MISSION travaille en partenariat avec des entreprises pour les aider à comprendre leur empreinte carbone, à la réduire et à soutenir des actions de reforestation durable. La sélection des projets tient compte de leur impact potentiel sur le climat mais aussi sur les communautés locales et la biodiversité. ON A MISSION garantit la transparence et une traçabilité des projets à l'aide d'images satellites et d'algorithmes pour suivre la croissance des arbres et des forêts, complétées d'un rapport de suivi annuel.

La zone de reboisement attribuée à Romande Energie se situe au Népal. A ce jour, plus de 286'000 arbres ont été plantés depuis le lancement du projet en 2019 dont 123'000 par

Romande Energie depuis juin 2021, représentant 1'800 jours de travail. Cet effort de reboisement a contribué à la restauration d'écosystèmes endommagés en plantant de nombreuses espèces d'arbres indigènes, favorisant ainsi les connexions écologiques, permettant également de réduire l'érosion des sols et d'améliorer la protection contre les glissements de terrain. Les communautés locales sont aussi responsabilisées, car elles gèrent et administrent les forêts communautaires.

Les revenus réguliers tirés de ces activités ont permis aux communautés d'épargner, d'investir dans leurs ménages, de créer des micro-entreprises pour diversifier leurs revenus et de subvenir aux besoins médicaux et familiaux quotidiens. En outre, ces progrès ont permis d'améliorer l'alimentation et la santé et d'accroître les possibilités d'éducation, les familles ayant désormais les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école.

GRI 3, GRI 305-5

Rénovation du poste de transformation électrique de Lucens : mise en service d'une première installation sans hexafluorure de soufre (SF6)

Dans le cadre du chantier de rénovation du poste de transformation électrique de Lucens, une première installation 145 kV sans hexafluorure de soufre (SF6) a été mise en service en novembre 2023. Plusieurs mois de travaux ont été nécessaires au fournisseur General Electric (GE) ainsi qu'aux collaborateurs de Romande Energie pour effectuer son montage et ses essais. La nouvelle installation utilise un gaz alternatif, appelé g3, qui réduit de plus de 99 % l'équivalence CO₂ par rapport à une installation traditionnelle au SF6 de même taille. Cet équipement a été partiellement connecté au réseau haute tension de Romande Energie et de Groupe E. Dans ce même poste, de nouvelles cellules moyenne tension, sans SF6 car isolées à l'air, ont également été raccordées sur le réseau régional. La mise en exploitation du poste de Lucens se terminera en février 2024.

Ces mises en service illustrent le virage écologique d'installations plus propres en haute et moyenne tension dans les postes sources de Romande Energie.



La nouvelle installation utilise un gaz alternatif, appelé g3, qui réduit de plus de 99 % l'équivalence CO₂ par rapport à une installation traditionnelle au SF6 de même taille.



Pilier Sociétal

Le pilier sociétal est très développé chez Romande Energie. Il place la transformation culturelle et l'humain au cœur de son projet d'entreprise : «RElier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable».

A l'interne, il est principalement rattaché à l'Unité de Support des Richesses Humaines du Groupe. Les actions menées vers les collaboratrices et collaborateurs illustrent la volonté managériale de mobiliser, renforcer la culture de l'engagement et l'implication responsable. Cette démarche vise avant tout le bien-être et la sécurité du personnel, le développement de ses compétences et sa capacité d'initiative.

A l'externe, Romande Energie s'investit pour le développement du tissu économique local et travaille avec des associations engagées localement en Suisse et en France.

Politique de rémunération

Les politiques de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction sont décrites au chapitre 3 – Rapport sur les rémunérations de notre Rapport de gestion, page 47.

Notre politique de rémunération se veut simple, claire, compréhensible et peu sujette à interprétation.

La rémunération est composée principalement d'une composante fixe et d'une participation aux résultats du Groupe.

La valeur cible de la participation aux résultats du Groupe est fixée à CHF 50'000 par directeur et à CHF 100'000 pour le directeur général, et CHF 2'000 pour les collaborateurs de Romande Energie SA et Romande Energie Services SA, y compris les cadres supérieurs. Les valeurs cibles sont influencées par l'atteinte des critères de performance financiers et des objectifs d'entreprise sur les trois piliers de la durabilité.

Aucune indemnité de départ spécifique, ni récupération, n'est accordée ou prévue à un membre sortant de l'organe de gouvernance le plus élevé ou à un cadre supérieur dont l'engagement est résilié.

GRI 2-19

Processus de fixation de la rémunération

Des négociations ont lieu chaque année pour déterminer l'évolution des conditions d'emploi et de la masse salariale avec la Direction générale. Une partie de nos discussions en 2023 a porté sur les questions de salaires et leur adaptation. En cohérence avec la politique de rémunération des membres de la direction (cf. rapport sur les rémunérations), les aspects sociétaux influencent fortement le positionnement de la rémunération et son évolution. Ainsi, nous avons décidé que l'augmentation annuelle des salaires soit déterminée sur deux axes, l'un par rapport au positionnement de la personne au sein de sa catégorie de salaire (quartile) et le second par rapport à l'ensemble des rémunérations fixes du personnel (percentile). Cette manière favorise les salaires débutant dans les catégories et les salaires les moins élevés et a pour objectif de diminuer les disparités relatives de la distribution des revenus au sein de l'entreprise. La proposition ainsi émise est ensuite appréciée par le manager qui peut l'influencer de +/- 50% sur la base de la performance réalisée.

GRI 2-20

Collaboratrices et collaborateurs, univers de travail

Satisfaction des collaboratrices et collaborateurs

L'étude annuelle de satisfaction des collaboratrices et collaborateurs, «REUSSIR», menée par l'institut Qualintra à Genève concerne les personnes en CDI chez RE, RES et EFFITEC. Le Net Promotion Score, NPS, obtenu se maintient à un excellent niveau de 39 (42 en 2022) avec un taux de participation de 77% soit 834 répondants.

Recrutement et rotation du personnel

La société compte en 2023, 1'338 collaboratrices et collaborateurs, soit 85 personnes supplémentaires comparé à 2022.

En 2023, Romande Energie a travaillé avec 325 personnes déléguées et principalement dans les métiers techniques.

GRI 2-8

Nombre total d'employés réparti par sexe et par canton

	Hommes	Femmes	Total général
Vaud	818	265	1083
Genève	110	10	120
Valais	39	4	43
Neuchâtel	16	4	20
Fribourg	60	9	69
France	3	-	3
Total général	1046	292	1338

Nombre total d'employés à contrat horaire réparti par sexe et par canton

	Hommes	Femmes	Total général
Vaud	24	36	60
Fribourg	2	-	2
Total général	26	36	62

Turn over net

	2020	2021	2022	2023
Turn over net	7.10%	7.90%	6.80%	9.00%

Nombre total d'employés à plein temps et à temps partiel réparti par sexe et par canton

	Hommes	Femmes	Total général
Plein Temps	882	97	979
Vaud	673	87	760
Genève	109	5	114
Valais	33	2	35
Neuchâtel	12	-	12
Fribourg	53	3	56
France	2	-	2
Partiel	164	195	359
Vaud	145	178	323
Genève	1	5	6
Valais	6	2	8
Neuchâtel	4	4	8
Fribourg	7	6	13
France	1	-	1
Total général	1046	292	1338

Représentation en % de femmes parmi :

	2020	2021	2022	2023
Direction	0%	38%	38%	38%
Encadrement	16%	10%	14%	13%
Management	4%	5%	9%	9%
Collaborateur	23%	24%	23%	23%

Pourcentage global de femmes

	2020	2021	2022	2023
Pourcentage global de femmes	22%	21%	22%	22%

GRI 2-7, GRI 405-1

Ratio de la rémunération totale annuelle

Pour les entreprises Romande Energie SA et Romande Energie Services SA, un ratio de Gini est évalué.

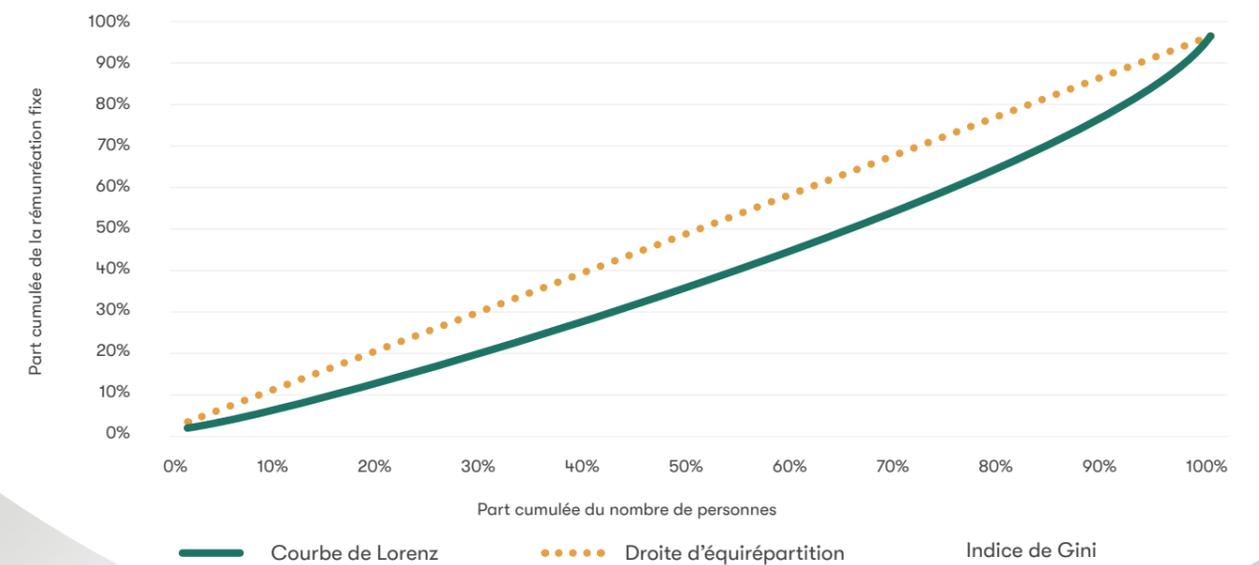
Le coefficient de Gini est basé sur le principe de la courbe de Lorenz. Cette dernière met en relation les pourcentages cumulés de la population et les pourcentages cumulés des revenus, classés par ordre croissant. Elle montre quelle part de la population perçoit quelle part du revenu total. Plus la distribution des revenus est inégale, plus la courbe de Lorenz s'écarte de la diagonale (distribution égale). De cette manière, le coefficient de Gini correspond au rapport entre la surface allant de la diagonale à la courbe de Lorenz et la surface totale en dessous de la diagonale (surface du triangle). Si toutes les personnes percevaient le même revenu, la courbe

de Lorenz se confondrait avec la diagonale et le coefficient de Gini serait égal à zéro. Si une seule personne percevait la totalité du revenu, la courbe de Lorenz se confondrait avec les deux axes du graphique et le coefficient de Gini serait égal à 1 (inégalité de revenu maximale).

L'indice (ou coefficient) de Gini est donc un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême).

Fin 2023, le ratio de Gini pour Romande Energie SA et Romande Energie Services SA s'élevait à 0.20. A titre de comparaison, au niveau suisse, il s'élève à 0.45 en 2019.

Courbe des rémunérations fixes RESA + RES 2023





Politique d'égalité salariale

Diversité des organes de gouvernance et des employés

- Fin 2023, le Groupe employait au total 1'338 personnes. 248 des collaboratrices et collaborateurs ont moins de 30 ans, 719 entre 30 et 50 ans et 371 plus de 50 ans.
- Le Comité de direction est composé à 57% d'hommes et à 43% de femmes.
- Le Conseil d'administration compte deux femmes, sur neuf membres, dont cinq désignés par le Canton de Vaud.
- Ces dernières années, l'âge moyen du personnel du Groupe a augmenté. La proportion de femmes demeure constante depuis quelques années à 22%, (hors personnel intérimaire).
- 27% des employées et employés travaillent à temps partiel (hors personnel intérimaire), dont 54% sont des femmes.
- En 2023, le taux de fluctuation net des sociétés Romande Energie, Romande Energie Services SA et Effitec SA s'est élevé à 9% (6.8% en 2022).

Les travailleurs à temps partiel, rémunérés mensuellement au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée, bénéficient de conditions identiques à l'ensemble des collaborateurs. Le plan de prévoyance tient compte, au travers d'une déduction de coordination proportionnelle au taux d'activité, d'une prévoyance complète.

GRI 405-1



L'engagement envers la diversité et l'inclusion n'est pas seulement une réponse aux enjeux actuels, mais aussi une opportunité de stimuler la performance globale.

Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes

Le Groupe vise l'égalité salariale entre les sexes. La loi sur l'égalité révisée, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020, vise à mettre en œuvre l'application du droit constitutionnel à un salaire égal pour un travail de valeur égale et impose aux entreprises de plus de 100 salariés de procéder à une analyse interne de l'égalité des salaires. Romande Energie SA et Romande Energie Services SA ont effectué cette analyse conformément à la loi et ont pris des mesures quand cela s'avérait nécessaire afin que l'égalité soit atteinte.

GRI 405-2

Diversité et Inclusion

Romande Energie est à un tournant où l'engagement envers la diversité et l'inclusion doit être renforcé. Cet engagement n'est pas seulement une réponse aux enjeux actuels, mais aussi une opportunité de stimuler la performance globale.

Des progrès significatifs ont été accomplis en matière de diversité et d'inclusion ces dernières années, et l'entreprise se propose d'aller plus loin afin d'être plus inclusive, inspirante et responsable sur la thématique.

La mixité hommes/femmes est un enjeu sur lequel la Direction générale souhaite mettre en place un plan d'actions pertinent et le développement de potentiels féminins est favorisé en interne.

Nos actions s'articulent autour de trois axes :

- Communication et marque employeur
- Processus RH (Recrutement/onboarding et développement des talents)
- Formations internes.

Nos réalisations en 2023

- Nous avons mis en place des objectifs de mixité par Unité d'Affaires et de Support sur cinq ans
- Une analyse globale de l'entreprise en matière de mixité a été réalisée (répartition, communication interne et institutionnelle, marque employeur et processus RH)
- Notre équipe RH a été formée sur les biais possibles en matière de gestion RH et de recrutement.

Bilan chiffré du niveau de mixité de Romande Energie en 2023

(source : Agence Artemia - automne 2023)

Comparatif Romande Energie au secteur en Suisse

	Suisse	Secteur de l'Energie*	Romande Energie
Présidente CA	5% (SMI)	0%	0%
Membre CA	22.5% (all)	19%	22.2%
CEO	9% (all)	25%	0%
Membre DG	30.8% (all) 23% (Public)	13%	42.8%
Cadres	37.6% (Management)	12%	14%
Employées	49%	21%	22%

* Alpiq, Axpo, BKW, Romande Energie

État des lieux

La répartition hommes/femmes dans l'entreprise et comparatif avec le secteur en Suisse

La répartition hommes/femmes est variable selon les Unités d'Affaires et de Support. Il s'avère cependant que dans toutes les Unités les femmes accèdent moins que les hommes aux fonctions de management et d'encadrement, malgré la nomination de trois femmes à la direction en 2021, et de cinq nouvelles femmes dans l'encadrement en 2023 (quatre recrutements externes et une promotion interne). La direction de Romande Energie a un niveau de mixité très supérieur à la moyenne suisse, et à peu près dans la moyenne ou légèrement inférieur pour les positions de cadres.

Engagements de l'entreprise

Romande Energie engage des actions en faveur de la mixité depuis 2018, date à laquelle un premier groupe de travail et un workshop constitué de femmes de la relève et de cadres a été constitué. Depuis lors, des relais en interne sur ces questions ont été nommés (responsable mixité et diversité) et des campagnes de sensibilisation menées auprès de l'équipe des RH sur les biais et stéréotypes, puis auprès de la Direction en 2023.

En 2021, trois femmes sont nommées à la direction du Groupe, positionnant Romande Energie au-dessus de la moyenne nationale et du secteur de l'énergie.

Des mesures concrètes soutenant la parentalité, mais également donnant plus de flexibilité aux collaboratrices et collaborateurs participent à l'intégration de la diversité dans nos effectifs :

- Augmentation des temps partiels depuis 3 ans (encouragement en 2020), augmentation de plus de 51% des hommes et de 27% des femmes en nombre de personnes à temps partiel, 15% des hommes au total sont à temps partiel en 2022 contre 66 % des femmes
- Accompagnement des congés maternité et paternité – échanges avec la maman/le papa avant, pendant et au retour du congé afin de discuter des souhaits, possibilités et modalités du congé et de la reprise du poste
- Congé paternité de 4 semaines
- Soutien à la garde d'enfants (crèche) et projet en cours pour la garde d'enfants dès 4 ans durant les vacances sur le lieu de travail
- Flexibilité : horaire annualisé, accès pour toutes et tous au temps partiel et au télétravail, horaire flexible pour la plupart des collaboratrices et collaborateurs
- Accès aux congés non payés.

Tous ces points démontrent une volonté de changement et une ouverture à la diversité au plus haut niveau de l'entreprise. Cette impulsion de la direction doit continuer d'être soutenue par des politiques et des actions concrètes pour créer un environnement de travail plus inclusif dans toutes les unités et niveaux hiérarchiques.



Santé et sécurité au travail

GRI 403-1, GRI 403-2, GRI 403-3, GRI 403-4, GRI 403-5, GRI 403-6, GRI 403-7, GRI 403-8, GRI 403-9

Indicateurs-clés de santé et sécurité au travail

- Taux de fréquence global des accidents (i.e. nombre d'accidents professionnels > 1 jour / ETP) : 1.51%
- Taux de gravité des accidents (nombre de jours d'absence liés à des accidents professionnels / ETP) : 0.54%.

A des fins de transparence et de comparaison, ces indicateurs sont désormais publiés chaque année dans le Rapport de durabilité.

Sécurité maîtrisée

Le concept décrit la mise en place d'un Système de management de la santé et sécurité au travail (SMSST) par le Groupe Romande Energie pour prévenir les accidents et les maladies liés au travail. Ce système est conforme à la norme ISO 45001. Le SMSST est supervisé par un ingénieur de la santé et sécurité au travail, et est géré par un spécialiste de la sécurité et trois chargés de sécurité.

En 2023, le Groupe Romande Energie a réalisé un audit de suivi réussi, ainsi que 339 audits de sécurité couvrant tous les secteurs d'activité de l'entreprise. De plus, 129 bilans sécurité ont été effectués avec les responsables de chaque secteur. Ces audits de sécurité sont désormais réalisés à l'aide d'une application dédiée qui permet de suivre les actions de mise en conformité.

- Le concept met en avant l'importance de la sécurité et de la santé au travail, ainsi que les mesures prises par le Groupe Romande Energie pour assurer la conformité aux normes de sécurité.

En 2023, le Groupe déplore 17 accidents du travail, soit 11 de moins qu'en 2022.

Bien que chaque accident soit un accident de trop, nous constatons que notre politique de prévention santé et sécurité porte ses fruits.

- Afin de renforcer l'implication du management dans la mise en œuvre des règles de sécurité de leurs équipes, nous avons mis en place un système de «Safety checks» digitaux, permettant le contrôle de la culture sécurité et l'échange sur les chantiers. Le volume annuel des «Safety checks» à réaliser est fixé en fonction des métiers; il sera renforcé en 2024.



- Les collaboratrices et collaborateurs sont invités à participer à la commission Santé et Sécurité au Travail (SST) du Groupe Romande Energie. Cette commission est composée de représentants du personnel et de la direction de l'entreprise. Les représentants du personnel ont pour rôle de faire remonter les préoccupations et les suggestions des collaborateurs en matière de santé et sécurité au travail. Ils participent également à l'élaboration des politiques et des actions de prévention mises en place par l'entreprise. Cette participation active des collaborateurs permet d'assurer une meilleure prise en compte de leurs besoins et de favoriser une culture de sécurité au sein de l'entreprise. Nos collaboratrices et collaborateurs sont couverts par notre concept de sécurité qui est lui-même contrôlé par la certification ISO 45001.

Cela comprend non seulement la mise en place de mesures de prévention des risques professionnels, mais aussi la formation continue des employés aux bonnes pratiques de sécurité. Cette certification garantit également le respect des normes légales et réglementaires en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail.

La certification 45001 est un gage de qualité et de sérieux pour nos collaborateurs, mais aussi pour nos clients et partenaires. Elle témoigne de notre engagement à assurer un environnement de travail sûr et sain pour tous.

En outre, cette certification nous permet d'identifier et de gérer efficacement les risques liés à nos activités, afin de prévenir les accidents et les maladies professionnels. Elle nous aide également à améliorer continuellement nos performances en matière de sécurité et de santé au travail.

En somme, la certification 45001 est un outil précieux pour garantir la sécurité et la santé de nos collaborateurs, tout en améliorant notre efficacité et notre productivité.

- Nous portons une attention particulière également aux accidents non professionnels qui sont malheureusement en augmentation malgré les actions de communication préventives réalisées; en effet nous déplorons une augmentation de 2% (fréquence 15.9%) versus 2022. En 2024, nous allons renforcer notre plan d'actions y relatif par de nouvelles communications ainsi que des ateliers proposés aux collaborateurs.

Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail

Nous avons organisé une formation pour les managers avec la Suva. Cent trois managers ont suivi la formation, bénéficiant ainsi d'une opportunité précieuse d'améliorer leurs compétences et de renforcer leur leadership au sein de l'entreprise.

Encourager le sport

Notre concept Santé et Sécurité encourage le sport avec des offres de fitness à prix préférentiel ou offres d'équipement de sport à prix réduits. L'activité sportive est facilitée par l'infrastructure des bâtiments qui sont équipés de douches et vestiaires, ainsi que par la flexibilité des heures de travail des collaboratrices et collaborateurs.



Attraction des talents pour assurer notre compétitivité

Dans le paysage professionnel actuel (ultra compétitif et en pénurie de main d'œuvre), travailler sur la marque employeur est devenu crucial. Il s'agit d'une démarche qui va bien au-delà de la simple réputation de l'entreprise; elle reflète la culture, les valeurs et l'environnement de travail.

Dans un contexte de compétition croissante pour attirer et retenir les meilleurs talents, une marque employeur solide est un atout essentiel. Les personnes recherchent désormais des entreprises qui incarnent des valeurs alignées aux leurs, qui offrent un environnement favorable au développement professionnel et qui mettent l'accent sur le bien-être de leurs employés.

Investir dans la marque employeur garantit une attractivité accrue auprès des candidats talentueux, réduit les coûts de recrutement en attirant des candidats motivés et renforce l'engagement des employés existants. De plus, une marque employeur positive contribue à l'image globale de l'entreprise, influençant la perception des consommateurs et des partenaires commerciaux.

Ce sont les raisons pour lesquelles l'entreprise a décidé en 2023 de créer un pôle relatif à cette thématique et qu'elle a développé une nouvelle culture d'entreprise. Elle a également renforcé sa visibilité externe que ce soit en ligne (en réorganisant les pages carrières du site internet et en démultipliant les communications sur les réseaux sociaux) ou en participant à des événements majeurs relatifs au recrutement et à l'apprentissage dans la région.

La prochaine étape sera de proposer un véritable programme qui bénéficiera au personnel et sera axé sur le bien-être, la formation et le développement professionnel.



Contribution au développement du tissu économique local

Déploiement du Pourcent sociétal et environnemental

Le Pourcent sociétal et environnemental est un programme de mécénat d'entreprise. Il a pour objectif de lutter contre la précarité, de favoriser l'inclusion et la diversité, de permettre à la population d'habiter durablement son territoire, d'accompagner la transition énergétique et de favoriser tout engagement social ou environnemental en Suisse romande. À travers le Pourcent sociétal et environnemental, Romande Energie contribue au développement d'une économie à but non lucratif, décarbonée, sociale et solidaire en Suisse romande.

Dans le but d'atteindre au mieux ses objectifs, ce programme est doté d'un Comité de gestion et d'un partenaire social, **MEGA Social Innovation**, ayant pour mission de sélectionner les projets, et de garantir leur qualité et leur suivi. L'innovation et le potentiel d'impact sont des critères de sélection importants. Les projets présélectionnés sont soumis au vote des collaborateurs. Le Pourcent sociétal et environnemental apporte un soutien financier et/ou en compétences pour maximiser son impact auprès des structures sélectionnées. Il dispose d'un budget annuel correspondant à 1% de l'EBIT opérationnel publié l'année précédente par le Groupe.



Après son lancement en 2022, le Pourcent sociétal et environnemental a rapidement pris son essor avec cinq projets déjà réalisés en 2023 en partenariat avec :

- **Caritas Vaud et le Centre Social Protestant Vaud**, création de deux fonds d'aide financière d'urgence à destination de leurs bénéficiaires (soutien financier). Création de flyers et animation d'ateliers de sensibilisation aux écogestes auprès de leur bénéficiaires et assistants sociaux, sur 4 de leurs sites (soutien en compétences)
- **La Maison de la Rivière**, création d'une formation à la biodiversité, à destination des enfants et du personnel enseignant, qui se déroulera dans l'environnement direct de leur école (soutien financier)
- **Le Repuis**, création d'une formation en énergies renouvelables, à destination de jeunes souffrant de difficultés cognitives, physiques, psychiques ou comportementales (soutien financier).

Le Pourcent sociétal et environnemental a bénéficié d'un bel accueil au sein des équipes de Romande Energie qui se sont largement mobilisées pour le soutenir : 223 personnes ont pris part au vote de la sélection 2023 des programmes, et 29 volontaires ont participé à la traduction des flyers en 11 langues et à l'animation de 9 ateliers sur les écogestes.

Mécénat interne

Après son timide lancement en 2022 (seulement trois dossiers reçus), le programme de mécénat interne a remis du cœur à l'ouvrage en 2023 et a obtenu une résonance plus forte auprès des collaboratrices et collaborateurs de l'entreprise. Finalement, ce sont 12 dossiers qui ont été récoltés cette année.

Pour rappel, le programme consiste à offrir un soutien aux collaboratrices et collaborateurs qui exercent une activité dans laquelle ils sont pleinement investis et qui méritent un coup de pouce de la part de l'entreprise, afin de créer une dynamique de reconnaissance positive et équitable.

L'action de mécénat peut prendre deux formes, soit un soutien financier, soit un soutien en temps mis à disposition. Il appartient au bénéficiaire de choisir. À noter que les deux formes de soutien ne sont toutefois pas cumulables.

Sont éligibles les projets en lien avec le sport, les arts et/ou ayant un fort impact sociétal et/ou environnemental, à l'exception des cas suivants :

- Sports violents et sports motorisés
- Lien avec un parti politique, une organisation syndicale ou une organisation à caractère religieux.

Le projet doit être mené en priorité en Suisse (par exemple, dans le cadre d'une manifestation), idéalement dans l'un des cantons d'implantation du Groupe (Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud).

Au vu du succès rencontré, l'action sera proposée en 2024 dans le même format, dans l'espoir que cette dernière reste appréciée et considérée par les collaboratrices et collaborateurs.

GRI 203-2

Notre engagement local pour l'insertion sociale

Lors de nos différents chantiers ou travaux d'entretien, nous nous engageons à travailler avec des associations locales afin de créer des synergies pour la réinsertion.

Notre collaboration avec l'association Embellimur

Les bénéficiaires de l'association Embellimur, active dans le domaine de l'insertion sociale par l'intégration et la thérapie, ont réalisé un mur en pierres sèches lors du chantier de Sainte-Croix en 2023. Leur formation se poursuit en 2024 sur notre projet. Cette collaboration avec Embellimur est une illustration de notre approche de la durabilité régénérative car les bénéficiaires de l'association ont pu étendre leurs compétences par cette expérience et poursuivront ce travail sur d'autres chantiers.

www.embellimur.ch/

Notre collaboration avec l'association IDEE

Romande Energie France travaille avec l'association IDEE, (Insertion Dordogne Entretien Environnement) pour des prestations de nettoyage des locaux et d'entretien de la végétation pour la centrale hydroélectrique de Bar, en Corrèze. IDEE est une entreprise d'insertion qui embauche des demandeurs d'emploi éligibles à l'insertion par l'activité économique pour réaliser des travaux sous la responsabilité d'encadrants professionnels.

<http://www.idee-association-argentat.fr/>

Dons et Mécénats externes

De la demande de soutien pour le Summit Foundation Clean-Up Tour (nettoyage des pâturages sous les installations de ski) à celle de médecins genevois organisant un concert en faveur de la Fondation Sentinelle pour les enfants souffrant de handicaps physiques qui seront opérés aux HUG, nous avons à cœur de soutenir les projets qui sont en adéquation avec les critères préconisés par Romande Energie.

Parmi les plus de 500 demandes reçues cette année provenant de tout horizon et de toute catégorie, certaines ont été retenues pour leur caractère durable ou sociétal telles que l'Association Differ'ensemble qui vient en aide aux personnes seules ou à des familles en situation difficile en Valais, l'Association Croclicot qui produit une série animée en faveur de l'environnement ou encore l'aide à la plantation d'arbres pour reformer un corridor écologique et le Festival du Film Vert à Echallens.



Le programme de mécénat interne a remis du cœur à l'ouvrage en 2023 et a obtenu une résonance plus forte auprès des collaboratrices et collaborateurs de l'entreprise.

Adhésion à des associations

Romande Energie apporte son soutien au tissu associatif suisse par le biais d'une contribution financière annuelle à une cinquantaine d'associations professionnelles. Nous participons activement à des événements axés sur l'évolution du contexte réglementaire et du secteur de l'énergie en général. Bien que nous accordions une attention particulière à chaque association que nous soutenons, nos liens sont particulièrement étroits avec les organisations suivantes :

- L'Association des entreprises électriques suisses (AES)
- Le Centre de Formation romand des Electricien.nes de Réseau (CIFER)
- Le Centre de Recherches Energétiques et Municipales (CREM)
- La Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CCI)
- La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)
- La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)
- Electrosuisse
- Géothermie-Suisse
- Association Smart Grid Suisse (VSGS)
- GREE (Groupement romand pour l'énergie éolienne)
- Nomads Foundation
- RegioGrid
- Suisse Eole
- swisscleantech
- Swissolar

GRI 2-28

Conformité à la réglementation sociale

Afin d'assurer une veille, chaque thématique liée à la réglementation sociale est suivie par une personne de l'Unité de Support Richesses Humaines. La veille consiste à suivre les évolutions, les communiquer, les appliquer et à en contrôler la mise en œuvre. A cet effet, le personnel RH suit régulièrement des formations externes spécifiques de mise à jour.

Plusieurs personnes sont au bénéfice de brevets fédéraux de spécialiste en assurances sociales, en caisse de pensions, en RH et une personne détient un titre d'expert en assurances sociales.

Les RH s'appuient également sur le service juridique du Groupe, principalement pour les questions liées au Droit du travail.

Chaque année, une revue commune RH est partagée sous forme d'un THASAI (Tour d'horizon des assurances sociales et autres informations). Lors de l'exercice 2023, l'édition du THASAI, outre les réformes en cours du système de prévoyance, a mis en avant la nécessité de modifier notre réglementation liée à l'âge de retraite des femmes.

Le marché du travail est suivi au travers des baromètres d'emploi suisse et des job market index publiés.

La veille des évolutions liées aux CCT (Conventions collectives de travail), auxquelles certains secteurs d'activité du Groupe sont soumis, est également réalisée.

Aucune procédure juridique liée à la réglementation sociale n'est en cours et n'a eu cours durant l'exercice 2023.

GRI 2-27

Accords de négociation collective

Le Groupe informe régulièrement les représentants du personnel de la marche des affaires, les implique et les consulte quant à l'évolution de la politique RH. La volonté de la Direction est de faire appel à l'intelligence collective et à la responsabilité de chacun pour l'impliquer le plus possible dans les décisions l'impactant. De plus, la Représentation du personnel Romande Energie (RPRE) est l'interlocutrice officielle de la Direction lorsque cette dernière a des mesures relatives au personnel lors, par exemple, de modifications de la politique RH ou des conditions d'emploi.

GRI 2-30



Nombre moyen d'heures de formation par an par employé :

1.5 jour



Formation du personnel

En tant qu'organisation apprenante, Romande Energie s'engage pour le bien-être et le développement personnel de ses collaboratrices et collaborateurs. Le Groupe innove et intègre différentes solutions de formations qui participent à notre culture d'entreprise basée sur le respect mutuel, l'écoute bienveillante et l'intelligence collective. L'Unité de Support Richesses Humaines accompagne notre évolution culturelle par une politique de formation ambitieuse incitant nos collaboratrices et collaborateurs à jouer un rôle actif dans notre organisation et à se préparer aux enjeux de demain.

Cursus de formation pour les nouveaux entrants

Les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs de Romande Energie, quel que soit leur statut (stagiaire, contrat fixe ou temporaire), bénéficient d'une formation obligatoire dans les trois mois qui suivent leur arrivée afin de les familiariser avec nos pratiques, l'organisation de travail, la santé et sécurité ainsi qu'aux prestations du Groupe. Un nouveau cursus spécifique sur les règles de sécurité au travail a été mis en place pour les métiers techniques (chantier / projet).

Refonte journée d'accueil incluant la durabilité

Nous avons intégré dans la journée «Onboarding» une présentation sur la Durabilité afin de sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs et les encourager à l'appliquer dans leur activité.

GRI 404-1

Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition

Plusieurs formations sont proposées: Cursus Onboarding, Cursus Managez vos équipes, Cursus Sécurité au travail, Programme de reconversion avec la coopérative Démarches pour former de nouveaux poseurs de panneaux photovoltaïques. Nous encourageons également la participation à des formations certifiantes dans la durabilité.

GRI 404-2

Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière

Tout collaborateur engagé par contrat fixe bénéficie a minima d'une discussion au sujet de son évolution de carrière au travers du «Partage», entretien annuel avec son manager. L'évaluation de la performance au sein de Romande Energie est collective et constituée de trois objectifs basés sur chacun des piliers qui mènent à la distribution du bonus annuel identique pour chaque collaborateur.

GRI 404-3

Temps forts et Projets 2023

Mise à jour du code de conduite

En novembre 2023, le Comité de direction ainsi que le Conseil d'administration ont approuvé le nouveau Code de conduite du Groupe, tel que décrit en page 65. Une formation obligatoire (e-learning) relative à ce «nouveau» Code de conduite sera déployée au cours du premier trimestre 2024.

Champ d'application de l'ODiTr (minerais et métaux provenant de zones de conflit et travail des enfants)

L'application de l'Ordonnance fédérale (ODiTr) en matière de mise en circulation et/ou de traitement de métaux tels que l'étain, le tantale, le tungstène ou l'or provenant de zones de conflit ne concerne généralement pas Romande Energie, du moins pas dans les volumes spécifiés par l'ODiTr.

En ce qui concerne le travail des enfants et afin de lutter efficacement contre cette pratique et de se conformer aux exigences légales, des mesures visent à garantir que les produits acquis ne contribuent pas à l'exploitation du travail des enfants et respectent les normes éthiques et légales en vigueur.

En résumé, des procédures rigoureuses garantissent que toute acquisition de biens et de services est effectuée de manière éthique et conforme aux exigences légales, même si le Groupe n'est pas directement soumis à cette ordonnance.

Promotion de la mobilité douce

Comme tous les ans, Romande Energie participe au challenge Bike to Work afin de faire découvrir aux collaboratrices et collaborateurs le plaisir de pédaler. Un total de 38 vélos électriques sont mis à disposition pendant toute la durée du programme. Les collaborateurs peuvent ainsi pédaler pour les trajets pendulaires ainsi que pour le loisir ou tout autre déplacement.



Poursuite des ateliers «La Fresque du Climat»

Soucieux de sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs, nous avons poursuivi la Fresque du Climat. Deux sessions ont eu lieu cette année.

Ateliers «Fresque de la Construction» formation

Faisant suite au bon accueil de la Fresque de la Construction en décembre 2022, main dans la main avec cette association, nous avons adapté l'atelier aux spécificités suisses. Nous avons réalisé 5 fresques en 2023 avec notamment 7 participants externes.



Electromobilité et mobilité active

L'électrification de notre flotte suit son cours, 31 nouveaux véhicules légers ont été livrés

A fin 2023, nous avons un taux de conversion de 47% en électromobilité sur un total de 197 véhicules légers. Pour 2024 nous avons un taux cible de 50% en fonction des possibilités techniques en regard des besoins métiers.

L'infrastructure de recharge se renforce simultanément. En 2023, une dizaine de bornes ont été installées sur le site de Morges, ce qui représente une augmentation de 14% pour atteindre 80 points de recharge multi-sites. Pour 2024, nous allons renforcer la fiabilité d'alimentation par la rénovation de certaines bornes et également augmenter le parc de 12 bornes à Préverenges (+15%).

Promotion de la mobilité durable

Afin d'encourager nos collaboratrices et collaborateurs à utiliser la mobilité douce et les transports publics, depuis l'année 2023, l'attribution des abonnements demi-tarif (CFF) est un avantage inscrit dans les conditions d'emploi.



Innovations

Corporate venture capital

Dans le cadre de ses activités de **Corporate Venture Capital**, Romande Energie a suivi le développement des startups en lesquelles elle a investi par le passé, notamment Proxipel et Tayo. Elle accélère ses initiatives d'investissement en misant en 2023 sur deux nouvelles startups prometteuses: Enerdrape, qui a développé un panneau géothermique permettant de capter la chaleur résiduelle présente dans les environnements souterrains et Popety.io, active dans la prospection et la rénovation immobilière à large échelle.



Academia - Partenariats académiques

Academia est un véhicule stratégique actif sur le temps long visant à maximiser la valeur issue de nos relations avec les milieux académiques au bénéfice tant de notre entreprise sur le plan stratégique que de nos partenaires sur le plan de l'efficacité de nos relations bilatérales.

Pour la période 2023-24, le programme Academia a priorisé ses activités sur deux thèmes technologiques – **la flexibilité et le stockage d'une part, l'open data et l'expérience digitale d'autre part** – et un thème spécifique à la durabilité centré sur **la sobriété et l'adaptabilité**. Ces trois thèmes, ciblés sur une création de valeur à long terme, sont proposés proactivement aux instituts académiques pendant cette période de deux ans.

Notre partenariat avec le programme **E4S** (EPFL-UNIL-IMD) s'est concrétisé en 2023 par le développement d'une maquette digitale de démonstration illustrant le potentiel que pourrait offrir un **Observatoire Romand de la Décarbonation** (ORODE). Ce proof-of-concept est le fruit d'un travail collaboratif ayant impliqué plus de vingt experts issus de différents milieux économiques, académiques, et médiatiques.

Romande Energie a été l'un des partenaires industriels de la **HEIG-VD** pour son projet de recherche académique «**Optim'Ease**». La recherche a comparé les performances économiques et environnementales de deux approches possibles pour définir le concept énergétique d'un quartier.

Romande Energie a collaboré avec la HEIG-VD pour organiser l'édition 2023 du Design Thinking & Sprint (DTS) digital Challenge. Cet événement, conduit sous la forme d'un **hackathon** dans les locaux de EXPLORiT (nouveau centre d'innovation et d'exploration à Yverdon), a permis à une centaine d'étudiants de se familiariser avec les approches du design

thinking (pensée créative) en mode sprint, à partir de défis proposés par Romande Energie en lien avec les enjeux digitaux du secteur énergétique.

Depuis 2020, Romande Energie soutient l'Ecole 42, à Lausanne. Cet engagement vise à promouvoir concrètement l'économie numérique en Suisse. Il s'inscrit dans le virage que le Groupe entreprend en développant notamment sa propre «Data factory» et en faisant appel à de nouvelles compétences liées au domaine de la data, mais également à l'expérience client.

GRI 203-2

Nouvel outil pour la rénovation des bâtiments

Décarboner la Suisse romande passe par un gros effort sur l'immobilier et notamment pour les propriétaires de parcs immobiliers. Nous avons développé un outil qui permet d'identifier les potentiels de rénovation d'un groupe d'immeubles et d'identifier les priorités d'actions. Le **BRM (Building Relationship Manager)** accompagne déjà 3 parcs pour lesquels des actions comme le potentiel de raccordement à un CAD, la pose d'une PAC ou les obligations légales sont mises en avant pour accompagner les propriétaires dans leurs démarches ESG.

Romande Energie a mené une étude sur le Microgrid des Cèdres à Chavannes-près-Renens. Le projet, démarré en 2021 a été finalisé en 2023.

- Ce projet a étudié les paramètres qui ont le plus d'influence sur le dimensionnement et la performance des microgrids. Des solutions d'amélioration avec des systèmes opérationnels comme le stockage électrique ou de chaleur, la cogénération ont été évaluées d'un point de vue environnemental et économique, ainsi que l'influence de la consommation supplémentaire d'électricité par les véhicules électriques.
- Une des conclusions de l'étude vise à démontrer que les prix de l'énergie exercent une influence importante sur le concept énergétique et le fonctionnement d'un système à faibles émissions de gaz à effet de serre. Les conclusions sont tirées d'une étude de cas concret correspondant à des normes réelles en matière d'énergie et de construction. Elles devraient donc pouvoir être extrapolées à des quartiers similaires.

Perspectives et conclusion

Introduction de la «durabilité» dans les statuts de Romande Energie Holding

Afin d'intégrer la notion de durabilité dans le but de la société, il sera proposé à l'Assemblée générale de mai 2024 d'approuver l'introduction **d'une clause de durabilité dans les statuts de Romande Energie Holding SA**, en prévoyant notamment que la société exercera ses activités de manière à faciliter et accélérer la transition énergétique de la Suisse romande vers des énergies renouvelables.

Anticipations des tendances du secteur de l'énergie : la transition énergétique est en marche

Le fort développement des **énergies renouvelables** devrait s'accroître, et bénéficier des politiques de soutien suisse et européenne et de la mise en place de nouvelles mesures à venir.

En Suisse, le solaire connaît et connaîtra la plus forte croissance. Celle-ci sera malheureusement freinée à cause du manque de main-d'œuvre qualifiée, qui pourra compromettre l'atteinte des objectifs politiques ambitieux fixés.

Face à l'accroissement exponentiel du déploiement de la production d'énergie renouvelable décentralisée, les réseaux électriques subissent une pression inédite et font face à un risque d'augmentation des coûts dans toute l'Europe.

Le charbon sera progressivement évincé du mix énergétique européen grâce au développement des renouvelables. Le gaz restera lui, en revanche, toujours important pendant encore quelques années pour assurer l'approvisionnement lorsqu'il n'y aura aucune production renouvelable. Le nucléaire jouera aussi un rôle dans la transition énergétique.

Les clés de l'avenir du secteur de l'énergie seront **le stockage et la flexibilité**, ils permettront de déplacer la charge entre le moment de la production et le moment de la consommation.

tion. Les technologies et mécanismes ne sont pas encore aboutis, nous allons donc assister (et assistons déjà) à des situations où le marché est inondé de renouvelable qui ne peut pas être stocké (prix très bas voire négatifs) et à des situations de tension du système avec le gaz pour déterminant du prix de marché. Ce sont justement ces écarts de prix qui permettront aux technologies de stockage et de flexibilité de devenir rentables.

Perspectives – Science Based Targets initiative (SBTi) et engagement des employés

Cette année, notre engagement environnemental prend une nouvelle dimension chez Romande Energie. Nous avons décidé de consacrer une partie significative de nos efforts à la formation de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs à la durabilité. En comprenant mieux les enjeux environnementaux et en intégrant des pratiques durables dans nos opérations quotidiennes, nous croyons fermement que chaque collaborateur peut devenir un agent du changement positif.

De plus, nous avons l'intention de nous engager dans le programme Science Based Targets initiative (SBTi) à partir de 2024. Cette initiative, axée sur des objectifs de réduction d'émissions basés sur des données scientifiques, renforcera notre résolution de réduire notre impact environnemental de manière tangible et mesurable.

En parallèle, nous entamons une révision de notre stratégie pour rendre nos métiers plus efficaces quant à une utilisation plus responsable des ressources, une réduction significative de notre empreinte carbone et une attention particulière à l'ensemble de nos parties prenantes. Nous sommes convaincus que cette révision stratégique renforcera notre position en tant qu'acteur clé dans la transition vers une énergie plus durable.

Ces initiatives sont le reflet de notre engagement continu à intégrer la durabilité au cœur de nos opérations, de notre culture d'entreprise et de notre vision pour un avenir énergétique plus respectueux de l'environnement.

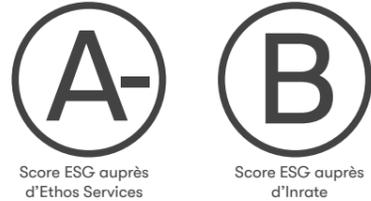
Reconnaissance, remerciements

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes les personnes qui ont apporté leur expertise et leur dévouement à la réalisation de ce rapport de synthèse. Leur contribution a été essentielle à la qualité et à la diversité des perspectives présentées.



Notations et Certifications

Notations Ethos/Inrate



Les détails fournis par les deux organismes mentionnés alimentent annuellement notre stratégie et notre gouvernance en durabilité. La spécialiste en finance durable chez Romande Energie analyse minutieusement ces rapports. Les axes d'amélioration identifiés sont ensuite partagés en interne pour définir les actions à entreprendre.

Chaque année, nous nous engageons à intégrer des améliorations dans notre Rapport de gestion. Les critères susceptibles d'être renforcés sont discutés en Comité de direction et présentés au Conseil d'administration, permettant d'identifier d'éventuelles actions correctives.

GRI 2-12, GRI 2-13, GRI 2-17

Certifications ISO (International Standard Organisation)



Le système de management intégré au service de notre performance

Le Groupe Romande Energie bénéficie d'une longue tradition d'excellence opérationnelle. Le système de management intégré (SMI) du Groupe vise à améliorer en permanence la performance de nos services, à valoriser les compétences de nos collaboratrices et collaborateurs et à satisfaire les attentes de nos clients.

Il intègre le management de la qualité (ISO 9001), de l'environnement (ISO 14001), la sécurité et santé au travail (ISO 45001).

Les certifications de l'ISO sont l'expression de la réponse aux attentes de nos clients

Afin d'être conforme aux exigences des certifications ISO, Romande Energie a défini des objectifs concrets répondant aux attentes des clients. Le choix et le suivi d'indicateurs pertinents ainsi que la mise en place d'enquêtes de satisfaction à plusieurs étapes du cycle de vie des prestations délivrées, génèrent une qualité d'écoute qui se concrétise par l'amélioration et le développement de nouvelles offres de services.

Le système de management intégré certifié ISO sert de fil conducteur afin de maîtriser la mise en œuvre de la stratégie et son pilotage sur la base d'indicateurs d'efficacité et de performance.

Pour tous nos collaboratrices et collaborateurs, c'est une démarche transversale qui mobilise les équipes autour de l'amélioration continue. Notre système de management repose ainsi sur une culture forte de l'orientation client. Il vise au décloisonnement, à la compréhension par le personnel de l'importance de sa contribution et au développement d'interfaces entre les fonctions.

Une forte tradition d'excellence dans la gestion d'actifs

Forte d'une expérience confirmée dans la gestion des actifs de distribution du réseau électrique, l'Unité d'Affaires Réseaux est au bénéfice de la certification ISO 55001 pour son système de gestion d'actifs. Cette certification est un gage de qualité très apprécié par les clients et par les gestionnaires de réseaux de distribution interconnectés au réseau Romande Energie.



Marque Vaud Ambassadeur +

Depuis l'automne 2023, nous avons rejoint le label Vaud Ambassadeur, qui rassemble une communauté d'entreprises, de productrices, producteurs, entrepreneures et entrepreneurs vaudois. L'objectif: contribuer à l'attractivité de notre Canton grâce aux valeurs que nous incarnons.

Les institutions qui se sont vu décerner ce label ont toutes répondu à 23 critères, qui leur permettent de rayonner ensemble et d'arborer fièrement les couleurs de la marque VAUD. À travers ce label, nous incarnons l'excellence vaudoise et témoignons de notre profond engagement en faveur de la durabilité, de l'innovation et de l'excellence.



EFFITEC, une société du Groupe spécialisée dans l'inspection des installations électriques, accréditée ISO 17020.

Active depuis 2002, la société EFFITEC, société fille du Groupe, s'est structurée de manière impartiale et indépendante pour réaliser des inspections d'installations électriques. L'accréditation ISO 17020 n'est délivrée en Suisse que par le Service d'accréditation suisse (SAS), du Secrétariat à l'Economie (SECO).



EcoEntreprise

La norme ISO 26000 spécifie les lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale. Toutefois, cette norme n'est pas certifiable. En Suisse romande, le label «EcoEntreprise» comble ce manque. Le Groupe Romande Energie a intégré le développement durable et la responsabilité sociétale dans sa politique et dans ses pratiques opérationnelles depuis 2013.

Romande Energie est labellisée EcoEntreprise depuis 2016.

En 2023, le Groupe Romande Energie a atteint le prestigieux label «Excellence» du référentiel EcoEntreprise.



EcoVadis

La notation EcoVadis analyse et évalue les performances des entreprises dans les domaines clés de la durabilité et de la responsabilité sociale des entreprises selon la norme ISO 26000, du Pacte mondial des Nations Unies et les exigences du GRI et plus précisément selon 4 axes: environnement, travail et les droits de l'homme, l'éthique et les achats responsables.

Dans le cadre de son évaluation, le Groupe est comparé à des organisations de taille, lieu géographique et de secteur similaire à son activité.

En août 2023, le Groupe Romande Energie a réalisé une évaluation EcoVadis et a obtenu un score de 59 points sur 100, atteignant ainsi le niveau «silver» en se positionnant dans la moyenne supérieure du même secteur d'activité.

Principes et définition des indicateurs spécifiques

Emissions Gaz à Effet de Serre (GES)

Les émissions de gaz à effet de serre sont déclarées conformément au protocole GHG. Les calculs sont effectués au début du mois de février pour les champs d'application 1, 2 et 3 de l'année précédente.

Le bilan de GES de Romande Energie considère l'ensemble des gaz à effet de serre sur un périmètre organisationnel couvrant toutes les entités dont Romande Energie possède à minima 50% des parts. La prise en compte des entités est basée sur la notion de contrôle financier (100% des émissions des entités sont prises en compte). En termes de périmètre opérationnel, les Scopes 1 et 2 sont entièrement couverts, mais certaines catégories du Scope 3 sont exclues pour diverses raisons: a) les actifs loués en amont et en aval, le traitement des produits vendus, les franchises et les investissements ne sont actuellement pas considérés comme pertinents, b) l'utilisation et la fin de vie des produits vendus ne sont pas inclus en raison du manque de données et d'une contribution estimée faible aux émissions totales. Ces exclusions sont revues tous les deux ans.

L'année de référence est fixée à 2020. Les bilans révisés sont publiés, à partir de 2024, dans le cas de modifications (provenant d'une correction d'erreur ou d'un changement méthodologique) induisant une variation supérieure à 5% dans l'un des scopes. La seule exception à cette règle est la révision des émissions de l'électricité vendue aux clients et à usage interne (liée à la composition finale des garanties d'origine), qui est, elle, publiée chaque année.

Les émissions du Scope 1 sont calculées à l'aide de données en unités physiques collectées dans l'entreprise. Les émissions du Scope 2 sont calculées en se basant sur l'acheminement de l'électricité. Les données utilisées pour le calcul des émissions du Scope 3 proviennent de diverses sources externes (gestion des déchets, gestion de la flotte de véhicules) ou interne (achats de biens et services, achats de garanties d'origine, vente d'électricité) ainsi que de estimations (pour les voyages d'affaires des employés ainsi que pour les transports amont des produits achetés et transports aval des déchets). Les facteurs d'émissions utilisés proviennent principalement d'ecoinvent ou de base de données publiques en dérivant. Le facteur d'émission de l'électricité résiduelle est celui publié par l'AIB. Les facteurs d'émissions en unité monétaire utilisés pour le calcul des achats de biens et services sont dérivés de facteurs publiés par l'Ademe.

Net Promotion Score Clients

Cet indicateur mesure la satisfaction de nos différents segments de clients sur notre zone de desserte: Particuliers, Entreprises, Collectivités et Communes, Prescripteurs.

Net Promotion Score Fournisseurs

Cet indicateur mesure la satisfaction de nos différents fournisseurs.

Net Promotion Score des collaboratrices et collaborateurs

En CDI chez Romande Energie SA, Romande Energie Services SA et Effitec SA à la date de lancement de la campagne annuelle en septembre 2023. Cet indicateur mesure la recommandation des collaborateurs et collaboratrices.

Accidents du travail

Accidents professionnels, au sens légal, ayant occasionné une absence de plus de 1 jour et non soumis aux exclusions décrites ci-après. Tous les collaborateurs engagés dans le Groupe Romande Energie sont concernés, ils sont calculés en nombre d'équivalents plein temps au 31 décembre 2023.

Les autres accidents sont analysés mais ne sont pas comptés dans l'indicateur. Les accidents inclus dans le calcul de l'indicateur sont:

- 1 arrêt de travail de moins d'un jour ne compte pas dans l'objectif.
- 1 arrêt de travail de plus d'un jour = 1 accident professionnel
- L'accident électrique entraîne un malus de -20%. Il est en plus soumis aux deux règles ci-dessus.
- Lorsque que 1 évènement conduit à blesser plusieurs collaborateurs, on comptera l'évènement, respectivement «1 cas de plus de 1 jour» et non pas plusieurs déclarations individuelles.
- Sont exclus:
 - Les accidents relatifs aux piqûres d'insectes, morsures d'animaux et tous autres événements découlant de notre environnement de travail (tiers) causant un accident imprévisible
 - Les accidents se produisant hors du poste de travail, respectivement hors de la zone de danger liée au rôle et ses activités (par ex. accident se produisant pendant la pause)
 - Les lésions corporelles semblables aux conséquences d'un accident, ne résultant pas d'une atteinte extraordinaire liée à un fait extérieur, mais pouvant être manifestement imputables à une maladie ou à des phénomènes dégénératifs tels que les troubles musculo-squelettiques (TMS)
 - Les accidents survenant chez des sociétés filles non intégrées, chez nos sous-traitants et nos temporaires (ils sont suivis séparément)
 - Les accidents de voiture.

Nombre total d'employés

Tous les collaborateurs sous contrat de travail des sociétés du périmètre (CDD et CDI), y compris les apprentis et les stagiaires, au 31.12. Sont exclus les membres du Conseil d'administration.

La liste des enjeux pertinents

En référence à l'élément d'information de la norme GRI 3, le processus d'identification vise à établir la liste «les impacts réels et potentiels, négatifs et positifs, sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris les impacts sur les droits de l'homme, dans l'ensemble de ses activités et de ses relations d'affaires».

EBIT cumulé

Somme cumulée de l'EBIT publié dans le Rapport de gestion annuel depuis le 01.01.2021 jusqu'au boucllement annuel actuel.

Price to book

Le «Price to Book Ratio» correspond à la division de la valeur de marché de l'action REHN par les capitaux propres par action (en CHF) publiés dans le Rapport de gestion annuel.



Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone : +41 58 286 51 11
www.ey.com/fr_ch

Au Conseil d'Administration de
Romande Energie Holding SA, Morges

Lausanne, le 19 avril 2024

Rapport de l'auditeur indépendant sur une sélection d'indicateurs clés de performance du Rapport de Durabilité 2023 de Romande Energie Holding SA

Nous avons été mandatés par Romande Energie Holding SA et ses filiales consolidées (Groupe Romande Energie) afin de fournir une assurance limitée en lien avec la vérification de certains indicateurs clés de performance communiqués dans le Rapport de Durabilité 2023 et indiqués par l'usage du sigle  (pages 62, 82, 94) (indicateurs clés de performance) pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Nos travaux se limitent au périmètre de mission décrit dans le paragraphe précédent. Par conséquent, nous n'exprimons pas de conclusion sur les autres informations incluses dans le rapport.

Critères

Romande Energie Holding SA a défini comme déterminants les critères suivants (critères applicables) :

- ▶ Méthodologie du Groupe Romande Energie & Net Promoter Score (page 110) ;
- ▶ Normes GRI (Global Reporting Initiative) de reporting de développement durable.

Un résumé de ces normes est présenté sur le site GRI. Nous considérons que ces critères applicables constituent une base appropriée pour l'exécution de notre mandat pour obtenir une assurance limitée.

Responsabilité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de la sélection des critères applicables ainsi que de la saisie et de la publication des indicateurs clés de performance conformément à ceux-ci. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien de contrôles internes adéquats relatifs à l'établissement des informations afin que celles-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, résultant de fraudes ou d'erreurs.

Indépendance et assurance qualité

Nous nous sommes conformés aux dispositions de l'*International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards)* de l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA) qui repose sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre entreprise applique International Standard on Quality Management 1, qui exige que nous concevions, mettions en place et faisons fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures visant au respect des règles d'éthique, des normes professionnelles ainsi que des exigences légales et réglementaires applicables.





Responsabilités de l'auditeur

Il nous incombe d'exécuter une mission d'assurance et d'exprimer une conclusion sur les informations mentionnées ci-dessus sur la base des éléments probants recueillis. Nous avons réalisé notre mission conformément à la norme *Assurance Engagements Other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* (ISAE 3000 Revised) issue de l'International Standard on Assurance Engagements 3000 (Revised). Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à pouvoir constater avec une assurance limitée que les indicateurs clés de performance ne comportent pas d'anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs.

Nos procédures

En tenant compte des considérations sur le risque et le caractère significatif, nous avons réalisé des procédures d'audit afin de recueillir des éléments probants adéquats et suffisants. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur indépendant, y compris l'évaluation du risque d'anomalies significatives des indicateurs clés de performance mentionnés ci-dessus. Les procédures d'audit réalisées lors d'une mission d'assurance limitée varient quant à leur nature et leurs phases d'exécution et sont moindres que lors d'une assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance limitée est considérablement inférieur à celui obtenu lors d'une mission d'assurance raisonnable.

Même si l'efficacité des contrôles internes est considérée lors du choix de la nature et de la portée de nos procédures d'audit, notre mission d'assurance n'est pas conçue pour fournir une assurance sur les contrôles internes. Nos procédures ne comprennent pas de contrôles ou de procédures liées à la vérification de la consolidation des données ou de leur calcul par les systèmes informatiques.

La quantification des gaz à effet de serre est soumise à des incertitudes dues à d'insuffisantes connaissances scientifiques actuelles pour déterminer les facteurs d'émissions ainsi que l'utilisation d'estimations dans le processus de calcul des émissions des gaz à effet de serre.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons notamment effectué les procédures d'audit suivantes :

- ▶ Évaluation de la pertinence des critères applicables utilisés et de leur application cohérente
- ▶ Entretiens avec le personnel compétent pour comprendre le processus de gestion et de reporting, y compris la stratégie, les principes et la gestion de la durabilité
- ▶ Entretiens avec des employés clés du Groupe Romande Energie, y compris les prestataires externes (pour l'indicateur des gaz à effet de serre), afin d'évaluer le processus de réalisation du rapport non-financier, y compris les processus de collecte, de consolidation et de reporting des indicateurs clés de performance
- ▶ Examen de l'application correcte des critères de calcul mentionnés dans la méthodologie des critères applicables
- ▶ Procédures analytiques et plausibilisation des informations non-financières
- ▶ Identification et examen des hypothèses utilisées pour les calculs effectués
- ▶ Tests, sur la base d'échantillons, de la documentation pertinente pour examiner l'exactitude des données

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et appropriée pour former notre conclusion.



Conclusion

Sur la base des procédures d'audits réalisées et des éléments probants recueillis, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les indicateurs clés de performance présentés dans le Rapport de Durabilité 2023 et indiqués par l'usage du sigle  pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 n'ont pas été établis en conformité avec les critères applicables sur tous les points importants.

Ernst & Young SA



Karine Badertscher
Chamoso
(Qualified Signature)



Miriel Steudler
(Qualified Signature)

Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)

Index GRI

Romande Energie a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en référence aux normes GRI.

Norme GRI: 2021	Éléments d'information	Motifs d'omission	Numéro de page
GRI 1	Fondation (2021)		
GRI 2	Informations générales (2021)		
2-1	Détails sur l'organisation		p.14, p.67
2-2	Entités incluses dans l'organisation aux fins du Rapport de durabilité		p.60
2-3	Période de reporting, fréquence et point de contact		p.67, p. 68
2-4	Resoumissions d'informations		p.68
2-5	Vérification externe		p.68
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Information non disponible	
2-7	Employés		p.62, p.94
2-8	Travailleurs autres que les employés		p.94
2-9	Structure de gouvernance et composition		p.23, p.36
2-10	Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus haut placé		p.30
2-11	Directeur de l'organe de gouvernance le plus haut placé		p.7, p.26
2-12	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts		p.108
2-13	Délégation de la responsabilité dans la gestion des impacts		p.108
2-14	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans le Rapport de durabilité		p.68, p.70
2-15	Conflits d'intérêt		p.30, p.65
2-16	Communication des situations critiques		p.31, p.65
2-17	Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus haut placé		p.108
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus haut placé		p.32, p.65
2-19	Politique de rémunération		p.49, p.93
2-20	Processus de fixation de la rémunération		p.50, p.93
2-21	Ratio de la rémunération totale annuelle		p.49, p.50
2-22	État des lieux de la stratégie de développement durable		p.60, p.67
2-23	Engagements politiques		p.65
2-24	Intégration des engagements politiques		p.65
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs		p.33, p.65, p.75
2-26	Mécanismes pour demander conseil et soulever des préoccupations		p.66
2-27	Respect des lois et des règlements		p.65, p.85, p.102
2-28	Adhésion à des associations		p.101
2-29	Engagement des parties prenantes		p.68
2-30	Accords de négociation collective		p.102
GRI 3	Thèmes pertinents (2021)		
3-1	Processus de détermination des enjeux matériels		p.68, p.69, p.70
3-2	Liste des enjeux matériels		p.69, p.70
3-3	Gestion des enjeux matériels	p.68, p.70, p.72, p.75, p.80, p.84, p.90	
Enjeu matériel	Investissements dans les énergies renouvelables		
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat		p.75
Enjeu matériel	Contribution au développement du tissu économique local		
203-2	Impacts économiques indirects significatifs		p.100, p.105
Enjeu matériel	Conformité environnementale		
2-27	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales		p.85
Enjeu matériel	Conformité à la réglementation sociale		
2-27	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques		p.102
Enjeu matériel	Gestion rentable des ressources énergétiques		
Enjeu matériel	Impact sur la biodiversité		
304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	Information non disponible	
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité		p.79, p.88, p.90
304-3	Habitats protégés ou restaurés		p.79, p.86, p.90
304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Information non disponible	
Enjeu matériel	Réduction de l'empreinte carbone		
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique		p.80
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation		p.84

Norme GRI: 2021	Éléments d'information	Motifs d'omission	Numéro de page
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation		p.84
302-3	Intensité énergétique	Information non disponible	
302-4	Réduction de la consommation énergétique		p.78
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services		p.89, p.90
305-1	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)		p.62, p.82, p.84
305-2	Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)		p.62, p.82, p.84
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)		p.62, p.82, p.84
305-4	Intensité des émissions de GES		p.62, p.84
305-5	Réduction des émissions de GES		p.81, p.91
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)		p.84
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives		p.84
Enjeu matériel	Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre		
305-1	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)		p.62, p.84
305-2	Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)		p.62, p.84
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)		p.62, p.84
Enjeu matériel	Actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone)		
305-5	Réduction des émissions de GES		p.81, p.91
Enjeu matériel	Gestion des déchets et recyclage		
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume		p.85
301-2	Matières recyclées utilisées	Information non disponible	
301-3	Produits et matériaux d'emballage utilisés		p.85
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets		p.85
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets		p.85
306-3	Déchets générés		p.85
306-4	Déchets non destinés à l'élimination		p.85
306-5	Déchets destinés à l'élimination		p.85
Enjeu matériel	Santé et Sécurité au travail		
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		p.98
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables		p.98
403-3	Services de santé au travail		p.98
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail		p.98
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail		p.98
403-6	Promotion de la santé des travailleurs		p.98
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires		p.98
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		p.98
403-9	Accidents du travail		p.98
403-10	Maladies professionnelles	Information non disponible	
Enjeu matériel	Formation du personnel		
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé		p.103
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition		p.103
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière		p.103
Enjeu matériel	Politique d'égalité salariale		
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés		p.94, p.96
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes		p.96
Enjeu matériel	Protection et sécurité des données		
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients		p.77

5

Groupe Romande Energie

États financiers

Indicateurs financiers 2023

- Effet de rattrapage lié à la crise énergétique qui se reflète dans les résultats
- Chiffre d'affaires record à CHF 928 mios
- EBIT hors norme à CHF 100 mios
- Résultat net de CHF 215 mios, dont CHF 139 mios liés à l'apport significatif d'Alpiq
- CHF 200 mios d'investissements

Commentaires financiers du Groupe Romande Energie

Chiffres clés consolidés

au 31 décembre 2023

En milliers de CHF, sauf indication contraire

	2023	2022 retraité	Variation en %
COMPTE DE RÉSULTAT			
Chiffre d'affaires net	928 213	745 825	24%
Marge brute opérationnelle	436 682	346 442	26%
en % du chiffre d'affaires net	47%	46%	
Charges de personnel	(161 942)	(146 883)	10%
Autres charges d'exploitation	(74 143)	(70 708)	5%
EBITDA*	200 597	128 851	56%
en % du chiffre d'affaires net	22%	17%	
EBIT**	99 682	44 848	122%
en % du chiffre d'affaires net	11%	6%	
Part au résultat net des sociétés associées	141 196	7 405	1807%
Résultat net du Groupe	214 904	41 478	418%
en % du chiffre d'affaires net	23%	6%	

FLUX DE TRÉSORERIE

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	136 034	166 151
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(109 594)	(194 768)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(53 848)	78 152

AUTRES INDICATIONS

Dividende (pour 2023 : proposé) par action (en CHF)	1,44	1,44
Résultat par action (en CHF)	8,28	1,44
Capitaux propres des actionnaires Romande Energie Holding SA	2 080 021	1 905 332
en % des actifs	79%	77%
Capitaux propres par action (en CHF)	81	74
Cours de l'action Romande Energie Holding SA en fin d'exercice (en CHF)	55.00	44.60
Capitalisation boursière	1 411 183	1 144 341
Nombre de collaborateurs	1 338	1 253

* EBITDA : Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization)

** EBIT : Bénéfice avant intérêts et impôts (Earnings Before Interest and Taxes)

Les retraitements 2022 sont expliqués en note 2.

Principaux événements financiers

- Romande Energie franchit la barre des CHF 200 mios d'investissements dans la transition énergétique et les infrastructures de réseaux de distribution (CHF +21 mios par rapport à 2022).
- Le chiffre d'affaires atteint le niveau record de CHF 928 mios et l'EBIT s'établit de manière exceptionnelle à CHF 100 mios.
- Par application de la régulation en vigueur, les tarifs 2023 tiennent compte de la hausse des coûts d'approvisionnement 2022 ainsi que d'une reprise partielle de la réserve de couverture énergie. Ces effets dopent exceptionnellement le chiffre d'affaires et la marge énergie enregistrés par l'Unité d'Affaires Solutions Energie.
- L'engagement de l'Unité d'Affaires Romande Energie Services dans l'accompagnement de ses clients en faveur de la transition énergétique porte ses fruits avec un EBIT plus que doublé à CHF 5 mios.
- L'excellente performance d'Alpiq contribue à hauteur de CHF 139 mios au résultat annuel du Groupe qui s'élève à CHF 215 mios à fin 2023.

EBIT 2023 porté par un rattrapage de la marge énergie

Au 31 décembre 2023, Romande Energie clôture avec un EBIT de CHF 100 mios (2022 : CHF 45 mios). Hors effet de la cession non-récurrente d'une parcelle immobilière, l'EBIT s'inscrit à CHF 90 mios.

Si l'exercice précédent subissait les effets de la hausse des coûts de l'énergie et d'une sécheresse historique, la performance de l'exercice 2023 bénéficie pleinement d'un effet de rattrapage au niveau de la marge énergie qui doit être considéré comme exceptionnel. Les tarifs 2023 pour la clientèle régulée et libéralisée ont été définis sur la base des coûts d'énergie historiquement élevés supportés en 2022, couplés avec la nécessité de réduire durant l'exercice sous revue le niveau de la réserve de couverture énergie (sous-couverture). La marge énergie s'affiche à CHF 56 mios contre une perte de CHF 19 mios pour l'exercice précédent. A contrario, les ouvrages détenus en Suisse (Forces Motrices Hongrin-Léman) et en France dont la production est valorisée aux prix de marché présentent logiquement des résultats en recul de CHF 17 mios au total. Conséquence des effets tarifaires et de l'évolution des prix de marché, l'EBIT de l'Unité d'Affaires Solutions Energie s'élève à CHF 47 mios contre un résultat négatif de CHF 1 mio à fin 2022.

L'Unité d'Affaires Romande Energie Services réalise une très bonne année avec un résultat opérationnel plus que doublé à CHF 5 mios, sous l'effet conjugué du développement des activités dans les chauffages à distance et le photovoltaïque.

L'Unité d'Affaires Réseaux reste stable avec un EBIT supérieur à CHF 49 mios.

La rentabilité du Groupe s'établit à 11% contre 6% pour l'exercice 2022. Retraité de l'effet non-récurrent, celle-ci s'inscrit à 10%.

Hausse du chiffre d'affaires de 25%

Sous l'impulsion des trois Unités d'Affaires, le chiffre d'affaires annuel s'établit à CHF 928 mios pour l'année 2023 (2022 : CHF 746 mios).

Cette croissance est à mettre principalement au profit de l'Unité d'Affaires Solutions Energie qui génère une hausse de CHF 160 mios des revenus en 2023 à la suite de l'adaptation des tarifs des clients régulés et libéralisés.

L'activité des services énergétiques conduite par l'Unité d'Affaires Romande Energie Services présente une hausse de ces revenus de 13% en 2023 (CHF +19 mios) sous les effets des activités liées à l'installation de panneaux photovoltaïques et la construction de chauffages à distance.

Le chiffre d'affaires de l'UA Réseaux enregistre une croissance de CHF 45 mios sous les effets de la hausse tarifaire modérée et de la couverture des charges de distribution et d'exploitation.

Croissance des effectifs en faveur des services énergétiques

Romande Energie compte 1'338 collaborateurs au 31 décembre 2023. Au total, ce sont 85 collaborateurs qui ont rejoint le Groupe en 2023 en majeure partie afin de soutenir les activités liées aux services énergétiques. Ces engagements, ainsi que l'indexation du coût de la vie, génèrent une augmentation des charges de personnel qui s'élève à CHF 162 mios (+10%).

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à CHF 74 mios (+5%) conformément aux attentes.

Excellente performance d'Alpiq

Alpiq confirme le redressement de ses résultats avec la publication d'une excellente performance opérationnelle ajustée (hors effets non opérationnels) en 2023 avec un EBIT de CHF 1.072 mrd contre CHF 353 mios en 2022. L'extourne pour un montant de CHF 567 mios de l'asymétrie comptable sur les dérivés énergie comptabilisée lors des exercices précédents vient comme attendu renforcer le résultat net publié. A fin 2023, Alpiq présente un résultat net de CHF 1.336 mrd contre CHF 111 mios un an plus tôt.

Les activités déployées dans les énergies renouvelables par EOS NER SA présentent également une performance opérationnelle positive bien qu'en régression par rapport à 2022 sous l'impulsion de la taxe sur les superprofits en France. Le résultat net est péjoré par un impact négatif des effets de change EUR/CHF sur les activités à l'étranger. In fine, EOS NER SA contribue pour CHF 2 mios au résultat annuel.

L'impact cumulé d'Alpiq et d'EOS pour le Groupe est de CHF 141 mios contre CHF 4 mios un an plus tôt (sur la base des résultats globaux publiés). Pour mémoire, Romande Energie détient 29.71% d'EOS Holding SA, qui elle-même détient 33.33% d'Alpiq et 100% d'EOS NER SA.

Comme annoncé lors de la clôture semestrielle, l'exploration du potentiel des ressources géothermiques menée sur les sites de Vinzel (EnergieÔ SA) et de Lavey (AGEPP SA) n'a pas débouché sur les résultats escomptés et a engendré la dépréciation des investissements consentis dans ces deux projets. L'impact négatif total sur le résultat net s'élève à CHF 5 mios, dont CHF 2 mios à l'EBIT et CHF 3 mios au travers de la part aux résultats des sociétés mises en équivalence. Romande Energie reste toutefois très engagée dans ce secteur au vu des perspectives toujours positives. En conséquence, la part au résultat net des sociétés associées hors EOS/Alpiq est inférieure à CHF 1 mio.

Au 31 décembre 2023, le résultat net du Groupe s'élève à CHF 215 mios (2022 : CHF 41 mios).

Solutions Energie

L'Unité d'Affaires Solutions Energie intègre toute la chaîne du kWh en focalisant ses activités sur deux pôles, à savoir la production d'énergie, la gestion de l'approvisionnement en électricité et chauffage d'une part, et les marchés d'autre part.

En milliers de CHF	2023	2022 retraité	Variation en %
Chiffre d'affaires net	539 696	379 835	42%
Marge brute opérationnelle	163 177	96 374	69%
en % du chiffre d'affaires net	30%	25%	
EBITDA	81 398	23 668	244%
en % du chiffre d'affaires net	15%	6%	
EBIT	47 422	(1 487)	n/a
en % du chiffre d'affaires net	9%	0%	
Nombre de collaborateurs	125	115	

Les tarifs appliqués par chaque gestionnaire de réseaux de distribution (GRD) sont déterminés selon les directives émises par le régulateur. Celles-ci fixent la marge autorisée par client à CHF 75 avec comme objectif de couvrir les coûts de gestion et dégager une marge pour le GRD ramenée à CHF 60 dès le 1er janvier 2024. Avec 270'000 clients, cette marge brute 2023 représente pour le Groupe un montant de CHF 20 mios. La tarification tient compte du report mécanique des coûts de l'approvisionnement ainsi que d'une reprise partielle du droit à facturer ou de l'obligation à restituer découlant de la réserve de couverture énergie (note 25).

Pour 2023, les tarifs annoncés intègrent les coûts d'énergie ayant atteint des niveaux de prix historiquement élevés en 2022 ainsi que la nécessité pour Romande Energie de réduire sa réserve de couverture énergie, laquelle présentait un droit à facturer. Le niveau de sous-couverture retraité à fin 2022 de CHF 41 mios a été réduit à CHF 17 mios au 31 décembre 2023 (note 25). Pour rappel, les tarifs 2021 et 2022 en faveur des clients régulés étaient restés stables et ceci malgré l'envolée des coûts de l'énergie intervenue dès le deuxième semestre 2021.

Le chiffre d'affaires de l'exercice augmente ainsi de 42% à CHF 540 mios principalement sous l'effet de l'augmentation des tarifs pour les marchés régulés et libéralisés. La clientèle régulée enregistre un recul des volumes vendus de 15% expliqué en partie par la décision du Service intercommunal de l'Electricité (SIE SA) de reprendre au 1er janvier 2023 la fourniture et la gestion de ses clients. Il est néanmoins observé une diminution générale de consommation de 4% par cette clientèle. Les volumes vendus aux grandes entreprises sont également en recul de 120 GWh dus à l'érosion de ces clients. La revente de positions à terme d'électricité au marché durant l'exercice s'élève à CHF 83 mios, en retrait de CHF 9 mios par rapport à 2022.

Les fortes précipitations enregistrées durant les deux derniers mois de l'année confirment le redressement de la production d'énergie hydraulique observée durant les six premiers mois de l'année. A fin décembre, la production d'énergie renouvelable produite par des ouvrages détenus par le Groupe en Suisse et en France progresse de 25% par rapport à l'année 2022 à 706 GWh. La part de production allouée aux clients régulés progresse de 22% à 688 GWh après prise en compte des ouvrages de tiers avec obligation de reprise ou en commercialisation directe.

Le contexte baissier du marché de l'électricité a entraîné un resserrement de l'écart des prix entre l'énergie de pointe et celle dite de ruban impactant négativement le résultat opérationnel des Forces Motrices Hongrin-Léman. Pour rappel, le résultat 2022 était en forte hausse sous l'effet conjugué des prix du marché élevés et de l'encasement de la prime de marché accordée par la Confédération. Cette prime dont peuvent bénéficier les ouvrages hydrauliques d'une puissance supérieure à 10 MW engendre un manco pour 2023 estimé à CHF 2 mios.

Malgré un productible en hausse de 37 GWh, la performance des ouvrages en France est également en repli sous l'influence du recul des prix de marché et l'application de la taxe sur les superprofits.

En conséquence, les activités de production exposées au marché en Suisse et en France affichent un résultat opérationnel de CHF 15 mios en recul de CHF 17 mios par rapport à la période comparative. In fine, la marge énergie impacte favorablement l'EBIT pour CHF 56 mios contre un déficit de CHF 19 mios un an plus tôt. L'EBIT de l'Unité d'Affaires SEN s'établit à CHF 47 mios représentant une rentabilité de 9% qui peut être qualifiée d'exceptionnelle étant donné le rattrapage réalisé sur cette marge énergie.

Réseaux

L'Unité d'Affaires Réseaux assure la construction, l'exploitation, la maintenance et la conduite des infrastructures de distribution d'électricité, haute, moyenne et basse tension, ainsi que celles du réseau radio et de fibre optique du Groupe. La majeure partie de cette activité est régulée.

En milliers de CHF	2023	2022	Variation en %
Chiffre d'affaires net	311 939	267 244	17%
Marge brute opérationnelle	215 614	200 504	8%
en % du chiffre d'affaires net	69%	75%	
EBITDA	106 101	99 400	7%
en % du chiffre d'affaires net	34%	37%	
EBIT	49 212	50 491	-3%
en % du chiffre d'affaires net	16%	19%	
Nombre de collaborateurs	436	410	

A fin décembre, plus de 125'000 compteurs « smart meters » ont été posés sur la zone de desserte de Romande Energie confirmant l'objectif de remplacer 80% des compteurs d'ici à fin 2025, soit deux ans plus tôt qu'imposé par la régulation.

Malgré un volume d'énergie distribué en recul de 3%, le chiffre d'affaires progresse sous les effets conjoints de la hausse tarifaire modérée annoncée et de la couverture de charges de distribution et de coûts d'exploitation. L'augmentation des tarifs a permis de compenser en partie l'augmentation du prix des pertes réseaux et des pertes 125 kV. L'effet mécanique de la comptabilisation de la sur/sous-couverture n'apporte pas de rentabilité supplémentaire pour le Groupe.

En 2023, les activités non-régulées ont élargi leur palette d'activités avec la reprise du métier de l'éclairage publique cédée par l'Unité d'Affaires Romande Energie Services. Celle-ci explique l'augmentation des effectifs à fin décembre 2023. Les premiers effets positifs sont attendus pour l'exercice 2024. Malgré une nouvelle hausse des revenus, la marge contributive de l'exercice s'établit légèrement en repli de CHF 2 mios par rapport à l'exercice précédent sous l'effet d'une croissance des amortissements.

L'année 2023 enregistre une hausse des finances d'équipement et des participations de tiers perçues à hauteur de CHF 3 mios par rapport à l'exercice précédent. Cette performance est supérieure aux attentes et représente un EBIT de CHF 2 mios.

L'EBIT de l'Unité d'Affaires Réseaux s'élève à CHF 49 mios et confirme sa part prépondérante dans la performance opérationnelle du Groupe, le ratio de rentabilité reculant à 16% sous l'effet de la hausse des revenus précitée.

Romande Energie Services

L'Unité d'Affaires Romande Energie Services regroupe l'ensemble des prestations de services permettant d'accompagner les propriétaires, les entreprises et les communes dans la transition énergétique.

En milliers de CHF	2023	2022	Variation en %
Chiffre d'affaires net	163 786	144 453	13%
Marge brute opérationnelle	81 980	72 490	13%
en % du chiffre d'affaires net	50%	50%	
EBITDA	6 174	3 491	77%
en % du chiffre d'affaires net	4%	2%	
EBIT	5 182	2 316	124%
en % du chiffre d'affaires net	3%	2%	
Nombre de collaborateurs	547	495	

Avec une nouvelle croissance à deux chiffres pour l'activité de services énergétiques, le chiffre d'affaires augmente de 13% pour s'établir à CHF 164 mios. Cette croissance se veut exclusivement endogène, aucune acquisition de société n'ayant été réalisée pendant l'exercice sous revue. Ces résultats positifs interviennent après une deuxième année placée sous le signe de la consolidation et sont conformes aux attentes.

Malgré une année 2023 marquée par la poursuite du renchérissement du coût des matériaux, le pilotage des affaires a permis de maintenir un taux de marge brute stable par rapport à l'exercice comparatif. La marge opérationnelle s'inscrit en hausse de 13% à CHF 82 mios.

Ce développement est porté par la forte croissance régionale dans la rénovation du bâti avec l'installation de chauffages à distance et de panneaux photovoltaïques sur toitures. Les efforts déployés pour améliorer la productivité de l'ensemble des collaborateurs se révèlent payants avec la constatation d'une augmentation de plus de 2% de la productivité mesurée.

La rentabilité de l'activité progresse tant au niveau de l'EBITDA à 4% que de l'EBIT à 3%. Au 31 décembre 2023, l'EBIT a plus que doublé par rapport à 2022 et s'inscrit à CHF 5 mios.

Investissements en hausse à 200 millions

A fin décembre 2023, Romande Energie dispose de trésorerie et équivalents s'élevant à CHF 113 mios contre CHF 141 mios au 1er janvier. En parallèle, la position titres et dépôts à terme a été réduite de CHF 60 mios par rapport au 1er janvier 2023.

Flux de trésorerie avant variation du BFR	184 992	132 400
Variation nette du BFR	(48 958)	33 751
Activités opérationnelles	136 034	166 151
Immobilisations et participations :		
- Investissements nets	(200 068)	(178 917)
- Désinvestissements nets	30 836	12 952
Dépôts à terme et autres actifs financiers	59 638	(28 803)
Activités d'investissements	(109 594)	(194 768)
Emission de dettes financières	1 000	120 220
Remboursement de dettes financières	(14 388)	(5 881)
Dividendes versés	(42 404)	(38 265)
Autres	1 944	2 078
Activités de financement	(53 848)	78 152

Le flux de trésorerie des activités opérationnelles dégagé avant l'impact du besoin en fonds de roulement (BFR) s'élève à un niveau record de CHF 185 mios contre CHF 132 mios un an plus tôt. Le BFR de l'exercice est d'une part impacté par le retraitement effectué et, d'autre part, par des charges significatives liées à la distribution et l'exploitation du réseau et qui seront répercutées dans les tarifs futurs du timbre d'acheminement. Le flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles s'inscrit finalement à CHF 136 mios.

Romande Energie a investi pour CHF 200 mios en 2023 principalement dans les infrastructures de réseaux de distribution et de production d'énergie renouvelable au travers de la construction de chauffages à distance et de parcs solaires. Cette croissance des investissements se matérialise au travers des propres actifs du Groupe et pour CHF 7 mios via des prises de participation dans des sociétés associées. Alors que le Groupe a inauguré le parc d'éoliennes de Sainte-Croix en 2023, le développement des investissements éoliens en France subit un décalage temporel dans la planification du raccordement des parcs au réseau par Enedis (gestionnaire de réseau de distribution).

Le cash-flow d'investissement tire profit d'un effet non-récurrent lié à la cession d'une parcelle et d'un bien immobiliers, tous deux en Suisse, ainsi que d'un mouvement de périmètre en France. L'effet net enregistré de ces désinvestissements s'élève à CHF 31 mios.

L'endettement du Groupe se réduit de CHF 13 mios à CHF 195 mios à fin 2023 sous l'effet notamment d'une restructuration de la dette liée à deux parcs éoliens détenus en France.

Le paiement du dividende de Romande Energie Holding SA engendre une sortie de liquidités stable de CHF 37 mios en 2023 alors que les dividendes versés aux actionnaires minoritaires progressent à CHF 5 mios. La part aux capitaux propres des actionnaires de Romande Energie Holding SA s'élève à 79% du total du bilan.

Romande Energie a publié en juillet 2023 son premier rapport « Green Finance Impact Report 2023 » à la suite de l'émission en 2022 d'un Green Bond à hauteur de CHF 100 mios avec une maturité à 15 ans.

Retraitements des comptes

A la suite de la reprise par Romande Energie SA, au 1er janvier 2023, des activités de facturation de l'énergie opérées par Romande Energie Commerce SA, il a été détecté une erreur datant de l'année de création de cette dernière pour de l'énergie fournie avant le 1er avril 2008 (note 2).

Le résultat comparatif 2022 n'est par conséquent pas impacté par cette erreur. Les valeurs d'ouverture des capitaux propres au 1er janvier 2022 ont été retraitées en conséquence pour un montant de CHF 31 mios.

Comme annoncé dans le rapport semestriel 2023, un retraitement des résultats 2022 a dû être réalisé. Dans le cadre d'un contrôle interne initié à la suite de la constatation de la baisse de consommation des clients régulés plus importante que celle mesurée au niveau national, le Groupe a détecté une erreur de comptage liée à une mauvaise configuration de l'un de ses transformateurs. Ce transformateur était utilisé comme transformateur de secours jusqu'en juillet 2022, puis comme transformateur principal dès août 2022. En conséquence, les volumes de consommation calculés pour les clients régulés et les pertes réseau étaient sous-évalués et l'énergie consommée par nos clients n'a pas été décomptée correctement, ni approvisionnée sur les marchés (note 2).

Au 31 décembre 2022, le retraitement impacte positivement le chiffre d'affaires pour CHF 3 mios, contre une augmentation des achats d'énergie pour CHF 18 mios. Après impôts, l'effet net est de CHF 13 mios. Le résultat net du Groupe retraité de l'exercice 2022 s'élève donc à CHF 41 mios (2022 publié : CHF 54 mios).

Split de l'action Romande Energie

Après l'approbation formelle de l'Assemblée générale du 16 mai 2023, l'action nominative Romande Energie Holding SA cotée à la SIX Swiss Exchange a été divisée par un facteur 25 (ancienne CHF 25.00 / nouvelle CHF 1.00). Le nombre de titres composant le capital social est par conséquent porté de 1 140 000 à 28 500 000. La nouvelle valeur nominale de l'action a été mise en œuvre auprès de la SIX le 28 juin 2023.

En conséquence, le résultat par action retraité 2022 de CHF 36.- correspond à CHF 1.44 après le split. Le dividende de CHF 36.- servi depuis plusieurs années équivaut lui aussi à un montant de CHF 1.44 par action après division.

Afin de faciliter la lecture des états financiers par la communauté des investisseurs, les valeurs de l'exercice comparatif ont été retraitées afin de tenir compte du split.

Continuité dans le versement du dividende

Les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société Romande Energie Holding SA restent stables à CHF 2 mrd au 31 décembre 2023.

Grâce à ce bilan sain, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de poursuivre sa politique visant une stabilité de la rémunération à ses actionnaires avec un dividende ordinaire inchangé de CHF 1.44 par action (avant split CHF 36.-). Le rendement du dividende proposé s'élève à 2.6% par rapport au dernier cours boursier de l'année du titre Romande Energie de CHF 55.- au 31 décembre 2023. Si l'Assemblée générale des actionnaires accepte cette proposition, une sortie de trésorerie de CHF 37 mios sera constatée en 2024, en tenant compte des actions propres détenues par Romande Energie.

Perspectives

Si l'exercice sous revue peut être qualifié d'exceptionnellement élevé, Romande Energie confirme son anticipation quant à un résultat 2024 anormalement bas, sous l'effet de la politique tarifaire fixée pour l'année 2024 qui se veut volontairement stable par rapport à 2023. A moyen terme, une reprise de la croissance des résultats est prévue dès 2025 grâce notamment aux rendements générés par la politique d'investissements menée depuis trois années.

Cette perspective financière reste sous l'influence potentiellement significative des incertitudes en termes de prix et de disponibilité régnant aussi bien sur les marchés de l'électricité, notamment en lien avec le conflit en Ukraine, que sur ceux de l'approvisionnement en matériaux. A plus long terme, des situations géopolitiques, par exemple en cas de non-aboutissement des négociations liées à l'accord-cadre avec l'Union européenne, ou des évolutions réglementaires, avec le résultat du référendum concernant la loi sur l'électricité (« Mantelerlass ») soumis au peuple en juin 2024, peuvent impacter significativement les résultats et les investissements futurs du Groupe.

Il est rappelé qu'à partir du 1er janvier 2024, la marge réalisée sur la vente d'énergie au marché régulé sera péjorée par la décision du régulateur de baisser de CHF 75 à CHF 60 la marge brute autorisée par destinataire de factures. L'impact sur l'EBIT du Groupe est estimé à CHF 4 mios en 2024.

A contrario, les investissements réalisés dans la production d'énergie électrique bénéficieront d'un WACC qui passe de 4.98% à 5.23%. La rémunération du réseau électrique sera également renforcée avec une progression du WACC à 4.13% au lieu de 3.83% actuellement. Cette hausse se matérialisera dans la politique tarifaire 2024. Par ailleurs, l'OFEN a déjà revu à la baisse ces taux à respectivement 5.11% pour la production et à 3.98% pour le réseau qui pourront être pris en compte pour l'année tarifaire 2025.

Comptes consolidés du Groupe Romande Energie

Compte de résultat consolidé

au 31 décembre 2023

En milliers de CHF, sauf données par action	Notes	2023	2022 retraité
Chiffre d'affaires	5	868 744	678 251
Autres produits	5	59 469	67 574
Chiffre d'affaires net		928 213	745 825
Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	6	(491 531)	(399 383)
Marge brute opérationnelle		436 682	346 442
Charges de personnel		(161 942)	(146 883)
Autres charges d'exploitation		(74 143)	(70 708)
EBITDA		200 597	128 851
Amortissements des immobilisations corporelles	7	(82 959)	(71 946)
Amortissements des immobilisations incorporelles	7	(12 880)	(10 112)
Correction de valeur des autres actifs financiers		(5 076)	(1 945)
EBIT		99 682	44 848
Produits financiers	8	10 473	4 502
Charges financières	8	(15 908)	(9 795)
Part au résultat net des sociétés associées	14	141 196	7 405
Charges hors exploitation	9	(444)	-
Résultat avant impôts		234 999	46 960
Impôts sur le bénéfice	10	(20 095)	(5 482)
Résultat net du Groupe		214 904	41 478
Attribuable à :			
Actionnaires Romande Energie Holding SA		212 329	36 822
Intérêts minoritaires		2 575	4 656
		214 904	41 478
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		25 657 875	25 657 875
Résultat par action en CHF		8.28	1.44
Dividende par action en CHF (2023 : proposé)		1.44	1.44

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les retraitements 2022 sont expliqués en note 2.

Bilan consolidé

au 31 décembre 2023

En milliers de CHF

Notes	31.12.2023	31.12.2022 retraité
ACTIFS		
Actifs courants		
	112 894	141 026
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Titres et dépôts à terme	81	60 051
Créances résultant de livraisons et prestations	11	165 076
Créances d'impôts courants		522
Prêts et avances à court terme		2 741
Comptes de régularisation		59 633
Autres actifs courants		5 084
Total des actifs courants	346 031	402 362
Actifs non courants		
	1 502 964	1 420 929
Immobilisations corporelles	12	
Immobilisations incorporelles	13	89 405
Participations dans des sociétés associées	14	658 982
Autres immobilisations financières	15	35 778
Actif provenant de la réserve de contributions de l'employeur	16	637
Total des actifs non courants	2 287 766	2 077 230
Total des actifs	2 633 797	2 479 592
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants		
	60 787	31 603
Engagements résultant de livraisons et prestations		
Comptes de régularisation		80 080
Autres passifs courants		30 648
Part à court terme des emprunts à long terme	17	5 864
Dettes d'impôts courants		2 666
Provisions à court terme	18	921
Total des passifs courants	180 966	198 749
Passifs non courants		
	188 901	203 495
Emprunts à long terme	17	
Passifs d'impôts différés		129 764
Provisions à long terme	18	6 734
Total des passifs non courants	325 399	332 652
Total des passifs	506 365	531 401
Capitaux propres des actionnaires Romande Energie Holding SA		
	28 500	28 500
Capital-actions	19	
Versements additionnels en capital		13 111
Résultats accumulés non distribués		2 137 973
Actions propres		(99 563)
Total des capitaux propres des actionnaires Romande Energie Holding SA	2 080 021	1 905 332
Intérêts minoritaires	47 411	42 859
Total des capitaux propres	2 127 432	1 948 191
Total des passifs et des capitaux propres	2 633 797	2 479 592

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les retraitements 2022 sont expliqués en note 2.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2023

En milliers de CHF	Notes	2023	2022 retraité
Résultat net du Groupe		214 904	41 478
Reprise des éléments hors trésorerie et non opérationnels			
- Impôts et dons en faveur de l'intérêt général	9, 10	20 539	5 482
- Amortissements des immobilisations corporelles	7	82 959	71 946
- Amortissements des immobilisations incorporelles	7	12 880	10 112
- Correction de valeur des autres actifs financiers		1 848	2 000
- Dotation et utilisation des provisions	18	3 196	52
- Part au résultat net des sociétés associées	14	(141 196)	(7 405)
- Résultat net sur réalisation d'actifs immobilisés		(12 905)	(6 437)
- Variation des engagements de prévoyance	16	8 891	8 064
- Autres produits et charges financiers		3 233	2 121
- Autres éléments		3 626	8 858
Dividendes reçus des sociétés associées		4 299	8 012
Intérêts encaissés et autres produits financiers		1 979	571
Intérêts payés et autres charges financières		(5 222)	(1 751)
Impôts et dons en faveur de l'intérêt général payés	9	(14 039)	(10 703)
Flux de trésorerie avant variation du fonds de roulement		184 992	132 400
Variation des créances résultant de livraisons et prestations		(57 432)	5 709
Variation des engagements résultant de livraisons et prestations		28 030	(3 448)
Variation des autres actifs courants et actifs de régularisation		24 787	(11 005)
Variation des autres passifs et passifs de régularisation		(44 343)	42 495
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		136 034	166 151
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12, 13	(193 129)	(173 528)
Ventes d'immobilisations corporelles		23 903	5 294
Acquisitions de participations, nettes des liquidités		-	(1 600)
Cessions de participations, nettes des liquidités		6 933	7 658
Acquisitions de parts dans des sociétés associées		(6 939)	(3 789)
Acquisitions et ventes de titres de placement et dépôts à terme		59 970	(27 500)
Augmentation des autres immobilisations financières		(5 319)	(9 125)
Diminution des autres immobilisations financières		4 987	7 822
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		(109 594)	(194 768)
Paiements provenant d'augmentations de capital dans des filiales		1 944	2 080
Remboursement de dettes financières		(14 388)	(5 881)
Emission de dettes financières		1 000	120 220
Charges liées au changement de taux d'intérêts des filiales		-	(2)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(5 457)	(1 318)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(36 947)	(36 947)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(53 848)	78 152
Effet net des écarts de conversion sur les liquidités		(724)	(907)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		(28 132)	48 628
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice		141 026	92 398
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice		112 894	141 026
Variation		(28 132)	48 628

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les retraitements 2022 sont expliqués en note 2.

Variation des capitaux propres consolidés

au 31 décembre 2023

En milliers de CHF	Capital- actions	Versements additionnels en capital	Résultats accumulés non distribués	Actions propres	Total actionnaires Romande Energie Holding SA	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2022	28 500	13 111	1 933 608	(99 563)	1 875 656	39 177	1 914 833
Effet de la modification des normes de présentation des comptes (retraitements)			30 420		30 420	219	30 639
Solde au 1er janvier 2022 (après retraitement)	28 500	13 111	1 964 028	(99 563)	1 906 076	39 396	1 945 472
Dividendes payés			(36 947)		(36 947)	(1 318)	(38 265)
Écarts de conversion			(566)		(566)	(386)	(952)
Variation de périmètre			(53)		(53)	511	458
Résultat net du Groupe (retraité)			36 822		36 822	4 656	41 478
Solde au 31 décembre 2022	28 500	13 111	1 963 284	(99 563)	1 905 332	42 859	1 948 191
Dividendes payés			(36 947)		(36 947)	(5 457)	(42 404)
Écarts de conversion			199		199	(348)	(149)
Variation de périmètre			(892)		(892)	7 782	6 890
Résultat net du Groupe			212 329		212 329	2 575	214 904
Solde au 31 décembre 2023	28 500	13 111	2 137 973	(99 563)	2 080 021	47 411	2 127 432

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les retraitements 2022 sont expliqués en note 2.

NOTE 1

Informations générales

Romande Energie Holding SA, société anonyme holding de droit suisse dont le siège est à Morges (Suisse), détient directement ou indirectement toutes les sociétés appartenant au Groupe Romande Energie (Groupe). Le Groupe est actif dans les métiers de production d'énergie, de distribution et commercialisation de l'énergie ainsi que des services énergétiques, lesquels sont répartis en trois Unités d'Affaires (Note 4).

NOTE 2

Résumé des principes comptables

Les principes comptables majeurs utilisés lors de l'établissement des états financiers consolidés du Groupe sont décrits ci-après ou intégrés dans les notes correspondantes. Ces principes ont été appliqués uniformément à tous les chiffres, sauf indication contraire spécifique.

Base de présentation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en milliers de CHF selon le principe du coût historique, sauf pour certaines immobilisations financières et certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils sont conformes avec l'intégralité des recommandations sur la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et aux normes de présentation des comptes ci-dessous. Les comptes sont présentés selon le principe de l'image fidèle conformément au fondement des principes Swiss GAAP RPC.

Estimations et jugements

L'établissement d'états financiers selon les Swiss GAAP RPC implique le recours à des estimations et à des hypothèses exerçant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur les créances et engagements conditionnels à la date du bilan, et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures du Groupe dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus sur la base de ces estimations.

Modifications des principes comptables

Le Groupe est en train d'analyser l'impact des nouvelles normes RPC 28 Subventions publiques et RPC 30 Comptes consolidés qui entreront en vigueur en 2024. Aucun autre changement de normes comptables Swiss GAAP RPC n'a été publié ni annoncé durant l'exercice sous revue. Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'année dernière.

Les comptes annuels consolidés 2023 du Groupe ont été approuvés le 19 avril 2024 par le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA. L'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2024 est invitée à les approuver à son tour.

Retraitement des comptes

<i>En milliers de CHF</i>	31.12.2022	31.12.2022	Variation
	retraité	publié	
Chiffre d'affaires net	745 825	742 359	3 466
Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	(399 383)	(381 254)	(18 129)
Marge brute opérationnelle	346 442	361 105	(14 663)
EBITDA	128 851	143 514	(14 663)
EBIT	44 848	59 511	(14 663)
Résultat avant impôts	46 960	61 623	(14 663)
Impôts sur le bénéfice	(5 482)	(7 495)	2 013
Résultat net du Groupe	41 478	54 128	(12 650)
Actionnaires Romande Energie Holding SA	36 822	47 316	(10 494)
Intérêts minoritaires	4 656	6 812	(2 156)
Résultat par action en CHF *	1.44	1.84	(0.40)

Créances résultant de livraisons et prestations	108 953	74 848	34 105
Total des actifs	2 479 592	2 445 487	34 105

Comptes de régularisation passif	124 103	105 974	18 129
Passifs d'impôts différés	128 246	130 259	(2 013)
Total des passifs	531 401	515 285	16 116
Résultats accumulés non distribués	1 963 284	1 943 358	19 926
Intérêts minoritaires	42 859	44 796	(1 937)
Total des capitaux propres	1 948 191	1 930 202	17 989
Total des passifs et des capitaux propres	2 479 592	2 445 487	34 105

Réserve de couverture énergie (sous-couverture / actif)	40 098	29 752	10 346
---	--------	--------	--------

Au 1er janvier 2022

A la suite de la reprise par Romande Energie SA au 1er janvier 2023, des activités de facturation de l'énergie opérées par Romande Energie Commerce SA, il a été détecté une erreur datant de l'année de création de cette dernière pour de l'énergie fournie avant le 1er avril 2008.

Le résultat comparatif 2022 n'est par conséquent pas impacté par cette erreur, seules les valeurs d'ouverture des capitaux propres au 1er janvier 2022 ont été retraitées pour un montant de CHF 31 mios.

Le total des résultats accumulés non distribués ainsi que le total en faveur des actionnaires Romande Energie Holding SA enregistrent chacun une augmentation de CHF 30.4 mios. La quote-part des intérêts minoritaires enregistre une augmentation de CHF 0.2 mio. Au total, les capitaux propres enregistrent un effet net de CHF 30.6 mios tout comme les créances résultant de livraisons et prestations.

Au 31 décembre 2022

Dans le cadre d'un contrôle interne initié à la suite de la constatation de la baisse de consommation des clients régulés plus importante que celle mesurée au niveau national, le Groupe a détecté une erreur de comptage liée à une mauvaise configuration de l'un de ses transformateurs. Ce transformateur était utilisé comme transformateur de secours jusqu'en juillet 2022, puis comme transformateur principal dès août 2022. En conséquence, les volumes de consommation calculés pour les clients régulés et les pertes réseau étaient sous-évalués et l'énergie consommée par nos clients n'a pas été décomptée correctement, ni approvisionnée sur les marchés.

Au 31 décembre 2022, le retraitement impacte positivement le chiffre d'affaires pour CHF 3 mios, contre une augmentation des achats d'énergie pour CHF 18 mios. Après impôts, l'effet net est de CHF 13 mios. Le résultat net du groupe retraité de l'exercice 2022 s'élève donc à CHF 41 mios (2022 publié : CHF 54 mios).

Principes de consolidation

La date de clôture des comptes annuels individuels est le 31 décembre de chaque année.

Filiales

Les comptes consolidés du Groupe comprennent les opérations de Romande Energie Holding SA et celles de toutes les filiales directes et indirectes dans lesquelles le Groupe a des droits sur les rendements de ses participations et qu'il est en mesure d'influencer leurs rendements par la position dominante qu'il exerce sur les sociétés. La position dominante est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il s'accompagne en général d'une détention des droits de vote, directe et indirecte de plus de 50%.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à la date du transfert de contrôle au Groupe. A l'inverse, elles sont exclues de ce périmètre dès que ce contrôle cesse.

Tous les soldes des comptes ainsi que l'ensemble des transactions et profits réalisés entre sociétés du Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

La part au résultat et le droit aux fonds propres des actionnaires minoritaires sont présentés séparément.

Sociétés associées et coentreprises

Une entreprise associée est une entité sur laquelle l'investisseur exerce une influence notable. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise et ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les coentreprises sont prises en compte selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les postes du bilan et du compte de résultat des entités sous contrôle sont comptabilisés proportionnellement au pourcentage de la participation détenue par le Groupe. Aucune part minoritaire n'est portée au bilan.

Les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (normalement entre 20% et 50% des droits de vote) sont prises en compte selon la méthode d'intégration par mise en équivalence.

Ces participations apparaissent au bilan au titre de participations dans des sociétés associées et sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, puis à leur coût initial corrigé de la part du Groupe aux bénéfices (pertes) et des dividendes reportés après la date d'acquisition ainsi que des corrections de valeur éventuelles.

Si, malgré la détention de plus de 20% des parts dans une société, le Groupe n'exerce pas d'influence notable, ladite société est traitée comme « immobilisation financière ».

Toute correction de valeur est enregistrée immédiatement dans le compte de résultat. Les pertes des sociétés qui excèdent la part du Groupe dans ces sociétés associées ne sont pas reconnues.

Les soldes des comptes ainsi que les transactions d'importance significative avec des participations et des coentreprises consolidées par mise en équivalence sont présentés séparément comme éléments relatifs à des sociétés associées. Les gains non réalisés lors de transactions entre des sociétés du Groupe et des sociétés associées sont éliminés pour la part du Groupe dans ces sociétés associées. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière sauf si la transaction couvre un transfert d'actif nécessitant une correction de valeur.

Les états financiers des sociétés associées sont ajustés pour assurer la cohérence avec les principes comptables adoptés par le Groupe.

Variations de périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Romande Energie a subi au cours de l'exercice 2023 plusieurs modifications qui sont présentées en note 27.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs déposés dans des instituts bancaires, ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'excède pas 90 jours.

Titres et dépôts à terme

Les titres de placement comprennent des actions et des obligations réalisables en bourse et des placements monétaires d'une durée initiale supérieure à 90 jours. Les titres de placement sont évalués au cours du jour.

Résultat par action

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de Romande Energie Holding SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la société mère, Romande Energie Holding SA. Un éventuel effet dilutif est indiqué le cas échéant.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au moment où ils ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles ont été effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Afin de se prémunir du risque de change et dans le but de neutraliser ces différences, le Groupe souscrit à des contrats de change à terme et à des options.

Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente du franc suisse sont convertis en franc suisse de la façon suivante :

- Les bilans des sociétés étrangères sont convertis au taux de change à la date de clôture ;
- Les comptes de résultat de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- Les flux de trésorerie de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période pour autant que celui-ci ne varie pas de manière significative durant l'année ou que ces flux restent négligeables pour les états financiers consolidés ;
- Les éventuels écarts résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont portés en capitaux propres sur la ligne « écarts de conversion ».

Cours de change du 31 décembre	2023	2022
1 EUR/CHF	0.9297	0.9865
Cours de change mensuel moyen		
1 EUR/CHF	0.9717	1.005

NOTE 3

Cession, regroupement d'entreprises et autres transactions importantes

Tant en 2023 qu'en 2022, le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition ni de cession significative.

NOTE 4

Informations sectorielles

Les segments opérationnels sont présentés en cohérence avec le reporting interne adressé aux directions du Groupe concernées.

Les activités du Groupe sont organisées en trois Unités d'Affaires principales : Réseaux, Solutions Energie, Romande Energie Services. Ces trois Unités d'Affaires sont gérées de manière distincte bien qu'elles traitent toutes d'activités liées à l'énergie.

Le Groupe étant actif essentiellement en Suisse, il n'a pas été tenu compte de secteurs géographiques. Les activités de production d'énergie en France sont intégrées au sein de l'Unité d'Affaires Solutions Energie.

Les transactions entre Unités d'Affaires sont faites à un prix proche du prix du marché, sauf pour les activités dont les prix de transfert sont fixés dans la législation. Les mêmes normes comptables sont appliquées sur l'ensemble des Unités d'Affaires du Groupe. Le Groupe n'a pas de client représentant à lui seul plus de 10% de son chiffre d'affaires. Le reporting par segment est établi sur la base des comptes Swiss GAAP RPC.

L'Unité d'Affaires **Réseaux** assure la distribution d'énergie électrique de manière durable et efficiente à tous ses clients conformément aux normes en vigueur. A cet effet, lui sont dévolus la gestion et le développement des infrastructures de distribution de l'électricité et de fibre optique. La majeure partie des activités de cette Unité d'Affaires est régulée. Ses revenus proviennent essentiellement de la rémunération sur la mise à disposition du réseau, que ce soit au niveau des clients finaux ou au niveau des revendeurs. La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) édicte les modalités de cette rémunération. Des prestations à destination d'autres gestionnaires de réseaux de distribution ou de clients industriels génèrent des revenus additionnels.

2023	Réseaux	Solutions Energie	Romande Energie Services	Corporate	Eliminations	Total
<i>En milliers de CHF</i>						
Chiffre d'affaires net des Unités d'Affaires	311 939	539 696	163 786	68 275	(155 483)	928 213
Marge brute opérationnelle	215 614	163 177	81 980	67 931	(92 020)	436 682
<i>en % du chiffre d'affaires net</i>	69%	30%	50%			47%
EBITDA	106 101	81 398	6 174	6 924	-	200 597
<i>en % du chiffre d'affaires net</i>	34%	15%	4%			22%
EBIT	49 212	47 422	5 182	(2 134)	-	99 682
<i>en % du chiffre d'affaires net</i>	16%	9%	3%			11%

2022 - retraité

2022 - retraité	Réseaux	Solutions Energie	Romande Energie Services	Corporate	Eliminations	Total
<i>En milliers de CHF</i>						
Chiffre d'affaires net des Unités d'Affaires	267 244	379 835	144 453	61 671	(107 378)	745 825
Marge brute opérationnelle	200 504	96 374	72 490	60 108	(83 034)	346 442
<i>en % du chiffre d'affaires net</i>	75%	25%	50%			46%
EBITDA	99 400	23 668	3 491	2 292	-	128 851
<i>en % du chiffre d'affaires net</i>	37%	6%	2%			17%
EBIT	50 491	(1 487)	2 316	(6 472)	-	44 848
<i>en % du chiffre d'affaires net</i>	19%	0%	2%			6%

Les retraitements 2022 sont expliqués en note 2.

NOTE 5

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net inclut toutes les recettes, hors TVA, provenant de la vente d'énergie (vente de kWh électrique et thermique et du timbre d'acheminement), de prestations de services énergétiques, après déduction des rabais, des escomptes, des autres remises convenues sur les prix, ainsi que des provisions pour créances douteuses et pertes sur débiteurs. Les recettes sont comptabilisées lors de la livraison des services ou des biens. Pour l'énergie, les compteurs des clients font l'objet de relevés périodiques.

Pour une grande partie de la clientèle et environ 55% des kWh fournis, la quantité consommée est relevée sur les instruments de mesure une seule fois par année. Une grande partie du chiffre d'affaires « énergie » est réalisée avec des clients particuliers qui sont facturés annuellement sur la base d'un relevé de compteur réalisé tout au long de l'année.

Le chiffre d'affaires réalisé entre la date du dernier relevé et le 31 décembre est comptabilisé sur la base de l'énergie distribuée valorisée à un prix moyen, sous déduction des pertes réseau estimées. Ce chiffre d'affaires ainsi déterminé pourrait différer des valeurs effectives. Les recettes comprennent les estimations concernant l'énergie consommée et pas encore facturée entre la date du dernier relevé de compteur et la date de clôture.

Les finances d'équipement perçues des clients par le Groupe lors de leur raccordement au réseau électrique et thermique sont comptabilisées en revenu au moment du raccordement. Les taxes refacturées PCP (perception pour les collectivités publiques) aux clients élus et finaux sont présentées en diminution des achats d'énergie, matériel et prestations de tiers (netting).

En milliers de CHF	2023	2022 retraité
Chiffre d'affaires énergie	464 739	314 042
Chiffre d'affaires timbre sur propre réseau de distribution	176 703	153 395
Chiffre d'affaires de prestations de services	140 770	138 600
Timbre THT et timbre hors réseau de distribution	66 235	53 900
Finances d'équipement et participations de tiers	20 297	18 314
Total du chiffre d'affaires	868 744	678 251
Autres produits	23 688	37 874
Propres prestations activées	25 745	21 895
Résultat net sur réalisation d'actifs et vente de sociétés	8 732	6 437
Variation des prestations de services non-facturées	1 582	1 885
Variation du croire, pertes sur débiteurs et provisions contrats onéreux	(278)	(517)
Total des autres produits	59 469	67 574
Chiffre d'affaires net	928 213	745 825

Les retraitements 2022 sont expliqués en note 2.

NOTE 6

Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers

En milliers de CHF	2023	2022 retraité
Achats d'énergie	349 435	265 393
Timbre HT, THT et timbre hors réseau	73 203	56 084
Taxes réseaux, services systèmes et Swissgrid	699	700
Concessions et redevances	6 263	5 929
Matériel, prestations de tiers et autres achats	61 931	71 277
Total des achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	491 531	399 383

Les retraitements 2022 sont expliqués en note 2.

NOTE 7

Récapitulatif des amortissements

La dotation aux amortissements des immobilisations présentée dans le compte de résultat consolidé comprend, à la fois, la part usuelle des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 12 et 13) détenue à la date de clôture mais aussi celle de la valeur résiduelle nette des désinvestissements à la suite de la mise au rebut de ces actifs.

En milliers de CHF	Notes	2023	2022
Amortissement des immobilisations corporelles	12	(77 837)	(70 099)
Coûts d'acquisition des désinvestissements		(12 999)	(8 951)
Fonds d'amortissement des désinvestissements		7 877	7 104
Valeur résiduelle nette des désinvestissements		(5 122)	(1 847)
Amortissements des immobilisations corporelles présentés au compte de résultat consolidé		(82 959)	(71 946)
Amortissement des immobilisations incorporelles	13	(12 216)	(10 112)
Coûts d'acquisition des désinvestissements		(1 077)	-
Fonds d'amortissement des désinvestissements		413	-
Valeur résiduelle nette des désinvestissements des immobilisations corporelles		(664)	-
Amortissements des immobilisations incorporelles présentés au compte de résultat consolidé		(12 880)	(10 112)

NOTE 8

Résultat financier net

Les dividendes provenant d'investissements sont comptabilisés lorsque le droit à la distribution est clairement établi.

En milliers de CHF	2023	2022
Produits d'intérêts	1 979	745
Gains de change	7 467	2 812
Autres produits financiers	1 027	945
Total des produits financiers	10 473	4 502
Intérêts sur emprunts, hypothèques et dettes bancaires	(4 675)	(3 184)
Pertes de change	(10 135)	(6 437)
Autres charges financières	(1 098)	(174)
Total des charges financières	(15 908)	(9 795)
Résultat financier net	(5 435)	(5 293)

NOTE 9

Charges hors exploitation

Le Groupe met à disposition jusqu'à 1% de son EBIT opérationnel (publié l'année précédente) dans le but de soutenir les activités d'associations qui œuvrent dans notre région en faveur de l'intérêt général au travers du Pourcent sociétal et environnemental Romande Energie. Ce programme de mécénat est la concrétisation forte de l'engagement du Groupe envers la société et envers la nature.

Les charges hors exploitation comprennent exclusivement les dons effectués durant la période sous revue auprès d'institutions ainsi que les coûts de structure. Au total, un montant de CHF 444'000 a été dépensé.

L'exercice 2023 est la première année d'engagement pour le Groupe dans ce programme.

NOTE 10

Impôts sur le bénéfice et impôts différés

Les impôts courants sont déterminés d'après le bénéfice imposable de l'année en cours et sont imputés au compte de résultat. Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les produits et les charges auxquels ils se rapportent.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, c'est-à-dire sur les différences temporelles entre la valeur des actifs et passifs reconnue par les autorités fiscales et leur valeur comptable enregistrée dans les états financiers consolidés du Groupe.

Le montant de la provision pour impôts différés est calculé sur la base des taux d'imposition connus à la date de clôture et susceptibles d'être appliqués lors de la dissolution des différences temporelles. Les impôts différés pour chaque rubrique du bilan sont comptabilisés en brut puis compensés afin d'aboutir à une situation nette pour chaque société.

Les reports de pertes fiscalement déductibles sur les résultats futurs et les autres avoirs fiscaux différés sont inscrits à l'actif seulement si leur réalisation ultérieure est probable.

En milliers de CHF	2023	2022 retraité
Résultat avant impôts	234 999	46 960
Charges pour impôts courants sur le résultat	18 847	6 182
Charges (Produits) pour impôts différés	1 248	(700)
Total des charges (produits) pour impôts sur le bénéfice	20 095	5 482
Impôt sur les bénéfices avant prise en compte des pertes reportées	20 095	5 482
Impact de la non-activation des pertes reportées	(288)	(93)
Impact de l'utilisation des pertes reportées non activées	576	309
Impôt sur les bénéfices après prise en compte des pertes reportées	20 383	5 698
Taux d'impôt moyen pondéré	15.3%	13.5%
Taux d'impôt pour le calcul d'impôts différés	14.4%	13.7%

Les retraitements 2022 sont expliqués en note 2.

NOTE 11

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite d'un ajustement pour les créances douteuses. Une provision pour créances douteuses est établie lorsque des signes objectifs indiquent que le Groupe ne sera pas à même de récupérer sa créance. Des difficultés financières du débiteur, des défauts ou retards de paiements sont considérés comme des indicateurs fiables pour effectuer une correction de valeur sur le poste débiteur.

Le Groupe constitue une provision globale sur les débiteurs dont l'échéance est supérieure à 180 jours pour les postes ouverts liés à l'énergie et le timbre d'acheminement. Cette provision s'effectue sur la base de l'historique des pertes et représente le 75% des créances en souffrance depuis plus de 180 jours. Les pertes sur cette position sont comptabilisées par le biais du compte de provision. Les pertes sur débiteurs sont enregistrées sur la base d'actes de défaut de biens ainsi que sur la base de jugements de faillite ou tout autre document permettant d'établir la défaillance du débiteur.

En milliers de CHF	2023	2022 retraité
Créances résultant de livraisons et prestations	179 438	135 068
Acomptes reçus d'avance	(11 742)	(22 788)
Total des créances résultant de livraisons et prestations, brut	167 696	112 280
Provision pour créances douteuses	(2 620)	(3 327)
Total des créances résultant de livraisons et prestations, net	165 076	108 953

Mouvements de la provision pour créances douteuses

Solde au 1er janvier	(3 327)	(3 618)
Utilisation	(122)	(3)
Dissolution	829	294
Solde au 31 décembre	(2 620)	(3 327)

Les retraitements 2022 sont expliqués en note 2.

NOTE 12

Immobilisations corporelles

Les terrains, les bâtiments, les machines et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de fabrication, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de transformation des immeubles loués sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée de vie économique présumée et la durée résiduelle du bail. Les coûts de réparation et d'entretien sont imputés directement comme charges au compte de résultat, tandis que les rénovations et améliorations majeures sont activées comme immobilisations corporelles et amorties sur leur durée de vie économique présumée. Les composants principaux d'un même actif corporel sont comptabilisés et amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée résiduelle des concessions et les durées de vie économique présumées suivantes :

	Nombre d'années
Bâtiments à usage du Groupe	20-40
Immeubles de placement	20-40
Centrales de production	25-80
Réseaux de distribution d'énergie électrique et thermique	15-40
Machines, équipements, installations et outillage	6-15
Véhicules	3-8
Equipements informatiques	3-5

Les terrains ne sont amortis qu'en cas de perte de valeur ou soumis à un retour de concession.

Les projets en cours de réalisation sont immobilisés et amortis à partir du mois de leur mise en service.

Si le Groupe est obligé de démanteler des centrales de production ou d'autres immobilisations et de remettre en état les propriétés de tiers sur lesquelles ces immobilisations se trouvent, les coûts correspondants sont ajoutés au coût initial à la date d'acquisition, et amortis sur la durée de vie économique de l'immobilisation. Ce principe ne s'applique pas aux parcs éoliens en France pour lesquels une provision est comptabilisée (note 18).

Sont considérés comme immeubles de placement, les biens immobiliers détenus en vue d'en retirer des rendements ou pour en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition après déduction des amortissements cumulés et sont compris dans les terrains et bâtiments.

Lors de chaque clôture annuelle, une analyse est réalisée afin de contrôler si des éléments indiquant une perte de valeur d'un actif existent. Une perte de valeur est immédiatement constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Par valeur recouvrable, nous entendons la plus grande des valeurs entre le prix de vente net et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue par l'actualisation des flux futurs estimés produits par cet actif ou le plus petit groupe d'actifs identifiables auquel il appartient, et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie indépendantes de celles dégagées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dès lors, une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui régneront pendant la durée d'utilité doit être faite par le Groupe. Ces estimations pourront s'écarter considérablement des valeurs effectives.

Un test de dépréciation est réalisé annuellement ou chaque fois que des indices de perte de valeur se présentent. Ces tests sont effectués sur la base d'une estimation des cash-flows futurs résultant de l'utilisation et de la valeur de marché en cas de vente de ces actifs. Toutefois, les flux réels de trésorerie peuvent différer significativement des premières estimations.

La valeur nette des immeubles de placement, comprise dans les terrains et bâtiments se monte à CHF 1.3 mio au 31.12.2023 et CHF 1.3 mio au 31.12.2022.

Aucun terrain non bâti n'est détenu au 31.12.2023 et au 31.12.2022.

2023 <i>En milliers de CHF</i>	Terrains et bâtiments	Installations de production d'énergie	Installations de distribution d'énergie	Autres immobilisations corporelles	Constructions en cours	Total
Coûts d'acquisition						
1er janvier	148 203	676 686	1 858 809	67 769	177 311	2 928 778
Acquisitions		6 547	44 411	13 055	121 881	185 894
Désinvestissements	(3 156)	(4 668)	(19 273)	(1 623)		(28 720)
Transferts		17 469	45 274	3 492	(67 951)	(1 716)
Ecart de conversion		(10 911)	(19)	(35)	(178)	(11 143)
31 décembre	145 047	685 123	1 929 202	82 658	231 063	3 073 093
Amortissements cumulés						
1er janvier	73 425	290 717	1 097 718	45 989	-	1 507 849
Amortissements de l'exercice*	2 914	19 799	48 480	6 644		77 837
Désinvestissements	(2 631)	(687)	(7 216)	(1 376)		(11 910)
Ecart de conversion		(3 615)	(18)	(14)		(3 647)
31 décembre	73 708	306 214	1 138 964	51 243	-	1 570 129
Valeurs nettes au 31 décembre	71 339	378 909	790 238	31 415	231 063	1 502 964

2022 <i>En milliers de CHF</i>	Terrains et bâtiments	Installations de production d'énergie	Installations de distribution d'énergie	Autres immobilisations corporelles	Constructions en cours	Total
Coûts d'acquisition						
1er janvier	142 031	638 618	1 792 694	58 605	157 552	2 789 500
Acquisitions	7 273	30 320	32 687	9 738	87 694	167 712
Désinvestissements	(2 543)	(774)	(8 825)	(2 379)		(14 521)
Transferts	1 442	18 032	42 272	1 829	(67 281)	(3 706)
Ecart de conversion		(9 510)	(19)	(24)	(654)	(10 207)
31 décembre	148 203	676 686	1 858 809	67 769	177 311	2 928 778
Amortissements cumulés						
1er janvier	70 651	275 816	1 060 864	42 832	-	1 450 163
Amortissements de l'exercice*	2 774	18 316	44 017	4 992		70 099
Désinvestissements		(468)	(7 146)	(1 820)		(9 434)
Ecart de conversion		(2 947)	(17)	(15)		(2 979)
31 décembre	73 425	290 717	1 097 718	45 989	-	1 507 849
Valeurs nettes au 31 décembre	74 778	385 969	761 091	21 780	177 311	1 420 929

* La réconciliation du montant annuel d'amortissements figurant au compte de résultat est présentée en note 7.

NOTE 13

Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût initial et sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité :

- Les droits d'exploitation sont activés s'ils sont reconnus capables de générer des avantages économiques futurs et si les coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ils sont amortis sur une durée de 20 ans.
- Les logiciels comprennent les licences achetées ainsi que ceux développés à l'interne. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans.
- Les autres immobilisations incorporelles comprennent les concessions et la clientèle. Elles sont amorties soit sur la durée de la concession soit sur une durée maximale de 5 ans.

Un test de dépréciation est effectué si des indices montrent que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur comptable. Une analyse est réalisée à chaque clôture du bilan. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue par l'actualisation des flux futurs estimés produits par cet actif ou le plus petit groupe d'actifs identifiables auquel il appartient, et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie indépendantes de celles dégagées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dès lors, une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui régneront pendant la durée d'utilité doit être faite par le Groupe. Ces estimations pourront s'écarter considérablement des valeurs effectives.

2023 En milliers de CHF	Droits d'exploitation	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition				
1er janvier	85 929	70 070	8 662	164 661
Acquisitions		6 496	739	7 235
Désinvestissements			(1 077)	(1 077)
Transferts		4 112	664	4 776
Ecart de conversion	(5 111)	(8)	176	(4 943)
31 décembre	80 818	80 670	9 164	170 652
Amortissements cumulés				
1er janvier	8 591	57 653	3 873	70 117
Amortissements de l'exercice*	4 064	7 142	1 010	12 216
Désinvestissements			(413)	(413)
Ecart de conversion	(669)	(4)		(673)
31 décembre	11 986	64 791	4 470	81 247
Valeurs nettes au 31 décembre	68 832	15 879	4 694	89 405

2022

En milliers de CHF

Coûts d'acquisition

1er janvier	90 471	62 549	6 840	159 860
Acquisitions		5 058	758	5 816
Transferts		2 466	1 242	3 708
Ecart de conversion	(4 542)	(3)	(178)	(4 723)
31 décembre	85 929	70 070	8 662	164 661

Amortissements cumulés

1er janvier	4 711	52 781	2 841	60 333
Amortissements de l'exercice*	4 205	4 875	1 032	10 112
Ecart de conversion	(325)	(3)	-	(328)
31 décembre	8 591	57 653	3 873	70 117
Valeurs nettes au 31 décembre	77 338	12 417	4 789	94 544

* La réconciliation du montant annuel d'amortissements figurant au compte de résultat est présentée en note 7.

Le goodwill issu de regroupements d'entreprises et d'investissements dans des sociétés associées représente la différence entre le coût d'acquisition et la valeur actuelle des actifs nets identifiables de la société acquise à la date de l'acquisition.

Les goodwill sont enregistrés en diminution des capitaux propres à la date d'acquisition. Les conséquences d'une inscription théorique à l'actif et l'amortissement sur une durée de vie entre 5 et 20 ans auraient eu l'impact suivant sur les capitaux propres et le bénéfice net :

En milliers de CHF	2023	2022
Evolution théorique des goodwill :		
Coûts d'acquisition		
1er janvier	42 043	42 138
Ecart de conversion	(100)	(95)
31 décembre	41 943	42 043
Amortissements cumulés		
1er janvier	30 080	25 847
Amortissements théoriques de l'exercice	4 006	4 233
31 décembre	34 086	30 080
Valeurs théoriques au 31 décembre	7 857	11 963
Impacts théoriques sur les capitaux propres :		
Capitaux propres selon bilan (retraité)	2 127 432	1 948 191
Activation théorique de la valeur comptable nette des goodwill	7 857	11 963
Capitaux propres théoriques	2 135 289	1 960 154
Impacts théoriques sur le résultat net :		
Résultat net selon compte de résultat consolidé (retraité)	214 904	41 478
Amortissements théoriques de l'exercice	(4 006)	(4 233)
Résultat net théorique	210 898	37 245

Les retraitements 2022 sont expliqués en note 2.

NOTE 14

Participation dans des sociétés associées

Cette rubrique est constituée principalement par la participation dans la société EOS Holding SA (29.71%) qui, elle-même, détient 100% de EOS NER SA et 33.33% d'Alpiq. Cette position est sensible tant aux variations du cours de l'Euro que du prix de l'énergie sur le marché de gros. EOS NER SA développe et gère un portefeuille d'actifs dans le secteur des énergies renouvelables en Europe. Alpiq est notamment une société très active dans les activités de négoce sur les bourses internationales de l'énergie.

Les états financiers des sociétés associées établis selon d'autres normes que celles du Groupe sont ajustés pour les rendre comparables. La part aux capitaux propres d'EOS Holding SA présentée au bilan correspond à la quote-part des capitaux propres de cette dernière.

Le Groupe détient les participations suivantes dans les sociétés associées intégrées dans le périmètre de consolidation par la méthode de la mise en équivalence :

En milliers de CHF	EOS Holding SA		Autres sociétés du Groupe	
	2023	2022	2023	2022
Evolution de la valeur au bilan				
1er janvier	445 451	444 253	70 478	68 945
Part au résultat net des sociétés associées	140 665	4 466	531	2 939
Dividendes reçus	(3 268)	(3 268)	(830)	(4 268)
Désinvestissements			(405)	(1 793)
Variation de périmètre			6 360	4 655
31 décembre	582 848	445 451	76 134	70 478

	2023	2022
Bilan simplifié d'EOS Holding SA		
Actifs courants	313 920	282 273
Actifs non courants	1 925 109	1 544 349
Passifs courants	75 741	83 244
Passifs non courants	201 172	243 801
Actifs nets, agrégés	1 962 116	1 499 577
Part aux capitaux propres d'EOS Holding SA	582 848	445 451

NOTE 15

Autres immobilisations financières

Les valeurs de parts de sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 20% des droits de vote, ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable ou de contrôle conjoint, sont portées au bilan à leur prix d'acquisition avant de l'être à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les prêts octroyés sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

En milliers de CHF	2023	2022
Participations financières diverses	13 199	11 946
Prêts aux sociétés associées	18 981	20 349
Prêts à des tiers	2 053	4 005
Autres actifs financiers	1 545	-
Total des autres immobilisations financières	35 778	36 300

NOTE 16

Prévoyance professionnelle

Base et organisation de la prévoyance professionnelle

La Fondation de prévoyance Romande Energie (ci-après « la Fondation ») est une institution de prévoyance, légalement indépendante, qui participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982 (ci-après « LPP »). Les employeurs affiliés à la Fondation sont :

- Romande Energie SA
- Romande Energie Services SA
- Effitec SA

Plans de prévoyance

La Fondation gère une caisse de prévoyance distincte pour chaque employeur. Selon la législation suisse (LPP), les plans de prévoyance sont tous de type primauté des cotisations, le financement étant basé sur les cotisations versées par les assurés actifs et les employeurs calculées en fonction du salaire assuré. Chaque société a un plan de base spécifique pour la couverture de la rémunération fixe. Un plan complémentaire couvre la rémunération variable, il est identique pour chaque société.

La Fondation assume elle-même la couverture des risques vieillesse, décès et invalidité. Au 31 décembre 2023, le degré de couverture, correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance et les engagements de prévoyance au sens de la LPP (évaluation selon la méthode dite statique), s'élève à 114.8% (2022 : 109.3%). Si un plan venait à présenter une sous-couverture, il existe plusieurs mesures de restructuration réglées par la LPP.

Gestion des placements

Conformément à son devoir fiduciaire, les placements de la Fondation sont effectués conformément au but de prévoyance de la Fondation, en tenant compte des critères de sécurité, de rendements, de diversification, de risques, de liquidité, de la structure et de l'évolution prévisible de l'effectif des assurés.

Dans sa démarche d'investissement responsable et en lien avec la démarche entreprise par sa Fondatrice, la Fondation applique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) définis dans une charte d'investisseur responsable. Les principaux objectifs ESG sont de concilier responsabilité et performance, de réduire l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles et aux activités génératrices de gaz à effets de serre, d'exclure les domaines sujets à controverse, d'investir dans des domaines durables et responsables, d'exercer ses droits d'actionnaire et de respecter le devoir de transparence.

Réserve de cotisations d'employeur	Valeur nominale	Renonciation à l'utilisation	Bilan au		Impact de la réserve de cotisations d'employeur sur les charges de personnel	
			31.12.2023	31.12.2022	2023	2022
En milliers de CHF	31.12.2023	2023	31.12.2023	31.12.2022	2023	2022
Plans de prévoyance	637	-	637	9 528	8 891	8 064
Total	637	-	637	9 528	8 891	8 064

Avantage / Engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture	Part économique du Groupe		Variation de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		2023	2022			2023	2022
En milliers de CHF	2023	2023	2022			2023	2022
Plans de prévoyance	68 810	-	-	-	-	8 891	8 064
Fonds patronaux	-	-	-	-	-	2 967	2 831
Total	68 810	-	-	-	-	11 858	10 895

NOTE 17 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à la valeur nominale. Les coûts de transaction correspondants sont comptabilisés à charge du compte de résultat.

Les emprunts ou les tranches d'emprunts pour lesquels il existe un droit irrévocable de différer le remboursement à un terme supérieur à 12 mois sont classés dans les passifs non courants, tous les autres le sont dans les passifs courants.

Les emprunts ont des échéances fixes sans possibilité de remboursement anticipé. Les dettes financières contractées auprès des établissements bancaires le sont aux conditions du marché. Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est de 2.31% (2022 : 2.10%).

En milliers de CHF	2023	2022
Dettes auprès des banques et autres établissements financiers	91 651	107 217
Green Bond	100 000	100 000
Autres engagements financiers à long terme	3 114	3 257
Total des emprunts	194 765	210 474
Part à court terme des emprunts à long terme	(5 864)	(6 979)
Total des emprunts à long terme	188 901	203 495

L'exposition du Groupe aux risques de changement de taux et de renouvellement des emprunts à la date de clôture est la suivante :

En milliers de CHF	2023	2022
Inférieure à 1 année	5 864	6 979
Comprise entre 1 année et 5 années	7 923	3 212
Plus de 5 années	180 978	200 283
Total des emprunts	194 765	210 474
Emprunts à taux flottants	36 771	66 771
Emprunts à taux fixes	157 994	143 703
Total	194 765	210 474

Les emprunts sont établis dans les monnaies suivantes :

CHF	68%	64%
EUR	32%	36%
Total	100%	100%

NOTE 18 Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant sont incertains. Elles sont portées au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant des provisions est évalué par la direction du Groupe, à la date de clôture, sur la base de la meilleure estimation possible des coûts nécessaires pour éteindre l'obligation. Lorsqu'une sortie de ressources n'est pas probable ou ne peut pas être estimée de manière fiable, l'obligation n'est pas portée au bilan mais est présentée sous les engagements conditionnels. Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques liés à cet engagement. La part à court terme comprend les engagements dont l'échéance est inférieure à douze mois.

Contrats de développement

Dans le cadre de l'acquisition de projets de parcs éoliens en France, plusieurs contrats de développement ont été conclus avec un prestataire. Un montant deviendra exigible selon l'avancée du projet. La provision est calculée sur la base d'une estimation des flux de trésorerie contractuels qui seront ultérieurement dûs. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe pour ce genre d'opérations est de 5.4%. L'échéance la plus lointaine est 2026.

Travaux de remise en état

A la suite d'un glissement de terrain, la conduite qui reliait les prises d'eau sur l'lvouette et le torrent de Genin à l'ouvrage de production de la Peuffeyre (commune de Bex), a été endommagée. Le débit capté à la prise d'eau de l'lvouette a été déversé dans la zone pendant plusieurs heures, ce qui a occasionné des dégâts conséquents à des ouvrages appartenant à des tiers. La provision est calculée sur la base des estimations reçues à ce jour pour la remise en état des différents dommages.

Démantèlement

La provision pour démantèlement concerne les parcs éoliens de REF Eolien SAS et Eole de Piroy SAS. Elle est calculée sur la base des coûts effectifs de démantèlement prévus à l'échéance de chacun des parcs, selon les normes légales françaises. L'échéance la plus lointaine est 2035. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe pour ce domaine d'activité est de 4.0%.

Travaux de garantie

La provision pour travaux de garantie résulte des obligations contractuelles liées aux activités déployées dans les services énergétiques. La provision est déterminée sur la base d'estimations calculées en pourcentage du chiffre d'affaires de l'année en cours et/ou sur l'historique de l'occurrence de cas de garantie.

2023 En milliers de CHF	Contrats de développement	Travaux de remise en état	Démantèlement	Travaux de garantie	Contrats onéreux	Total
Solde au 1er janvier	3 362	-	630	-	-	3 992
Dotations		3 020		201		3 221
Transferts				720		720
Effets d'actualisation	(264)		239			(25)
Ecart de conversion	(206)		(47)			(253)
Solde au 31 décembre	2 892	3 020	822	921	-	7 655
Part à court terme				921		921
Part à long terme	2 892	3 020	822			6 734

2022 En milliers de CHF	Contrats de développement	Travaux de remise en état	Démantèlement	Travaux de garantie	Contrats onéreux	Total
Solde au 1er janvier	3 603	-	701	-	6	4 310
Dotations	58					58
Effets d'actualisation	(114)		(35)			(149)
Utilisations					(6)	(6)
Ecart de conversion	(185)		(36)			(221)
Solde au 31 décembre	3 362	-	630	-	-	3 992
Part à court terme	3 081					3 081
Part à long terme	281		630			911

NOTE 19

Capital-actions et actions en circulation

Au 31 décembre 2023, le capital-actions émis de CHF 28.5 mios est constitué de 28'500'000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1.- chacune. Le montant prévu pour la distribution de dividendes se base sur le montant de la rubrique « bénéfice reporté » de la société mère, Romande Energie Holding SA. Il est déterminé conformément aux prescriptions du Code suisse des obligations. Les fonds propres consolidés comprennent des réserves légales de CHF 134 mios (2022 : CHF 134 mios), qui ne sont pas distribuables.

Il existe une convention entre le Canton de Vaud, des communes vaudoises, SIE SA et la Banque Cantonale Vaudoise.

Cette convention prévoit un droit de préemption réciproque en cas de vente des actions détenues par l'une ou l'autre de ces parties. Au 31 décembre 2023, les parties prenantes à cette convention détiennent ensemble 55.54% du capital-actions.

En cas d'acquisition d'actions propres, le total du montant payé et les coûts directement imputables à la transaction (nets d'impôts sur le bénéfice) sont déduits des fonds propres du Groupe jusqu'à l'annulation ou la vente ultérieure des titres. En cas de vente, le produit reçu, net des coûts directement imputables à la transaction (auxquels on ajoute l'effet fiscal de l'impôt sur le bénéfice), est attribué aux fonds propres du Groupe.

En %	2023	2022
Etat de Vaud *	38.60%	38.60%
Romande Energie Holding SA, Morges	9.97%	9.97%
Groupe E SA, Fribourg	6.90%	6.90%
Credit Suisse Fondation de placement SA, Zurich	3.97%	3.97%
Commune de Lausanne*	3.05%	3.05%
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne* / ***	3.05%	3.05%
Autres actionnaires* / **	34.46%	34.46%

Sont considérés comme actionnaires importants, ceux détenant 3% et plus du capital-actions de Romande Energie Holding SA.

* Liés par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

** Dont 4'578'900 actions (16.07%) détenues par les communes vaudoises et SIE SA, liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

*** Dont 247'500 actions liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

Nombre d'actions en circulation

	2023	2022
Nombre total d'actions	28 500 000	28 500 000
Actions propres détenues par le Groupe	(2 842 125)	(2 842 125)
Actions en circulation	25 657 875	25 657 875

L'action nominative Romande Energie Holding SA est cotée sous le nouveau numéro de valeur 126.367.632 (ISIN CH1263676327) et un nouveau code « bourse » : REHN (anciennement HREN).

Après l'approbation formelle de l'Assemblée générale du 16 mai 2023, la division par un facteur 25 de la valeur nominale (ancienne CHF 25.00 / nouvelle CHF 1.00) de l'action nominative Romande Energie Holding SA a été mise en œuvre à l'ouverture de la séance de SIX Swiss Exchange du 28 juin 2023.

Le nombre de titres composant le capital social est par conséquent porté de 1 140 000 à 28 500 000 et celui des actions propres détenues par le Groupe est passé de 113 685 à 2 842 125.

NOTE 20

Gestion des risques

La gestion des risques du Groupe se décline sur trois niveaux :

- Le Conseil d'administration définit la politique de gestion des risques.
- Le Comité de direction est responsable de la maîtrise des risques.
- Le Risk manager s'assure du suivi, de l'identification et de la maîtrise des risques.

Au vu de l'activité du Groupe, celui-ci est exposé aux risques du marché qui découlent principalement des prix de l'énergie, des cours de change et des taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques financiers (risques de crédit et de liquidités). Il est également exposé aux risques d'entreprise (risques opérationnel et stratégique).

Les risques financiers, y compris ceux qui sont liés aux portefeuilles d'énergie, sont gérés à l'aide de limites dont le Comité de direction surveille régulièrement le niveau. Les risques spécifiques liés à la gestion de l'énergie sont supervisés par un comité ad hoc qui se réunit une fois par mois et dont le reporting est présenté annuellement au Conseil d'administration. Au besoin, des points de situation sont effectués auprès du Comité de direction et du Comité Finances et Audit. Afin de diminuer son exposition au risque de marché, le Groupe réalise des couvertures à terme sur des produits standardisés sur le marché de gré-à-gré pour la partie des besoins non couverts par sa production élargie. Afin de couvrir ses risques financiers, le Groupe effectue si nécessaire des transactions de couverture, principalement des swaps de taux d'intérêts et des contrats de change à terme. Ces transactions sont réalisées uniquement à des fins de couverture pour des actifs ou passifs sous-jacents détenus par le Groupe et qui ont une forte probabilité d'occurrence.

Le risque de liquidités couvre l'incapacité éventuelle du Groupe à honorer ses obligations à temps. Le service de trésorerie du Groupe est responsable de la liquidité et du financement. Les risques de liquidités et de financement font l'objet d'une supervision permanente de la part de la direction, au niveau du Groupe. Le Groupe dispose de liquidités suffisantes pour répondre à tous les engagements par maturité.

Le risque de taux d'intérêts est essentiellement lié aux emprunts du Groupe ainsi qu'aux placements à court et moyen terme qu'il effectue.

Les risques entreprise sont suivis au travers d'une cartographie des risques qui fait l'objet d'une mise à jour annuelle ou plus souvent en fonction de l'évolution des risques. Selon la stratégie de traitement des risques, des plans d'actions sont définis afin de les mitiger. La revue est pilotée par le Risk manager en collaboration avec le Conseil d'administration, le Comité de direction ainsi que les membres de l'encadrement. Les résultats de cette revue font l'objet d'un reporting annuel à l'attention du Comité de direction et du Conseil d'administration. En complément, les projets d'envergure ou les nouveaux modèles d'affaires du Groupe font l'objet d'une analyse de risques réalisée conjointement par le Risk manager et les porteurs de projets. L'analyse se base sur des critères financiers, techniques et juridiques ainsi que sur les trois piliers de la durabilité de l'entreprise. L'analyse de risques fait partie intégrante des critères de décision d'investissement de l'instance compétente, jusqu'au Comité de direction et au Conseil d'administration.

NOTE 21

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture sont évalués selon les mêmes principes que ceux utilisés pour l'opération couverte. Lorsque l'opération couverte n'a pas encore d'effet au bilan (couverture de flux de trésorerie futurs), l'instrument de couverture n'est pas comptabilisé et sa juste valeur, ainsi que toute variation de valeur, sont présentées ci-dessous.

Par opposition, les contrats d'achat à terme d'énergie qui sont conclus pour des raisons d'optimisation du portefeuille Energie ou utilisés ultérieurement à des fins d'optimisation ainsi que tout autre instrument dérivé utilisé à des fins de négoce sont évalués à la juste valeur. Ils sont reconnus à l'actif ou au passif présentés dès que le Groupe est contractuellement lié à de tels instruments et les différences d'évaluation sont comptabilisées dans le compte de résultat au moment de leur constatation.

En milliers de CHF	Montants des contrats		Juste valeur active		Juste valeur passive		Valeurs portées au bilan	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Contrats de change à terme:								
- Couverture de flux de trésorerie	146 843	295 468	4	1 213	13 441	5 699	-	-
- Optimisation	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des instruments financiers dérivés	146 843	295 468	4	1 213	13 441	5 699	-	-

NOTE 22

Transactions et soldes avec les parties liées

Sont considérées comme parties liées, les entités avec influence notable sur le Groupe (Etat de Vaud), la Fondation de prévoyance Romande Energie, les membres du Conseil d'administration et de la direction, ainsi que les sociétés qui leur sont liées, et les sociétés associées. Les parties liées sont approvisionnées en énergie à des conditions définies contractuellement. L'Etat de Vaud perçoit des redevances sur les concessions en liaison avec l'utilisation de la force hydraulique.

Sont considérées comme entités avec influence notable, les actionnaires qui possèdent 20% et plus du capital-actions de la société mère Romande Energie Holding SA.

Sont considérées comme des sociétés associées, les sociétés détenues à plus de 20%. Sont considérées comme des autres entités liées, les sociétés dont au moins un membre du Conseil d'administration ou de la direction de la société exerce une fonction dirigeante au sein du Groupe. A celles-ci s'ajoutent les communes dont le syndic, maire ou municipal exerce une fonction dirigeante au sein du Groupe. Les transactions réalisées avec des parties liées sont effectuées aux conditions contractuelles.

En milliers de CHF		Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
Parties liées					
Entités avec influence notable sur le Groupe	2023	3 913	31 776	957	142
	2022	4 186	20 033	997	4 587
Sociétés associées	2023	18 107	69 687	3 076	6 568
	2022	13 068	50 918	2 675	621
Autres entités liées	2023	36 096	6 611	9 639	599
	2022	27 162	14 925	5 464	3 497

NOTE 23

Rémunérations, frais et charges de la Direction et du Conseil d'administration

En 2023, la direction a été composée de 6.6 équivalents plein temps (identique à 2022).

Tout comme en 2022, le Conseil d'administration se compose de 9 membres en 2023.

Les cotisations versées à la Fondation de prévoyance Romande Energie pour les membres de la direction sont de kCHF 322 (2022 : kCHF 308).

En milliers de CHF	2023	2022
Salaires fixes de la direction octroyés au cours de l'exercice	2 065	1 986
Part variable de la direction	352	300
Frais de représentation	122	124
Charges sociales de la direction (AVS, AC, caisse de pensions...)	538	527
Total rémunération, frais et charges sociales de la direction	3 077	2 937
Indemnités du Conseil d'administration (y.c. frais)	658	615
Charges sociales du Conseil d'administration (AVS, AC...)	60	57
Total rémunération, frais et charges sociales du Conseil d'administration	718	672

NOTE 24

Autres engagements futurs, engagements conditionnels, actifs et passifs éventuels

En milliers de CHF	2023	2022
Garantie en faveur de tiers	25 585	30 551

Les parts sociales des filiales Eole de Piroy SAS, Les Mâts d'Eole SAS et Groupement Solaire Cestas 2 SAS ont été nanties pour garantir leurs engagements financiers représentant un montant cumulé de CHF 63 mios au 31 décembre 2023 (2022 : CHF 77 mios).

NOTE 25

Réserve de couverture énergie

La méthodologie appliquée par le GRD (gestionnaire de réseau de distribution) pour la fixation des tarifs au marché régulé est basée sur les directives du régulateur et fait l'objet d'une surveillance a posteriori. En 2023 et 2022, l'EICOM autorise une marge brute de CHF 75 par destinataire de factures représentant le coût moyen pondéré (WACC).

L'intégralité des coûts effectifs, majorés d'un taux WACC de référence (3.83% en 2023 et 2022), ainsi que le volume annuel de production élargie d'énergie du GRD sont attribués aux clients captifs. Le différentiel du volume d'énergie nécessaire pour couvrir les besoins de consommation effective des clients captifs est imputé sur la base du coût moyen du portefeuille d'approvisionnement.

Les nouveaux tarifs pour l'année suivante sont communiqués fin août auprès de l'EICOM. Une asymétrie est mécaniquement générée entre les coûts budgétés dans la fixation des tarifs et ceux effectivement supportés. Il en découle un droit à facturer les clients (sous-couverture / actif) ou une obligation à rembourser les clients (sur-couverture / passif).

Le bilan au 31 décembre de Romande Energie ne tient pas compte du montant actif / passif découlant de la réserve de couverture énergie. L'état de la réserve de couverture est reportable d'année en année. Néanmoins, une sur-couverture doit être compensée en faveur des clients dans une période de trois ans.

En milliers de CHF	Etat au 31.12.2023	Etat au 31.12.2022 retraité	Variation de l'exercice
Sous-couverture (actif)	17 474	40 098	(22 624)
Total	17 474	40 098	(22 624)

Les retraitements 2022 sont expliqués en note 2.

NOTE 26

Événements postérieurs à la clôture

Approbation des comptes consolidés

Les comptes consolidés 2023 du Groupe Romande Energie ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 19 avril 2024.

Un dividende de CHF 1.44 par action sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires. En cas de validation de cette proposition, le montant total des dividendes versés s'élèverait à CHF 37 mios, en prenant en compte les actions propres détenues par le Groupe.

NOTE 27

Filiales et sociétés associées

	Activités principales	Devise	Capital-actions '000	Participations en % *	
				2023	2022
Filiales					
Romande Energie SA, Morges	E	CHF	36 150	100.0	100.0
Romande Energie Services SA, Prévèrenge **	S	CHF	25 000	80.0	80.0
Bas-Valais Energie SA, Vouvry	E	CHF	19 898	72.0	72.0
Romande Energie Commerce SA, Morges	E	CHF	15 294	73.9	73.9
Eoliennes de Provence SA, Provence	E	CHF	6 000	60.0	60.0
Energie Cité du Vin SA, Rolle 1)	E	CHF	4 000	51.0	-
Vouvry CAD SA, Vouvry	E	CHF	3 200	85.0	85.0
Energie Renouvelable de l'Avançon SA, Bex	E	CHF	3 000	51.0	51.0
CEVM Compagnie Energétique du Vallon de Morgins SA, Troistorrens	E	CHF	1 500	83.8	83.8
Arnon Ernergie SA, Vuiteboeuf	E	CHF	1 000	60.0	60.0
ID GO Management SA, Morges *** 2)	S	CHF	1 000	80.0	80.0
Demierre Deschenaux SA, Oron ***	S	CHF	240	80.0	80.0
Effitec SA, Morges ***	N	CHF	200	80.0	80.0
Bosson et Pillet S.A., Petit-Lancy ***	S	CHF	150	80.0	80.0
Effitec Services SA, Carouge *** 3)	N	CHF	100	-	41.6
Frijo Service SA, Corminboeuf ***	S	CHF	100	80.0	80.0
J.M. Lambelet S.A., Neuchâtel ***	S	CHF	100	80.0	80.0
Romande Energie France SAS, Paris	D	EUR	7 700	100.0	100.0
Centrale Hydroélectrique de Bar SAS, Paris 4)	E	EUR	2 091	60.0	95.0
REF Eolien SAS, Paris	E	EUR	600	100.0	100.0
REF Hydro SAS, Paris	E	EUR	150	100.0	100.0
Groupement Solaire Cestas 2 SAS, Paris	D	EUR	8	60.6	60.6
Centrale Solaire Constantin 7 SAS, Paris	E	EUR	3	60.6	60.6
Centrale Solaire Constantin 8 SAS, Paris	E	EUR	3	60.6	60.6
Centrale Solaire Constantin 9 SAS, Paris	E	EUR	3	60.6	60.6
Centrale Solaire Constantin 10 SAS, Paris	E	EUR	3	60.6	60.6
REF Développement SAS, Paris	D	EUR	1	100.0	100.0
Eole de Piroy SAS, Paris	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole de La Joux Sàrl, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole des Charmes Sàrl, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole des Muids Sàrl, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole des Pinceaux SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole des Vignottes SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole du Barrois SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Le Souffle d'Espoir SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Les Mâts d'Eole SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	80.0	80.0

Activités principales Devise Capital-actions '000 Participations en % *
2023 2022

Coentreprises

EcuCAD SA, Ecublens 5)	E	CHF	8 000	50.0	50.0
Moudon Energies SA, Moudon	E	CHF	4 000	50.1	50.1
VO RE-Nouvelable SA, Orbe 6)	E	CHF	4 000	50.0	50.0
ThermorésÔ Nyon SA, Nyon	E	CHF	200	50.0	50.0
Eole du Châtelier SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Eole d'Opale SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Eole de Fradier SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Eole du Génois SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Eole de Saint Sébastien SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Eole du Filaos SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Calycé Rive Droite SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0

Sociétés associées

EOS HOLDING SA, Lausanne	D/E	CHF	324 000	29.7	29.7
Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL), Château-d'Oex	E	CHF	100 000	41.1	41.1
SITEL SA, Morges	N	CHF	20 850	33.3	33.3
EnergieÔ SA, Vinzel	E	CHF	14 000	25.0	25.0
GEOOL SA, Lausanne	E	CHF	10 000	30.0	30.0
Energie Broye-Vully SA, Payerne 7)	E	CHF	10 000	30.0	30.0
ThermorésÔ SA, Vinzel	E	CHF	8 500	40.0	40.0
Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA (FGB), Bourg-St-Pierre	E	CHF	8 000	36.0	36.0
Morges Energies SA, Morges 8)	E	CHF	8 000	49.0	-
Forces Motrices de l'Avançon SA (FMA), Bex *	E	CHF	7 095	40.4	40.4
Forces Motrices de Sembrancher (FMS) SA, Sembrancher	E	CHF	6 000	20.6	20.6
Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, Aubonne *	E	CHF	5 000	36.6	36.6
Cadcime SA, Eclépens	E	CHF	4 325	22.0	22.0
Spontis SA, Avenches	N	CHF	2 650	40.0	40.0
Energie Solaire SA, Sierre	N	CHF	1 600	38.5	34.0
DransGrid SA, Orsières	E	CHF	1 200	49.99	49.99
Energies Nouvelles Vionnaz SA, Vionnaz	E	CHF	1 000	35.0	35.0
MBR SA, Massongex	E	CHF	1 000	33.3	33.3
Agrogaz Lignerolle SA, Lignerolle 9)	E	CHF	800	-	40.0
enersuisse SA, Dietikon 10)	N	CHF	600	-	33.3
Tayo SA, Ecublens	N	CHF	164	20.0	20.0
Energie Renouvelable Vouvry SA, Vouvry	E	CHF	100	35.0	35.0
St-Gingolph Energia SA, St-Gingolph	E	CHF	100	25.0	25.0
Eole d'Epinay SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	10	40.0	40.0

Activités principales :

E) Production, distribution et vente d'énergie

D) Détentions de participations

S) Services énergétiques

N) Autres

* Le pourcentage de droits de vote est systématiquement identique au taux de participation indiqué à l'exception :

- Forces motrices de l'Avançon SA, droit de vote de 38.61%
- Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, droit de vote de 24.7%

** 20% du capital-actions est détenu par un actionnaire minoritaire unique (CEO de Romande Energie Services SA).

*** Le pourcentage de droit de vote des sociétés détenues par Romande Energie Services SA correspond à :
- sociétés détenues à 80%, droit de vote de 100%

- 1) Par acte constitutif du 14 mars 2023, Romande Energie SA a souscrit à 51% du capital-actions de la société Energie Cité du Vin SA. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 4 mios. Le but de la société est la construction d'un ouvrage de production et d'un réseau de distribution pour la vente d'énergie thermique produite à partir de l'eau du lac Léman, de déchets de bois à Rolle et environs.
- 2) Par modification des statuts en date du 9 novembre 2023, la société AFCO Management SA a modifié sa raison sociale. La nouvelle raison sociale est ID GO Management SA. Le but de la société est l'étude, la planification, le management et la réalisation de tous travaux de rénovation de bâtiments, fourniture de services spécialisés, assistance à maîtrise d'ouvrage et développement et gestion de projet.
- 3) Par contrat de cession d'actions du 18 avril 2023, Romande Energie Services SA a cédé ses 41.6% du capital-actions de Effitec Services SA. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 0.1 mio. Le but de la société est d'effectuer toutes prestations en lien avec la sécurité électrique et incendie des bâtiments.
- 4) Dans le cadre de la promesse unilatérale de cession de titres signée le 23 juillet 2019, le bénéficiaire a exercé son option d'achat de 35% du capital-actions de la société Centrale Hydroélectrique de Bar SAS. Le taux de détention du Groupe est désormais de 60%. La société est dotée d'un capital-actions de EUR 2 mios.
- 5) Par décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 novembre 2023, la société EcuCAD SA a effectué une augmentation de capital-actions de CHF 4 mios entièrement libérée et porte ainsi le nouveau capital-actions à CHF 8 mios. Le Groupe possède 50% du capital-actions de la société.
- 6) Par modification de ses statuts en date 27 novembre 2023, la société VO RE-Nouvelable SA a effectué une augmentation de capital-actions de CHF 3 mios et porte ainsi le nouveau capital-actions à CHF 4 mios. Le Groupe possède 50% du capital-actions de la société.
- 7) Par décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mars 2023, la société Energie Broye-Vully SA a effectué une augmentation de capital-actions de CHF 9.8 mios libérée à 50% et porte ainsi le nouveau capital-actions à CHF 10 mios. Le Groupe possède 30% du capital-actions de la société.
- 8) Par acte constitutif du 8 août 2023, Romande Energie SA a souscrit à 49% du capital-actions de la société Morges Energies SA. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 8 mios libéré à 50%. Le but de la société est la construction d'un ouvrage de production et d'un réseau de distribution pour la vente d'énergie thermique renouvelable, fourniture et services d'énergie en lien avec des projets de transition énergétique dans la Ville de Morges et sa région.
- 9) Par contrat de cession d'actions du 19 septembre 2023, Romande Energie SA a cédé ses 40% du capital-actions d'Agrogaz Lignerolle SA. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 0.8 mio. Le but de la société est l'exploitation d'installations de biogaz et la commercialisation de l'énergie produite.
- 10) Par contrat de cession d'actions du 20 novembre 2023, Romande Energie Commerce SA a cédé ses 33.33% du capital-actions d'enersuisse AG. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 0.6 mio. Le but de la société est la gestion de la clientèle en délivrant des prestations en matière de facturation, de service client et de recouvrement.



Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone : +41 58 286 51 11
www.ey.com/fr_ch

A l'Assemblée générale de
Romande Energie Holding SA, Morges

Lausanne, le 19 avril 2024

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes consolidés



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Romande Energie Holding SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et la variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 124 à 152) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes consolidés.

Evaluation des ouvrages de production

Elément clé	<p>Les ouvrages de production représentent une part importante de l'actif consolidé de Romande Energie, soit CHF 379 millions tel que décrit à la note 12.</p> <p>A chaque date de clôture, la Direction analyse l'éventuelle présence d'indices de perte de valeur et réalise un test de dépréciation si nécessaire pour les ouvrages de production concernés.</p> <p>La valorisation des ouvrages de production est un élément qui exige une attention particulière lors de notre audit, du fait des jugements et hypothèses qui sont retenus par la Direction dans les modèles de calcul, ainsi que par l'importance de ces ouvrages en regard des états financiers consolidés dans leur ensemble.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nos procédures ont consisté à vérifier l'identification des indices de perte de valeur et le cas échéant, le calcul de la valeur recouvrable déterminé par la Direction. Nous avons examiné les calculs et la méthodologie, et avons challengé les hypothèses-clés soit notamment les cash-flows futurs ainsi que le taux d'actualisation à l'aide de nos experts en évaluation.</p> <p>Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la valorisation des ouvrages de production.</p>

Evaluation de la participation dans la société associée EOS Holding SA

Elément clé	<p>Romande Energie détient 29.71% d'EOS Holding SA, qui elle-même détient 100% de EOS NER SA et 33.33% d'Alpiq. Cette position d'un montant de CHF 583 millions est sensible aux variations des taux de change ainsi qu'au prix de l'énergie sur le marché de gros (note 14).</p> <p>La participation dans EOS Holding SA est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. En complément, la Direction effectue un test de dépréciation annuel intégrant ses jugements et hypothèses, notamment liées à l'évolution future d'Alpiq.</p> <p>La valorisation de la participation dans EOS Holding SA représente un élément-clé de l'audit du fait des jugements et hypothèses retenues par la Direction dans le modèle de calcul.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nos procédures ont tout d'abord consisté à vérifier la méthode de mise en équivalence de EOS Holding SA. Puis sur la base du test de dépréciation annuel effectué par la Direction, nous avons examiné la méthodologie et les calculs et avons réalisé une analyse critique des hypothèses et jugements à l'aide de nos experts en évaluation.</p> <p>Finalement, nous avons vérifié les informations à fournir dans l'annexe aux états financiers. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la mise en équivalence de la participation dans EOS Holding SA et à son évaluation.</p>

Valorisation des droits d'exploitation dans les immobilisations incorporelles

Elément clé	<p>Dans le cadre du partenariat avec la société REF Développement SAS, Romande Energie a évalué et comptabilisé des droits d'exploitation dans les immobilisations incorporelles d'un montant de CHF 69 millions au 31 décembre 2023. Ces droits d'exploitation s'amortissent sur une période de 20 années (note 13). La valorisation de ces actifs dépend d'une part du développement effectif et technique des éoliennes, et d'autre part des flux financiers futurs escomptés. La Direction effectue un suivi continu de l'évolution des projets d'éoliennes et évalue le risque de dépréciation à chaque clôture.</p> <p>La valorisation des droits d'exploitation représente un élément d'attention particulier lors de notre audit du fait des incertitudes liées au développement des projets d'éoliennes et aux jugements et hypothèses retenues par la Direction dans le modèle de calcul.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nos procédures ont consisté à vérifier l'identification des indices de perte de valeur et le calcul de la valeur recouvrable déterminés par la Direction. A l'aide de nos experts en évaluation, nous avons examiné la méthodologie du modèle utilisé pour l'évaluation des droits d'exploitation. Nous avons revu les hypothèses clés, notamment l'évolution des projets en cours, les cash flows futurs ainsi que le taux d'actualisation. Nous avons aussi vérifié le montant et le calcul de l'amortissement annuel comptabilisé. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la valorisation des droits d'exploitation dans les immobilisations incorporelles.</p>



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels, des sections auditées du rapport sur les rémunérations et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Karine Badertscher
Chamoso
(Qualified Signature)

Experte-réviser agréée
(Réviser responsable)



Laurent Bludzien
(Qualified Signature)

Expert-réviser agréé

Comptes annuels de Romande Energie Holding SA

Compte de résultat

au 31 décembre 2023

En milliers de CHF	2023	2022
Produits		
Produits financiers	31 556	21 834
Autres produits	3 071	3 123
Total des produits	34 627	24 957
Charges opérationnelles		
Autres charges d'exploitation	(2 031)	(1 843)
Amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé	(4 969)	(2 279)
Charges financières	(12 523)	(7 695)
Total des charges opérationnelles	(19 523)	(11 817)
Résultat avant impôts	15 104	13 140
Impôts sur le bénéfice	-	-
Bénéfice de l'exercice	15 104	13 140

Bilan

au 31 décembre 2023

En milliers de CHF

	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF		
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	69 339	149 268
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	207 565	165 870
Autres créances à court terme	4 548	2 141
Actifs de régularisation	402	976
Actif circulant	281 854	318 255
Immobilisations financières	465 608	475 331
Participations	243 578	246 199
Immobilisations corporelles	20 812	21 065
Actif immobilisé	729 998	742 595
TOTAL ACTIF	1 011 852	1 060 850
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	6	691
Dettes à court terme portant intérêt	56 913	80 612
Autres dettes à court terme	91	2 503
Passifs de régularisation	4 993	5 352
Capitaux étrangers à court terme	62 003	89 158
Dettes à long terme portant intérêt	103 500	103 500
Provisions et postes analogues prévus par la loi	12 000	12 000
Capitaux étrangers à long terme	115 500	115 500
Capitaux étrangers	177 503	204 658
Capital-actions	28 500	28 500
Réserve légale issue du bénéfice	5 859	5 859
Bénéfice reporté	884 410	908 217
Bénéfice de l'exercice	15 104	13 140
Propres parts du capital	(99 524)	(99 524)
Capitaux propres	834 349	856 192
TOTAL PASSIF	1 011 852	1 060 850

Annexe aux comptes annuels

Principes comptables appliqués

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Compte tenu de la préparation d'états financiers consolidés de Romande Energie Holding SA et ses filiales au 31 décembre 2023, la société n'est pas tenue de présenter un tableau de flux de trésorerie ainsi que des annexes étendues et un rapport de gestion.

À la suite de la modification de la présentation des états financiers de l'exercice sous revue, certains chiffres de l'exercice comparatif ont été reclassés sans impact sur le résultat publié afin de présenter des informations comparables.

Comptabilisation des produits

Les dividendes sont comptabilisés à partir du moment où ils ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

Immobilisations financières

Les participations et autres immobilisations financières sont évaluées individuellement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties selon les durées suivantes :

	Durée d'amortissement
Bâtiments à usage du Groupe	20-40 ans

Cours de conversion appliqué et monnaie fonctionnelle

Les comptes de la société sont établis dans la monnaie fonctionnelle de la société, en CHF. Les valeurs au bilan en monnaies étrangères font l'objet d'un calcul de réévaluation au 31 décembre de l'année en cours. Les cours de réévaluation appliqués sont les suivants :

1 EUR = CHF 0.9297

1 USD = CHF 0.8416

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultats

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

En milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
envers des tiers	35	6
envers des parties liées	207 530	165 864
	207 565	165 870

Autres créances à court terme

En milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
envers des tiers	1 460	2 141
envers des parties liées	3 088	-
	4 548	2 141

Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de service

En milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
envers des tiers	-	691
envers des parties liées	6	-
	6	691

Dettes à court terme portant intérêts

En milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
envers des tiers	-	500
envers des parties liées	56 913	80 112
	56 913	80 612

Autres dettes à court terme

En milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
envers des tiers	91	2 503
envers des parties liées	-	-
	91	2 503

Dettes à long terme portant intérêts

En milliers de CHF	Échéance	Taux	31.12.2023	31.12.2022
Banque Cantonale de Fribourg	30.09.2025	2.27%	1 500	1 500
Banque Cantonale de Fribourg	30.06.2027	1.75%	2 000	2 000
Green Bond avec échéance	31.07.2037	2.65%	100 000	100 000
			103 500	103 500

Actions propres

En milliers de CHF	Nombre	31.12.2023	Nombre	31.12.2022
Etat au 1er janvier	2 842 125	99 524	2 842 125	99 524
Achat	-	-	-	-
Vente	-	-	-	-
Etat au 31 décembre	2 842 125	99 524	2 842 125	99 524

Honoraires versés à l'organe de révision

En milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Prestations en matière de révision	47	47

Informations complémentaires

La société fait partie d'un groupe TVA. Elle est par conséquent débitrice solidaire envers l'administration fédérale des contributions pour les dettes TVA des autres membres du Groupe.

Participation des membres du Conseil d'administration et de la direction du Groupe au capital-actions

L'état de la détention d'actions se présente comme suit au 31.12.2023 :

Nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'administration	360 actions	<1%
Nombre d'actions détenues par les membres de la direction	750 actions	<1%

Engagements conditionnels

En milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Engagements conditionnels	7 824	-

Constitution de gage en faveur de tiers

En milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Garanties pour le compte de sociétés du Groupe en faveur de tiers	25 585	30 551

Eléments importants survenus après la date du bilan

Néant.

Actionnaires importants

En %	2023	2022
Etat de Vaud	38.60%	38.60%
Romande Energie Holding SA, Morges	9.97%	9.97%
Groupe E SA, Fribourg	6.90%	6.90%
Credit Suisse Fondation de placement SA, Zurich	3.97%	3.97%
Commune de Lausanne	3.05%	3.05%
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne	3.05%	3.05%

Participations directes

Raison sociale, siège	Devise	31.12.2023		31.12.2022	
		Capital-actions	Participation % *	Capital-actions	Participation % *
1) Romande Energie SA, Morges	CHF	36 150	100.00%	36 150	100.00%
2) Romande Energie Services SA, Préverenges **	CHF	25 000	80.00%	25 000	80.00%
2) Sitel SA, Morges	CHF	20 850	33.33%	20 850	33.33%
1) Bas-Valais Energie SA, Vouvry	CHF	19 898	72.00%	19 898	72.00%
1) Romande Energie Commerce SA, Morges	CHF	15 294	73.90%	15 294	73.90%
1) EnergieÔ SA, Vinzel	CHF	14 000	25.00%	14 000	25.00%
1) GEOOL SA, Lausanne	CHF	10 000	30.00%	10 000	30.00%
1) ThermorésÔ SA, Vinzel	CHF	8 500	40.00%	8 500	40.00%
2) Romande Energie France SAS, Paris	EUR	7 700	100.00%	7 700	100.00%
1) Forces Motrices de Sembrancher SA, Sembrancher	CHF	6 000	20.60%	6 000	20.60%
1) Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, Aubonne	CHF	5 000	36.60%	5 000	36.60%

* Le pourcentage de droits de vote est systématiquement identique au taux de participation indiqué à l'exception de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA pour laquelle le pourcentage de droits de vote est de 24.7 %

** 20% du capital-actions est détenu par un actionnaire minoritaire unique (CEO de Romande Energie Services SA).

Buts :

- 1) Production et/ou distribution et vente d'énergie
- 2) Autres

Proposition de répartition du bénéfice au bilan

au 31 décembre 2023

En milliers de CHF	31.12.2023
Solde reporté de l'exercice précédent	880 317
Dividendes retenus sur actions propres (art. 659a CO)	4 093
Bénéfice net de l'exercice	15 104
Bénéfice au bilan	899 514
Actions propres	(99 524)
Montant à disposition de l'assemblée générale	799 990
<hr/>	
Dividende de CHF 1.44 par action	41 040
Report à nouveau	858 474
Total	899 514

La réserve générale ayant atteint 20% du capital-actions, il est suggéré de renoncer à toute nouvelle attribution.

Au nom du Conseil d'administration

Le président, Guy Mustaki

Le directeur général, Christian Petit



Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone : +41 58 286 51 11
www.ey.com/fr_ch

A l'Assemblée générale de
Romande Energie Holding SA, Morges

Lausanne, le 19 avril 2024

Rapport de l'organe de révision Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Romande Energie Holding SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023 et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 157 à 161) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Éléments clés de l'audit

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas d'élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, des sections auditées du rapport sur les rémunérations et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Groupe Romande Energie

Romande Energie SA

Rue de Lausanne 53

Case postale

CH-1110 Morges 1

T +41 21 802 91 11

F +41 21 802 95 95

www.romande-energie.ch

